TRAITÉ

DE LA

Raiſon humaine.

Traduit de l'Anglois.

TRAITÉ
DE LA
Raiſon humaine.

Traduit de l'Anglois.

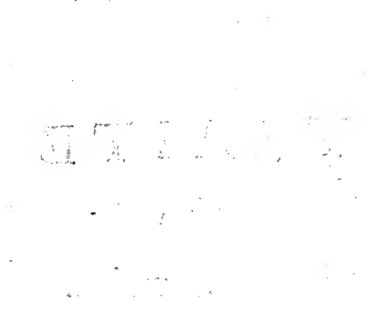


TRAITÉ

DE LA

Raiſon humaine.

Traduit de l'Anglois.



TRAITÉ DE LA RAISON HUMAINE.



Es loix universelles de la Nature, & de l'interest propre obligent généralement tous les hommes de s'informer le mieux ils peuvent de tout ce qui regarde fence de leur Religion. Les Devrs mutuels de la Societé civile & a Charité envers le prochain oblit plus particulierement ceux d'entles hommes qui ont esté assez heux dans leurs recherches pour en tiquelques esclaircissemens utiles, de communiquer aux autres. C'est la sidération de ce double Devoir qui determine en mon particulier de ailler incessamment de toutes mes ces à m'en acquitter. Mais d'abord cette

cette entreprise me paroist comme un voyage trés-long & trés-dangereux, dans le quel je dois attendre quelquefois à ne trouver ny chemin ny sentier; & quelquefois aussi à en trouver tant, & si differens en apparence les uns des autres des leur entrée, que la varieté me peut encore plus embarasser que le defaut: outre que la poussiere eslevée par la faute, ou par la malice des autres voyageurs, y est tellement epaisse, qu'il seroit bien à souhaiter que nous eussions des lumieres plus fortes pour nous y esclairer que celles que la cheute de nostre premier Pere nous a laissées. Et cela me fait voir l'importance qu'il y a, avant toutes choses, de me choisir *un Guide* assez capable pour m'y bien conduire, Mais, quoy qu'il en soit, la plus longue & la plus sérieuse reflexion que j'ay peu faire là dessus ne m'en offre à la fin aucun autre que *ma propre Raison.* Il est vray qu'elle doit bien prendre les meilleures instructions qu'elle pour-

pourroit faire avant que ſe de mettre en chemin, & meſme pourſuivre ces inſtuctions avec ſoin & avec conſtance pendant tout le cours du voyage. Mais auſſi par ce moyen il eſt trés aſſeuré que, quoy qu'elle me conduiſe peut eſtre quelquefois dans des erreurs, neantmoins elle ne manquera pas à la fin de m'en tirer, & de me rendre agréablement au port ou je tends, qui eſt *la felicité.*

Je ſçay bien que cette Doctrine rencontrera pluſieurs ennemis. Mais je me ſens aſſez fortifié pour la defendre par cette conſidération, que ceux qui diſputent le plus contre la force & l'authorité de *la Raiſon humaine* ſe perſuadent au moins qu'ils ont eux-meſmes raiſon de le faire. De ſorte que de quelque coſté que tourne la victoire, ils ſeront tousjous également défaits. Ils alléguent, pour nous faire peur, l'exemple de pluſieurs excellens eſprits, qui ſe laiſſant conduire par ce feu follet (car c'eſt ainſi qu'ils appel-

lent

lent cette véritable Eſtoile polaire que Dieu nous a donnée pour le gouvernement de noſtre courſe) ſont tombez dans des opinions extravagantes & ridicules, & ont augmenté de beaucoup le nombre des héreſies. Mais, cela eſtant, il faut croire aſſeurément que ces perſonnes-la au lieu d'obeïr à leur raiſon, l'ont pluſtoſt aſſujettie elle-meſme à leur volonté, ou bien qu'ayant ſoufert prémierement que l'intereſt & la préoccupation luy ayent bandé les yeux, c'eſt apres cela qu'ils ont demandé qu'elle leur monſtraſt le chemin; ou en fin il faut conclurre qu'ils n'ont pas continuellement apporté tous les ſoins néceſſaires dans un paſſage ſi difficile & ſi dangereux. Que s'il ſe trouve pourtant que, ſans avoir manqué en aucune de ces manieres, ils ſe ſont laiſſé ſéduire par la ſeule foibleſſe de leurs entendemens, ces ſortes d'erreurs la ne leur ſont aucunement prejudiciables; ny meſme ne le pourroient eſtre aux autres; pourveu que

cette

cette Doctrine, qui nous enseigne à nous gouverner par un principe interieur, & non pas seulement par imitation, fût une fois establie. Au contraire la sousmission avengle de nos jugemens à toute autre authorité donneroit lieu à toutes sortes d'erreurs de se repandre & de se perpetuer.

Aprés cela nos adversaires tombent naturellement sur le sujet de la disproportion des nos entendemens aux connoissances divines: & c'est la qu'ils étalent leur éloquence, & mesme avec beaucoup de vérité. Car quand nous disons que toutes nos Ames ont en elles mesmes autant de lumiere qu'il en faut pour les esclairer dans leur voyage vers le ciel, nous ne supposons pas pour cela que cette lumiere soit aussi claire que celle de ses Esprits bien heureux qui sont tout de flamme. Mais à l'égard de nostre inaptitude pour recevoir les impressions des véritez spirituelles; encore que le *quoy* & le *comment* des mysteres de la Religion soyent

yent tout à fait éloignez de nostre veuë, du moins est-il tousjours visible que ces Mysteres sont; & cela encore plus, quand nous nous servons des moyens que Dieu nous à fournis pour cette fin: & c'est à l'usage de ces moyens que nostre raison ne manquera pas de nous addresser. Ce mot de *Democrite*, que *la vérité est cachée au fonds d'un puits*, se peut appliquer icy fort à propos: c'est à dire qu'il faut que nous la cherchions au centre & dans le plus interieur de nous-mesmes, & non pas rester oisivement dans l'attente qu'elle nous soit immediatement revelée du Ciel, car de cette maniere nous verrons bien le Ciel au fons de ce puits, quoyque nous ne puissions voir le puits au Ciel.

Mais leur argument principal, & auquel ils donnent des couleurs tout-à-fait tragiques, c'est que cette liberté de raisonnement aux personnes particulieres fairoit naistre autant de religions differentes qu'il est de differen-

tes

tes perſonnes au monde : & que par conſéquent elle produiroit par tout du deſordre & de la confuſion, qui ſeroit incompatible avec le repos, ou pluſtoſt avec l'Eſtre mesme de la Societé humaine. Cette accuſation eſt forte & grave. Et ſi par évenement noſtre Raiſon demeure convaincuë d'une furie ſi pernicieuſe il ſera ſans doute à propos de la tenir bien enchaiſnée dans l'obſcurité. Mais j'eſpere qu'elle s'en juſtifiera. On ſçait bien que la Philoſophie des Anciens eſtoit partagée en pluſieurs Sectes : comme les *Pytagoriciens*, les *Peripateticiens*, les *Stoiciens*, les *Pirroniens*, les *Academiciens*, les *Epicuriens*, les *Cyniques* & beaucoup d'autres. Et la diſpute de ces Sectes differentes n'eſtoit pas de paroles ſeulement & ſur des matieres légéres en frivoles ; mais ſur les dernieres fins des actions humaines, ſur la nature du bien & du mal, & meſme ſur la nature de Dieu : ils conteſtoient entre eux ſi l'homme agiſſoit avec liber-

té,

eé, ou par une neceſſité inévitable; ſi l'Ame eſtoit jujette à corruption,où ſi elle eſtoit immortelle; ſi le Monde a eû un commencement, ou s'il a eſté de toute éternité; ſi les Dieux ſe meſloient du gouvernement de l'Univers, ou s'ils reſtoient dans une auſſi grande oiſiveté au Ciel que leurs images le ſont ſur la Terre; avec pluſieurs autres queſtions de la meſme importance. Ces Opinions partagerent les Philoſophes, & les Philoſophes le peuple. De ſorte qu'il n'y eut pas moins de Sectes à *Athenes* qu'il y en a preſentement à *Londres*, ou à *Amſterdam.* Mais avec tout cela, cette varieté d'opinions ne cauſoit jamais de guerre civile dans *la Grece.* Et lors que les *Peripateticiens*, par la force de leurs argumens, & celle de leur Empereur, ſe rendirent les plus puiſſants, ils n'eſtablirent pas neantmoins aucune *cour d'Inquiſition*, ou autre maniere de Judicature extraordinaire pour exterminer leurs Adverſairs.

Mais

Mais chacun gardoit encore son opinion avec plus de seureté & de liberté qu'il ne joüissoit de ses biens. Il en estoit de mesme de la *Religion des Anciens* que de leur *Philosophie.* Car bien que des villes differentes ayent fait profession d'adorer des Dëitez differentes, nous ne trouvons pas neantmoins dans l'histoire que la guerre en soit jamais ensuivie. Les Poëtes, à la vérité, ont fait entrer les Dieux dans des brigues, & des factions pour l'amour des Républiques, mais les Républiques n'ont pas fait le mesme pour leurs Dieux. Cette paix heureuse, qui a continuée sans interruption pendant l'espace de quatre mille ans (à l'opprobre du Christianisme) doit estre entierement attribuée à cé *qu'un chacun accordoit la mesme liberté aux autres qu'il trouvoit luy estre si necessaire.* Et les *Stoiciens* mesme, qui se sont picquez avec tant d'opiniastreté de captiver leur volonté, n'ont point fait de tel attentat à l'entendement.

Qu'est

Qu'eſt ce donc? & d'où dirons nous qu'il eſt arrivé que, depuis que *la Reformation* a commencé à ouvrir une porte à cette liberté de conſcience, il s'eſt enſuivy tant de deſordres, & d'effuſion de ſang, & presque une déſolation entiere dans tous les pays qui l'ont receuë? *l'Allemagne*, *la France*, *les Pays-bas & l'Eſcoſſe* teſmoignent aſſez cette vérité: & pleut à Dieu que *l'Angleterre* ne fuſt pas malheureuſement de ce nombre! Mais puiſqu'on a poſſedé cette liberté pendant pluſieurs ſiécles, ſans qu'elle ait entraiſné aprés elle les inconveniens dont nous avons aujourdhuy raiſon de nous plaindre, il faut de toute néceſſité les attribuer ou entierement à quelqu'autre cauſe, ou du moins à des nouvelles circomſtances qui en ont changé la nature. Or quelque recherche que j'aye peu faire, je n'en trouve en fin aucune autre que l'orgueil eſtrange & cruel de ceux qui, apres s'eſtre affranchis de la tyrannie des liens injuſtes qu'on

qu'on leur avoit impoſez, entreprennent pourtant d'en charger les autres. De ſorte que ce n'eſt pas proprement l'uſage général de cette liberté, mais l'appropriation & la reſtriction que de certaines gens en ont fait à eux-meſmes, qui eſt la véritable, & je croy, la ſeule ſource de ſes deſordres. En effet il eſt impoſſible qu'on puiſſe jamais imaginer une Doctrine plus douce & plus paiſible que celle qui permet la diverſité de Créances. Car quel ſujet y peut il avoir de trouble quand chacun a la liberté de tenir ſon opinion en repos, & que ſon opinion eſt celle-cy qu'il doit donner cette liber-té aux autres? Mais ſi, non obſtant la vaſte eſtenduë des probabilitez qui ſe trouvent à la vérité dans toutes ſortes de recherches, & encore plus particulierement dans celles de la Religion, comme eſtant les plus obſcures, & les plus incapables d'nne démonſtration évidente, des gens ſe coiffent neantmoins d'une i-

magination que toutes les opinions, qui ne tombent pas juſtement dans leur ſens, ſont iniques & damnables, & qu'il n'eſt point d'autre chemin, qui conduiſe au ſalut que celuy par lequel ils paſſent; c'eſt là que nous pouvons obſerver que la confuſion & les calamitez ſont d'une conſéquence inévitable. Car ſi la Charité nous oblige de lier les mains à un homme que nous ne pouvons pas autrement deſtourner du deſſein qu'il auroit de ſe donner la mort, elle nous oblige encore plus de nous ſervir de la force pour empeſcher qu'on ne prenne pas la route qui ſelon nous, doit conduire à la perdition éternelle. De plus, l'intereſt particulier & le ſoin que chacun doit avoir de ſa poſterité, qui ſans l'extinction entiere des Héreſies courroit risque de s'attirer des punitions infinies, nous oblige auſſi de nous ſervir de toute ſortes de moyens pour tirer cette ivrayë des champs de nos voiſins, qui ne manqueroit pas au-

autrement de perdre en peu de temps les noſtres. Que ſi nous avions la charité de croire que les erreurs, qui ſont les compagnes inſéparables de la nature humaine, ne doivent ny attirer l'excluſion de l'Egliſe préſente, ny oſter l'eſpérance de l'entrée dans la future; ou ſi nous n'avions pas la préſumtion de croire que tous ceux qui ne s'eſclairent pas à noſtre flambeau vont à taſtons dans les ténébres; nous ne ſerions pas alors portez ſi cruellement à perſecuter des fautes ſur leſquelles Dieu fait tant de miſericorde, & dont nous mesmes ne ſommes pas exempts. C'eſt pourquoy je conclurray hardiment, que les miſéres qui ont ſuivy la diverſité d'opinions que nous voyons depuis la Reformation, ſont provenuës abſolument de ces deux abus; Aſſavoir, que les hommes ont attaché l'infalibilité & le ſalut à leurs propres ſentimens, & l'erreur & la damnation à ceux qui leur ſont contraires.

On impute encore à cette Doctrine l'absurdité des changemens auxquels nous serons tousjours sujets, pendant que nous nous remettrons si fort à la conduite de nostre raison. Nous ne serons pas, dit-on, seulement differens les uns des autres, mais bien souvent aussi de nous mesmes: nous changerons de religion aussi souvent que d'habit; & nous serons perpetuellement emportez par des tourbillons, & courrons en fin risque d'en estre jettez & excrasez contre quelque rocher. Aujourdhuy nous sommes *Papistes*, demain nous serons *Lutheriens*, & bien tost apres *Calvinistes*. En sorte que nous imiterons en quelque maniere les Payens, qui dédioient chaque jour de la semaine à une Divinité differente. J'avouë franchement que l'inconstance est une grande foiblesse. C'en est une mesme des plus grandes qui soyent dans le sexe le plus foible: & elle est tout à fait indigne des hommes: prin-

principalement dans l'affaire la plus importante de leur vie, qui est le service de Dieu. Mais cependant je ne comprens pas que la crainte seule de se scandale nous doive obliger à nous sousmettre aveuglément & inviolablement à toutes les opinions & constitutions, auxquelles le lieu de nostre naissance, la maniere de nostre éducation, ou bien le hazard de quelque accident nous peuvent avoir engagez. Au contraire nous devons nous appliquer à examiner par toutes les voyes imaginables si ces opinions la sont conformes à la lumiere que Dieu mesme a respanduë dans nos entendemens. Et aprés que cette recherche aura esté deüement faite, il n'y a pas apparence que nous changions comme on dit si souvent & si légérement. Ou du moins, si nous le faisons, ce sera une grande marque, (quoyque à la vérité non pas infaillible) que nous n'avions pas apporté au commencement

toute la diligence & l'exactitude poſſible dans cette recherche. Ainſi quand nous aurons une fois eſtabli ſolidement noſtre Créance, ſi nous y rencontrons aprés quelques difficultez impreveuës, encore que nous ne trouvions pas d'abord les moyens de les réſoudre, noſtre raiſon ne voudra pas pour cela que nous changions incontinent d'avis. Au contraire elle ſuſpendra ſes réſolutions, elle fera de nouvelles réflexions, & enfin ſe tournera en mille manieres differentes, pluſtoſt que de deſeſpérer d'y pouvoir reſpondre & ſe ſoumettre à une nouveauté. Que ſi aprés tout cela les objections demeurent encore invincibles, elle conſidérera de l'autre coſté, ſi elle ſe determinoit maintenant à changer d'avis, quelle reſponſe elle feroit à tous les argumens qui ſont pour ſa premiére opinion. Et ſi par évenement les difficultez ſe trouvent égales des deux coſtez, elle choiſira pluſtoſt de reſter comme elle

eſtoit que d'innover ſans avantage. Cette régle bien obſervée, nous ne ſerons pas ſujets à des changemens fort fréquens. Veritablement nous ne ſerons pas hors de toute poſſibilité de changer: mais auſſi n'eſt il pas néceſſaire, ny meſme poſſible, que nous le ſoyons pendant cette vie. Et ſi aprés une ſi grande application d'eſprit, accompagnée encore d'une humilité ſincére, nous avons neantmoins le malheur de nous meſprendre, comme le crime d'avoir tué un homme ſans deſſein, & contre ſon intention, n'eſt pas jugé capital, nos erreurs au pis aller ne ſeront regardées que comme des cas fortuits, qui demanderont (j'ay failly dire de droit) la miſericorde de Dieu, & ſeront dignes aſſeurëment de celle des hommes. On ſçait bien que nos corps ſont tousjours dans un flux ſi grand que nous ſommes tous les ſept ans entierement d'une autre ſubſtance corporelle que celle que nous eſtions auparavant. Tou-

tes les parties de la maſſe entiere en ſont peu à peu chaſſées par la ſucceſſion continuelle de nouvelles. Mais neantmoins parce que la mesme Ame retient tousjours ſans interruption le mesme pouvoir & gouvernement ſur toute la ſucceſſion de ces parties, nous avons raiſon de dire d'une perſonne qu'elle eſt tousjours la mesme perſonne; & encore plus, que toutes les parties de ſon corps ſont ſi véritablement les mesmes, que dans tous les momens de ſa vie elle pourra dire *avec ces mesmes yeux je verray mon ſauveur.* C'eſt donc nne identité comme celle-cy qui eſt néceſſaire dans la Foy. On peut eſtre aujourdhny vray Papiſte, d'icy à ſept ans auſſi vray Proteſtant, & cependant la Foy de cette perſonne ſera tousjours la mesme, pourveu qu'elle ſoit tousjours animée & menë par la Conſcience, qui eſt véritablement l'Ame de la Foy. Et ſi l'on conſerve inviolablement ſa Conſcience auſſi pure & immaculée pendant qu'on

qu'on est Papiste que pendant qu'on est Protestant, on pourra tousjours dire *avec cette mesme Foy je verray mon Sauveur.*

On nous objecte encore que le Démon ne manque pas de couleurs fausses, d'illusions agreables, & de prétextes assez spécieux pour tromper les meilleurs entendemens. Et quel malheur ne seroit-ce pas s'il arrivoit à seduire la Conscience, guide que nous exaltons si fort, jusques à nous porter au dessein d'abandonner la Foy chrestienne?

Plustost que de respondre à cette objection, je demande à ceux qui la font, qu'est-ce qu'ils prétendent constituer dans la mesme Authorité suprême où je mets *la Raison*? Car il faut bien qu'il y ait quelque chose. Si c'est *une inspiration surnaturelle*; Ne peut elle pas nous mener à la mesme Apostasie? On me dira que non. Et je l'accorde, pourveu que l'inspiration soit vraye. Mais la mesme con-

dition rend la Raison aussi infaillible qu'elle. Et je puis juger de la vérité de l'une aussi bien qu'ils peuvent faire de l'autre.

A quoy donc voulez-vous confier vostre Ame dans une affaire de cette importance? Est-ce à *l'Authorité des hommes?* Il est asseuré qu'ils vous peuvent conduire à des erreurs, & peut estre à la plus grande de toutes, qui est la désertion de *Jesus-Christ.* A la vérité il n'y a pas grande apparence que cela arrive. Mais de l'autre costé il n'est pas non plus fort à craindre que nostre Raison devienne si estrangément pervertie. Mais cependant qu'elle seureté est cella-la que nous peuvent donner les hommes dans une affaire qui nous est d'une conséquence extréme, & où il s'agit de l'Eternité, tandis qu'il y reste quelque possibilité de nous mesprendre! Or cette possibilité est évidente. Considérons la dans *un Concile.* Car s'il y a de la seureté à prendre dans les hommes, c'est

c'eſt apparemment là qu'elle ſe doit trouver. Je ne feray pas icy le détail des erreurs que de grands & fameux Conciles ont receües & eſtablies. Elles ſont nombreuſes & nótoires. Mais, certes, ſi un Concile a peu oſter la créance de la ſatisfaction de la mort de *Jeſus Chriſt*, & de la divinité de ſa perſonne, comme l'a fait ce grand & célébre *Concile des Arriens* qui condemna *St. Athanaſe*, avec approbation meſme du Pape, & de tout le Monde, un Concile a donc fait la choſe meſme qu'on nous objecte pour la plus grande de toutes les abſurditez. Car ceux qui croyent que *Ieſus Chriſt* n'eſt venu au monde que pour nous donner exemple de pureté & de ſainteté, ne doivent pas pluſtoſt pour cela prendre le titre de *Chreſtiens* que celuy *d'Abrahamiſtes* ou de *Davidiſtes*. Si l'on oppoſe encore icy que les Peres de ce Concile ne déſerterent pas entierement le *Chriſtianiſme*, comme le pourroit faire celuy qui s'abandon-

ne abſolument à la ſeule conduite de ſa Raiſon; il faut au moins qu'on avoüe que ceux qui s'enfoncerent juſques là dans l'Erreur ſe pouvoient auſſi bien abiſmer encore davantage; & que ceux qui eſtablirent pour une Doctrine de Foy que *Ieſus Chriſt* n'eſtoit que *Prophete* pouvoient facilement s'avancer un peu plus loin. juſques à exalter un autre Prophete au deſſus de lüy. Et cette poſſibilité d'erreur, à un ſi haut point, ſe trouve dans la nature & conſtitution eſſentielle d'un Concile. Car ſi un ſeul de ſes membres eſt capable d'embraſſer des opinions payennes & athées, comme en effet la vie de pluſieurs *Papes* & les paroles de quelques uns declarent aſſez qu'ils l'ont fait, pourquoy deux ou trois membres, & meſme pluſieurs, & enfin tout le Concile ne le feront ils pas? Aprés les Décrets du *ſecond Concile de Nice* qui eſtablit le *Culte des Images*, que reſtoit-il qu'un fort petit pas à faire pour

pour introduire ouvertement une vraye *Idolatrie payenne ?* Et ſi par évenement la bonté de Dieu ne l'a pas permiſe, il ne faut pas conclurre pour cela que la choſe eſtoit impoſſible. Au contraire je crois fermement que ſi Dieu n'avoit ſuſcité des perſonner extraordinaires, & d'un eſprit excellent & d'une trés-grande capacité, pour examiner, par la régle de leur raiſon, les folies & les erreurs qui avoient eſté introduites dans l'Egliſe par l'intereſt ou par l'ignorance, & avancées inſenſiblement par la force d'une meſchante habitude, je dis que ſi ces perſonnes la n'avoient rendu pour l'avenir leurs Adverſaires plus circonſpects, par la deſcouverte des anciens abus, le Culte des Saints & des Images, & un accroiſſement infiny de Cérémonies ſuperſtitieuſes & vaines auroient achevé de réduire le Monde à la prémiere adoration abominable d'une multitude de Divinitez differentes; & à une Religion remplie

plie des meſmes impietez. Il reſte donc que vous mettez pluſtoſt voſtre confiance dans *les Traditions de l'Egliſe ancienne* que dans les Dogmes de la préſente. Mais pour connoiſtre quelles ſont ces véritables Traditions il faut encore ſe fier, ou à des hommes d'à préſent, ce qui n'eſt pas hors de poſſibilité d'erreur ; ou bien au ſoin de voſtre propre recherche, par où vous revenez à l'opinion que vous condamnez en moy. Et en effet ceux qui ſe fondent entierement ſur l'Authorité, ſoit des ſiécles paſſez ſoit de celuy cy, s'ils remarquent toutes les conſéquences de leur opinion, ſe trouveront plus expoſez au danger d'une Apoſtaſie de la Foy chreſtienne que ceux qui commettent le jugement de toutes ces choſes à leur propre raiſon. Car il eſt viſible que depuis le commencement du Chriſtianiſme l'authorité du plus grand nombre y a touſjours eſté contraire, & qu'elle eſt encore ſouſtenüe par la Tradition

d'un

d'un accord univerſel pendant plus de trois mille ans auparavant. Mais au contraire, ſi nous examinons également les argumens que chaque Religion differente peut produire pour ſa defenſe, la Raiſon meſme en trouvera de plus forts & en plus grand nombre en faveur de la Chreſtienne que d'aucune autre. Et j'oſe affirmer que jamais *Chreſtien* ne s'eſt rendu *Juif* ny *Turc* pour avoir eſté convaincu par ſa Raiſon que ces Religions eſtoient meilleures que la ſienne; mais peut eſtre qu'il s'eſt laiſſé perſuader par la crainte de quelque punition, par l'eſpérance de quelque recompenſe, ou par quelque autre raiſon d'intereſt, que la plus meſchante Religion luy valoit mieux que la meilleure dans les circomſtances où il eſtoit.

Maintenant à l'eſgard des argumens dont on ſe ſert pour eſtablir que noſtre *Guide ſpirituel* doit eſtre néceſſairement *infaillible*; quand nous accorderions franchement cette conſéquen-

ſéquence, comme en effet elle paroiſt juſte dans un certain ſens, l'authorité ſupréme que nous attribuons à la Raiſon n'en ſeroit pour cela aucunement ravalée. Car voicy en quoy conſiſte proprement l'infallibilité d'un Guide. C'eſt qu'il ne peut pas manquer de nous conduire à la fin on nous tendons. Et en cas qu'il y ait un million de routes differentes qui conduiſent à une meſme fin, celuy qui nous mene par une voye longue, obſcure & ennuyeuſe, n'en eſt pas pour cela moins infaillible que celuy qui nous fait paſſer par une autre plus courte, plus claire & plus agréable. Car ce n'eſt pas la bonté du chemin, mais, comme je viens de dire, la ſeureté d'atteindre à la fin ſouhaitée en quoy ſeulement conſiſte cette eſpece d'infaillibilité. Or nonobſtant que la Raiſon nous meine peut eſtre quelquefois par des detours faſcheux, il eſt aſſeuré neantmoins qu'elle ne manquera pas de nous conduire en fin à la

feli-

felicité éternelle, pourveu que nous la ſuivions tousjours fidélement & avec ſoin.

Cette Doctrine ſemble ouvrir au Ciel une porte ſi large qu'elle desplaira peut eſtre à certaines gens, qui, par un eſprit d'orgueil & d'envie, s'eſtimeront plus honorez d'y entrer en petit nombre, & par un guichet eſtroit. Mais quand les entrées du Ciel ſeroient encore plus nombreuſes & plus faciles qu'elle ne nous les repreſente, j'avoüe, pour moy, qu'une humble conſideration de ma foibleſſe, & de celle de tous les hommes, me feroit tousjours plaindre & trembler aux difficultez qui s'y trouvent. Il n'eſt que trop d'empeſchemens qui proviennent de la fragilité de noſtre Chair, de la corruption de nos volontez, de la tyrannie de nos Paſſions, & de la ſubtilité du Démon, ſans y adjouſter encore les imperfections de noſtre entendement. La riſque que nous courrons, en ne faiſant pas les cho-

choſes que nous connoiſſons clairement eſtre de noſtre devoir, eſt d'elle meſme aſſez grande, ſans qu'il faille s'imaginer que le defaut d'une connoiſſance plus parfaite eſt damnable; & condamner ainſi comme un crime, ce qui fait véritablement noſtre malheur & merite bien pluſtoſt de la compaſſion. Mais quoy donc, dira-t-on, faut il que nous croyons que les *Iuifs*, les *Turcs*, les *Payens*, & les *Athées* meſme (s'il eſt vray qu'il y en a) ont la meſme poſſibilité de faire leur ſalut que les *Chreſtiens orthodoxes*? Sauverons nous ſans diſtinction les animaux de toutes eſpeces, purs & impurs, dans cette Arche myſtique, l'Egliſe de Dieu? Certainement, de ces deux extrémitez ſi contraires, celle qui panche du coſté de la miſericorde eſt apparemment d'une plus grande ſeureté. Et je croirois pluſtoſt avec le grand *Origene* que la bonté infinie du juge ſouverain permettra à la fin que les Démons-meſmes ſoient liberez

rez

rez de leurs peines, que non pas qu'il ſoit luy-meſme damné pour cette opinion. Mais pour reſpondre plus particulierement à cette objection, je dis que ſur l'expoſition claire & desintereſſée de tous les argumens par leſquels les differentes Religions ſe ſouſtiennent, la Raiſon du moindre des hommes luy dictera tousjours qu'il ſe doit attacher à la chreſtienne. Et je ne craindray pas d'avancer encore qu'il eſt impoſſible que cet homme ſoit luy meſme véritable Chreſtien qui ne reconnoit pas cette vérité. Mais parce qu'il y a un milliou d'accidens qui empeſchent la pluspart des hommes de joüir d'une repréſentation ſi pleine & ſi fidéle, c'eſt de là qu'il eſt arrivé que ſi peu de gens ſe ſont ſousmis à l'obeiſſance de la Foy chreſtienne. Or de condamner généralement tous les autres, qui ſeroient à ce compte des millions contre un ſeul qui ſe ſauve, eſt ſi directement contraire aux regles de la charité, qu'il n'y a eü à la

ve-

verité que tres-peu de gens aſſez cruels & aſſez barbares pour en eſtre coupables. Et c'eſt pourquoy on a laiſſé ceux qui ſe ſont trouvez dans les circomſtances d'une ignorance invincible à la miſericorde de Dieu, ſans rien prononcer ſur leur ſalut ou leur perdition. Mais ſi nous conſidérons maintenant quelle eſt cette ignorance qu'on doit eſtimer invincible, nous remettrons par là la pluſpart des hommes dans un eſtat d'eſpérance & de conſolation. Et meſme dans les Religions les plus abſurdes on ne pourroit dire que qui que ce ſoit ſera certainement perdu, a moins qu'il ait negligé ou gaſté la droiture naturelle de ſa Conſcience: & celuy-la aſſeurément n'aura nulle raiſon de ſe plaindre de la rigueur de ſon arreſt, parce qu'il ſe ſera abandonné luy-meſme auſſi bien que Dieu. Car quand on ſe laiſſe aller à des préoccupations, ou gagner par l'intereſt, on peut auſſi bien deſobeir á ſa Conſcience en matieres de foy &

de

de ſpéculation qu'en celles de diſcipline & de pratique.

Je ne conclus pas pourtant d'icy que *Jeſus Chriſt* ne ſoit le ſeul autheur de la felicité eternelle : car au contraire je reconnois ſincérement *qu'il n'eſt ſous le ciel d'autre nom que le ſien par lequel on peut eſpérer le ſalut.* Mais je puis au meſme temps fort bien m'imaginer que Dieu peut avoir d'autres voyes ſecretes & merveilleuſes pour appliquer aux hommes les mérites de *Jeſus Chriſt* outre celles des *ſacremens du Baptesme & de l'Eucharistie*, qui nous ſont ouvertes & communes. Ce qu'il me ſuffit d'avoir remarqué en paſſant, parce que l'explication particuliere de cette matiere demanderoit un diſcours trop eſtendu pour le deſſein que j'ay fait.

Or, *à l'esgard du ſalut de toutes les Sectes differentes des Chreſtiens*, je ne comprens pas que la terreur d'aucun *Anathéme*, qui pourroit eſtre prononcé par la bouche d'aucun homme, me doive

doive empeſcher d'avoir pour eux *des ſentimens & des eſpérances charitables*, à moins que par effet leurs vies ne s'accordent pas avec leurs doctrines ; & alors ce ſera une *deſobëiſſance à leur Raiſon* pour laquelle ils ſeront *condamnez*. Il n'eſt que Dieu ſeul qui puiſſe connoiſtre poſitivement qu'un homme eſt *Héretique* ; parce que luy ſeul peut connoiſtre les moyens ſecrets & iniques par lesquels cêt homme corrompt ſon entendement, & conſtraint ſa volonté dans la créance obſtinée d'une erreur. Car il n'eſt point d'Héreſie ſans une telle obſtination, ny moyen de connoiſtre cette obſtination en autruy ſans avoir une veüe parfaite de tout le tiſſu de ſes penſées auſſi bien que de ſes actions. Et c'eſt pour cela que quand l'Egliſe declare qu'une telle opinion eſt héretique, il faut tousjours entendre cette declaration de la meſme maniere que nous entendons celle de la loy, qui dit, *quiconque tuë un homme eſt un meurtrier* :

ce

ce qui n'eſt pas pourtant une ſentence abſoluë, mais capable de pluſieurs reſtrictions ſelon la diverſité des circomſtances. Auſſi quand l'Egliſe prononce que celuy qui tient une telle opinion eſt héretique, c'eſt tousjours avec quelque reſerve. Prémierement on ne peut pas s'imaginer que cette ſentence comprend ceux qui n'en auront jamais connoiſſance, & j'adjouſte, qu'elle ne doit pas non plus comprendre ceux qui, en ayant véritablement la connoiſſance, ne trouvent pas pourtant aucun moyen de convaincre leurs entendemens que c'eſt une erreur qui a eſté legitimement condamnée. Car de meſme que, dans les choſes de fait, il eſt de la derniere injuſtice d'exiger de quelqu'un qu'il obeïſſe à un commandement ſans que ce commendement luy ſoit pluſtoſt declaré; il eſt auſſi tres-injuſte, en matiere de foy, de forcer noſtre entendement à recevoir une doctrine ſans qu'il en ſoit prémierement

ment convaincu. Et cecy peut ſuffire à preſent ſur le ſujet de l'héreſie; quoy qu'à la vérité il mériteroit un Traité ſéparé & plus parfait.

Mais il faut encore que nous nous juſtifions du *Schisme*, qui eſt l'opprobre ordinaire dans toutes les controverſes de Religion, &, qui pis eſt, un opprobre ſi fatal dans ces conſéquences qu'il produit bien ſouvent le Schisme qu'il reproche à faux. Le terme meſme dénote que ce ſont ceux qui rompent la precieuſe union de l'Egliſe chreſtienne qui en ſont coupables. Mais cela ſe fait moins par ceux qui different des autres dans quelques opinions particulieres, que par ceux qui ne veulent permettre aucune difference. Qui ſçait ſi ce Dieu qui a trouvé à propos que nos corps n'euſſent pas tous le meſme temperament, nos viſages les meſmes traits, nos mains les meſmes lignes, nos voix les meſmes ſons, & que nos manieres enfin euſſent auſſi une difference reconnoiſſable;

noiſſable; qui ſçait, dis-je, ſi ce Dieu n'a pas fait une pareille varieté dans nos parties les plus immaterielles, & dans les operations mesme les plus fines de ces parties, c'eſt à dire dans le culte qu'on luy rend. Que font à Dieu nos dévotions ? Reçoit-il de l'avantage par une maniere de culte, & du préjudice par une autre ? Se plaiſt-il a nulle autre odeur de ſacrifice qu'à celle de l'obeïſſance ? Et ſe peut-il qu'il exige de nous une obeïſſance tousjours uniforme & invariable ſans nous avoir donné des préceptes de la mesme nature ? Sans doute que celuy qui nous a donné des régles capables de tant de differentes interpretations, quand il luy eſtoit auſſi facile de les avoir rendu claires & intelligibles également à tout le monde dans un ſens unique & fixe, veut bien auſſi que nous les interpretions diverſement. Les Théologiens demeurent d'accord que les mesmes paroles de l'Eſcriture ſainte renferment un ſens literal, un ſens typique & un ſens anagogique, & que tous ces cens differens

 ſon-

ſont non ſeulement vrays, mais meſmes entendus par le S^t. Eſprit, Eſprit d'unité, qui dicta ces paroles. Et pourquoy ne dirons nous pas qu'on peut également obeïr à la volonté de Dieu de toutes les manieres differentes de culte auxquelles les hommes ſe croyent obligées dans leurs conſciences? La bouë qui durcit & la cire que ſe fond au ſoleil, obeïſſent toutes deux également & luy font honneur. Et ces effets differens ne nous monſtrent pas les differens pouvoirs du ſoleil, mais la differente diſpoſition de l'objet qui reçoit ſon influence. Auſſi la Foy ne laiſſe pas d'eſtre véritablement unique encore qu'elle produiſe quelquefois des effets differens ſuivant que les hommes la reçoivent differemment. Il eſt tres-digne de remarque que l'Unité de l'Egliſe de Dieu n'eſt pas comparée dans l'Eſcriture ſainte à l'Unité d'une ſeule perſonne, mais à l'unité d'un homme & d'une femme joints enſemble par le mariage. Et c'eſt de cette façon que l'Egliſe en général eſt unie avec Jeſus-Chriſt,

Chrift, l'Eglife militante avec la triomphante, & chaque perfonne particuliere avec l'Eglife militante. Cette union fe fait d'une partie femelle, moins forte & moins relevée, avec une autre partie mafle, plus relevée & plus forte: & la partie femelle dans cette comparaifon s'entend de la partie erronée de l'Eglife. Or de mesme que l'homme & la femme font unis vrayement par la liaifon de l'amour, ainfi les membres de l'Eglife le doivent eftre par celle de la charité. Eft-il rien de plus déraifonnable que de dire qu'un pied gouteux une main paralitique, ou une tefte malade ceffent par ces incommoditez d'eftre des membres de nos corps? La grandeur ou la petiteffe, la regularité ou l'irregularité, la fanté ou la maladie, font des accidens qui ne font pas de l'effence d'un membre. Il ne faut autre chofe pour faire un membre fi non qu'il foit animé par la mesme ame que l'eft le refte du corps. Et l'on ne fçauroit dire qu'il foit d'une néceffité abfoluë que cette ame de la

foy anime tousjours le corps de l'Eglise également, dans toutes ses parties; parce que de là il s'ensuivroit qu'il n'y auroit point de destinction à faire, en matiere de Foy, entre la moindre indisposition & une corruption entiere, entre la maladie & la mort: ce qui feroit une absurdité manifeste. Je voy bien neantmoins que nos adversaires ne manqueront pas de dire que dans les maladies dangereuses & contagieuses des parties il faut couper le membre pour sauver le corps; & que c'est la plus grande de toutes les cruautez quand le Chirurgien espargne en cela le Patient qui se gangréne. Et certainement si les erreurs de créance précipetoient nécessairement l'homme dans l'enfer, si elles estoient en effet de vrayes gangrénes autant mortelles que contagieuses, j'avouë volontiers que la charité comme la prudence nous obligeroient à nous servir de l'espée pour les retrancher. Mais, helas, ces sortes de maladies ne sont pas si mortelles que les médicins de l'ame nous les re-

ta-

préſentent, pour augmenter leur réputation. Et je ne puis pas m'imaginer que celuy qui feroit couper un bras où la gangréne ſe ſeroit miſe, ſe reſolut auſſi facilement à ordonner le meſme remede pour la galle. Il eſt bien vray que ces deux maux ſe répandroient également par tout le corps; mais ce ſeroit avec cette difference, que l'un en cauſeroit la ruine entiere,& l'autre ſeulement quelque fletriſſeure de ſa beauté, ou quelque autre incommodité légére & de peu de durée. Et c'eſt pour cela que nous ſouffrons les petits chagrins d'une demangeaiſon & d'une friction continuelle (ce qui repréſente naïvement la diſpoſition générale des Autheurs des controverſes eccleſiaſtiques) nous les ſoufrons dis je avec la difformité & le deſagrément des ulcéres, pluſtoſt que de couper un membre qui peut avec le temps regagner ſa ſanté & ſa beauté prémiere,& qui meſme ſans elles eſt touſjours tres-utile & trés néceſſaire à tout le corps.

Le reproche qu'on nous fait encore d'or-

d'orgueil & de préſomption, en attribuant une ſi grande authorité à noſtre raiſon, eſt une calomnie ſi groſſiere & ſi ridicule que, ſans avoir beaucoup d'humilité, je ne daignerois pas d'y répondre. En effet qui doit-on eſtimer plus orgueilleux & plus tyrannique, ou celuy qui ſe gouverne par ſa propre raiſon & conſent que les autres façent le meſme, ou celuy qui nie qu'il ſoit gouverné par ſa raiſon & cependant demande que les autres s'y ſoumettent? Eſt-ce une préſomption de reconnoiſtre que ceux qui different de moy peuvent auſſi avoir raiſon, & quand meſme ils ſe méprendroient de reconnoiſtre encore que la mespriſe ne ſeroit pas neantmoins à leur dam; ou de dire que Quiconque n'eſt pas de mon opinion a tort, & que celuy qui a tort doit périr éternellement pour ſon erreur? En fin ce n'eſt pas eſtre aſſeurément préſomptueux que d'eſtre tousjours preſt à changer les opinions receuës, pour vieilles & enracinées qu'elles ſoyent, quand on trouve quel-

que

que raiſon contraire; ce qui eſt neantmoins bien ſouvẽt un martyre à l'ame auſſi grand que celui qui ſe fait quelque fois au corps: au contraire c'eſt bien pluſtoſt d'une ſuffiſance inſuportable quand les gens s'eſtiment infaillibles (comme en effet il faut qu'ils s'eſtimẽt tels, s'ils s'accordent avec des perſonnes qu'ils tiennent pour infaillibles) & ſe roidiſſent par là dans leur opiniaſtreté.

Voilà les objections qui ſe font d'ordinaire contre cette doctrine douce & débonnaire. Mais *Monſieur Hobbes* en a trouvé une autre bien ſurprenante, ſelon cet eſprit ſingulier qu'il a. C'eſt *au chapitre prémier de la religion, dans ſon Eſtat de l'Empire naturel de Dieu.* Il poſe pour principe que les Gouverneurs de tous les Eſtats ſont naturellement les Juges ſouverains, chacun dans ſes Terres, de tout ce qui regarde le culte de Dieu, & que leurs ſujets leur y doivent rendre une obeïſſance entiere. *Car autrement*, dit-il, „ *toutes les opinions les plus abſurdes touchant la nature de Dieu, & toutes les*

„ *cérémonies les plus ridicules qui ont*
„ *jamais esté pratiquées par aucune na-*
„ *tion; se verroient en mesme temps dans*
„ *une mesme ville; & par là il arriveroit*
„ *que le Culte d'un ne seroit que blasphé-*
„ *me & profanation continuel aux yeux*
„ *de l'autre. De sorte que dans ces cir-*
„ *constances-la il n'y auroit du tout dans*
„ *cette ville aucun culte véritable de*
„ *Dieu; c'est à dire aucune maniere de*
„ *tesmoigner par des marques exterieu-*
„ *res qu'on l'honore; parce qu'en effet on*
„ *ne rend véritablement honneur à une*
„ *personne que lors que les expressions que*
„ *nous en faisons sont interpretées en ce*
„ *sens par les autres.*

Mais il me semble, si cela est, que ces divers Tribunaux souverains érigez par *Monsieur Hobbes* dans tous les divers Estats en sont pour le moins autant renversez que ceux que nous avons establis dans les consciences des personnes particulieres. Supposons avec luy pour le present que des Estats differens ont ordonné chez eux de differentes manieres de Culte; & que l'honneur de

ce culte envers Dieu ne consiste pas dans les sentimens de celuy qui le rend, mais seulement dans l'opinion des Spectateurs. Il ne manquera donc pas de dire que lors qu'un Estat entier s'accorde d'une maniere de Culte uniforme, il n'y en peut avoir d'autres spectateurs que ceux qui l'estimeront honorable ; & que par conséquent Dieu y sera véritablement honoré, sans que personne en puisse estre scandalisé. Mais je réponds prémierement que le rapport en pourroit tousjours causer autant de scandale aux absens, que la veuë le feroit aux présens. Ou bien demeurant d'accord avec luy, à lesgard des présens, que personne ne peut estre scandalisé lors que l'uniformité est generale, je soustiens encore qu'on ne le feroit non plus quand mesme il y auroit cent manieres de religions differentes : parce que chacune de leurs assemblées religieuses seroit tousjours remplie de personnes d'une mesme créance, & qui approuveroient les cérémonies qui y feroient pratiquées.

Mais, encore, mal à propos nous fait on cette objection : car ceux qui tiennent que les gouverneurs des Etats ne doivent pas constraindre leurs sujets à l'uniformite de culte, ne peuvent pas manquer de tenir aussi,que ceux qui se trouvent partagez en leurs opinions sur ce sujet; ne doivent pas neantmoins si fort censurer la pratique les uns des autres. Que s'il me replique qu'il est impossible qu'on puisse éviter ces censures mutuelles, dans un estat de liberté pareille à celle que nous proposons; il me pardonnera s'il luy plaist que je ne demeure pas d'accord de l'impossibilité d'une chose que l'on a veuë en effet pendant plusjeurs siécles, & qui se trouve mesme à présent. Et si, dans la fievre violente où nous sommes aujourdhuy, les prétendus Médecins de l'Ame, soit par malice, soit par ignorance, ne contribuassent eux-mesmes à l'augmentation de nos chaleurs,au lieu d'y apporter de véritables remédes refrigerantes, je ne doute pas que par le moyen de leurs escrits & de leurs raison

ſonnemens, & ſur tout par une vie exemplaire & charitable, ils ne remiſſent bien toſt le monde dans ſon premier eſtat de ſanté naturelle. Mais enfin, pour répondre à fonds; il n'eſt pas vray que le culte ou l'honneur de Dieu conſiſte en l'opinion des Spectateurs Car, ſi cela eſtoit, l'Idolatrie auroit eſté pendant quatre mille ans la meilleure, ou pluſtoſt la ſeule religion du monde. Et ſi par hazard il arrivoit que je me trouvaſſe le ſeul Chreſtien dans la Terre Auſtrale, où tous les habitans ſont encore Idolatres, il faudroit donc que je m'abſtinſſe de la véritable adoration de Dieu que ma religion m'enſeigne, de peur que les fauſſes idées qu'en auroient ces Idolatres ne la convertit, je ne ſçay comment, en véritable peché. l'Abſurdité de ces conſéquences fait voir aſſez la fauſſeté de ſa poſition. Il eſt vray que dans l'honneur qui ſe rend ordinairement d'homme à homme la couſtume & l'agrément font tout, & qu'un honneur contraire aux manieres du pays ne ſe prend pas en bonne part.

Comme en effet, dans les pays du Levant, ce seroit une indignité & une offense inexcusable que de descouvrir la teste en présence d'un Prince ; & au contraire, il n'est pas permis en pareille occasion de la couvrir icy. La raison est, que les hommes, ne pouvant pas pénétrer les cœurs les uns des autres, sont obligez d'en juger par les actions: & c'est de ces actions que la coustume seule fait la régle & la mesure. Mais il en est tout autrement avec Dieu. Il voit immédiatement la source de nos actions dans le fonds de nos pensées les plus secretes ; & connoist bien mieux ces pensèes que nous ne connoissons les actions mesmes : de sorte qu'il n'a pas besoin de faire des reflexions sur les circomstances exterieures & apparentes de nostre culte, à fin de juger par là de la sincérité de nos cœurs. Et véritablement, parmy nous, un grand Empereur, qui se seroit rendu maistre du monde, ne prendroit-il pas plaisir d'en voir des marques dans la varieté des hommages que les differen-

rentes nations luy rendroient ? Et ne devroit il pas recevoir les honneurs qu'on luy feroit en tant de manieres, comme les loüanges qu'on luy donneroit en autant de langues ? Il souhaiteroit peut estre que tous ces peuples parlassent la sienne : mais n'y pouvant reüssir, il pardonneroit au moins cette diversité qui contribueroit à sa gloire. Certainement si les hommes se pouvoient tellement defaire de leurs passions que de faire des comparaisons justes, ils ne trouveroient non plus de mal dans l'usage de differentes cérémonies que de langues differentes dans une mesme ville, & l'on nous permettroit aussi bien en Espagne l'exercise de la Religion Anglicane, que la liberté de parler Anglois.

Nos paroles sont les images de nos pensées, & nos pensées le sont des choses. Or comme on représente souvent une mesme pensée par plusieurs paroles differentes, on peut bien représenter aussi une mesme chose, assavoir la véritable adoration de Dieu, par une gran-

grande varieté de pensées. Mais cependant nous voyons que l'Eglise Romaine, pour establir une maniere d'unité plus parfaite que celle que Dieu & la nature humaine requierent, en a introduit une tout-à-fait fantastique & imaginaire. Elle oblige tous ses enfans, quoyque de differentes nations, de se servir dans les exercices de leur Religion précisément des mesmes paroles & de la mesme langue les uns que les autres. Et en effet il est fort naturel qu'apres les avoir enseignez à croire aveuglément & sans examen, elle les apprenne aussi à parler par routine & sans intelligence. De sorte qu'à la verité la pluspart d'entre eux, en matiere de religion, ne sçavent ny ce qu'ils pensent ny ce qu'ils disent. Ils ne laissent pourtant pas de se vanter de cette Unité ridicule: & nous objectent, au contraire, que par nos recherches trop curieuses nous tombons dans la faute des Corinthiens que St. Paul reprend au commencement de sa prémiere epistre, où il leur dit; *Qu'ils cherchoient la sagesse,*

mais

mais que le Monde par ſa ſageſſe ne connoiſſoit point Dieu; que la ſageſſe des ſages eſtoit détruite, & la ſcience des ſçavans abolie, qu'elle eſtoit convaincuë de folie, & mesme qu'elle eſtoit confonduë par les choſes les plus foibles. Il eſt vray qu'il y parle admirablement contre cette ſageſſe; & que ces ſages y ſont frappez (comme S^t. Paul l'avoit eſté luy-mesme) par une lumiere trés forte de la vérité divine que Dieu y fit reluire expreſſément pour les confondre & par ce moyen pour les convertir. Mais ſi nous examinons avec attention les paroles de l'Apoſtre, nous verrons que par la ſageſſe qu'il ravale en cet endroit il n'entend nullement la Raiſon humaine, mais au contraire une fauſſe ſageſſe qui eſtoit alors dans une haute eſtime parmy les Grecs. (Et c'eſt ainſi qu'on a fait des loix contre la Magie; non pas contre la véritable Magie, mais contre la fauſſe.) Il explique aſſez ſa penſée par les diverſes expreſſions dont il ſe ſert; l'appellant tantoſt *la ſageſſe de paroles*, ou *les parole inſi-*

nüantes de la sagesse humaine; tantost *la sagesse qui est selon la chair*; & tantost *la sageße des Princes de ce monde.* Par où bien loin de vouloir parler de la Raison humaine, il y représente naïvement les trois choses qui la séduisent & la corrumpent le plus; assavoir le désir de la Réputation, celuy du Plaisir, & celuy du Profit. Par la prémiere nous abandonnons la vérité pour chercher les moyens de faire paroistre nostre esprit & nostre éloquence. Par la seconde nous l'abandonnons pour mieux gouster les plaisirs dont la raison ne nous permet pas l'usage. Et par la troisiesme nous l'abandonnons pour accomoder nostre interest propre avec celuy des Estats; & dans ce dessein nous embrassons volontairement les erreurs de nos Superieurs, ou mesme nous contribuons à l'abus des autres que nous voulons gouverner. Il paroist encore mieux que ce n'est pas la vraye Raison humaine mais la fausse que S^t. Paül entend en ce lieu par ce qu'il dit ailleurs; *que Dieu a choisi ce que n'estoit*

n'estoit rien pour détruire ce qui estoit de plus grand. Car de mesme que par ce qui n'estoit rien il faut entendre la prédication de l'Evangile, qui estoit pourtant en effet la sagesse la plus sublime, & la plus solide ; ainsi par ce qui estoit de plus grand il faut necessairement entendre une sagesse mondaine, qui avoit véritablement alors quelque apparence de grandeur & de solidité, mais qui au fonds estoit vile & le trompeuse. Il est bien vray que la Raison humaine, & mesme la plus pénétrante, n'auroit jamais sçeu d'elle mesme descouvrir *cette sagesse de Dieu enfermée dans son mystere, cette sagesse cachée qu'il avoit predestinée & preparée avant tous les siécles*; c'est à dire, *le mystere de l'incarnation de Jesus-Christ*, sans qu'elle eût esté plustost revélée par cet *Esprit* qui seul *pénétre & descouvre les profondeurs de Dieu.* Mais d'abord que cet esprit l'eust une fois manifestée par les *miracles*, par l'accomplissement des *Prophecies*, & par plusieurs autres *effets sensibles de la ver-*

tu & de la puissance de Dieu; alors la Raison humaine se trouva capable de la contempler & la reconnoistre. Non pas que la grace eut apporte aucun changement aux yeux de la raison, mais c'est qu'elle en avoit approché l'objet de plus prés. Et jusques à ce que cet objet fust ainsi approché, il n'y avoit non plus de risque à ne le pas discerner, qu'il y en a présentement à demeurer comme nous sommes, dans l'ignorance de l'estat précis des choses qui nous doivent estre revelées à son second avénement. On oppose pourtant à ce que nous venons de dire, cette parole de l'Apostre, *que l'homme naturel n'est point capable des choses qu'enseigne l'esprit de Dieu*; *qu'elles luy paroissent une folie*; *& qu'il ne les peut entendre, parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.* Mais j'estime que ce mot, *naturel*, y est fort mal traduit, & qu'il devoit avoir esté traduit *sensuel*, ou *animal & charnel*. Car en effet ψυχικὸς en Grec veut dire la mesme chose *qu'animalis* en Latin;
&

& le mot ψυχὴ ſignifié ſouvent la partie inferieure & ſenſuelle de l'Ame, en oppoſition à νοῦς qui eſt la partie ſupérieure & raiſonnable ; de meſme que le mot *Anima* eſt oppoſé à *Animus*, & quelquefois tous les deux à *Mens*. De ſorte que le ſens de ce paſſage eſt, que pendant que la raiſon d'un homme eſt ſéduite par ſes paſſions elle eſt incapable de juger des matieres ſpirituelles ; & puiſque la chair combat continuellement contre l'eſprit, il n'eſt pas juſte que celuy qui s'eſt devoüé à l'un doive decider de ce qui regarde l'autre. Mais on perſiſte encore à nous dire que cette authorité que nous attribuons à la raiſon eſt bien differente de *la captivité* à laquelle S^t. Paul la pretend aſſujettir, quand il parle du *renverſement des remparts, de la deſtruction des raiſonnemens humains & de toute la hauteſſe qui s'éleve contre la ſcience de Dieu, & de la reduction de tous les eſprits en ſervitude à l'obeïſſance de Chriſt.* Et quelle ſera, dit on, la captivité tandis que nous nous gouvernerons par les

les seules lumieres de nos propes entendemens? Je réponds que tout cela ne signifie autre chose si non que S^t. Paul, pour defendre sa propre grandeur contre la calomnie de ceux qui le méprisoient comme *paroissant bas en sa personne, & grossier, & peu instruit pour la parole*, raconte icy de quelle maniere il avoit refuté les raisonnemens de certaines gens qui s'estoient opposez à sa doctrine; & qu'au lieu que leurs entendemens avoient esté cy-devant esclaves de leurs inclinations sensuelles, (& qu'ils estoient comme *des bestes*, ainsi qu'il appelle ailleurs ceux *d'Ephese*) ce qui les avoit empeschez de se sousmettre à l'obeïssance de Christ, il les avoit affranchis de cette servitude cruelle, en renversant les remparts & brisant les chaines de leurs faux raisonnemens; & qu'en droit de Conquerant il les avoit reduits à une autre captivité, mais une captivité dont *le joug estoit doux & le fardeau leger*; c'est à dire, en un mot, que par la vraye raison il avoit refuté la fausse.

A l'imitation de cet exemple, je souhaite que ceux qui veulent captiver nos entendemens prennent plustost la peine de les convaincre, & qu'ils ne pensent pas à enchainer nos raisons qu'ils ne les ayent plustost subjuguées. Quand ils l'auront fait, ils verront par là qu'ils y perdront encore ce qu'ils prétendoient gagner. Car en cela mesme que nos Raisons seront vaincuës, enchainées & gouvernées, les leurs en deviendront les Conquerans, les Maistres & les Guides. De sorte qu'il se trouvera tousjours impossible que la Raison humaine puisse rien perdre d'un costé, sans qu'elle y gagne autant de l'autre.

Quand à ceux qui s'attendent à une illumination infuse, par le moyen des visions ou des Révélations extraordinaires, s'il se rencontre que cette lumiere procéde véritablement du Pere des lumieres, comme la colomne de feu qui passa devant les Israëlites, il ne faut pas douter qu'ils ne soyent bien conduits. Mais s'il se trouve au contraire

traire que cette lumiere ne soit en effet autre chose qu'un feu follet, & une flamme portée (suivant la créance vulgaire) par des Esprits malins, alors les erreurs de ceux qui la suivent seront sans excuse. Car quel argument peuvent-ils avoir pour obtenir leur grace, puis qu'ils n'ont nul prétexte ny de précepte ny de conseil qui les puisse avoir portez à suivre ce feu estranger, dont ils ne sçavent rien, ny d'où il vient ny où il tend? Il en est autant de ceux qui se sousmettent à une authorité humaine. Si cette authorité les conduit dans les voyes de la vérité, ils ont du bonheur, & rien que du bonheur, en s'y sousmettant. Mais si elle les meine dans des erreurs, ils en sont inexcusables; parce qu'ils n'ont rien à alléguer pour la raison de leur obeïssance. C'est ainsi qu'Eve se vouloit excuser sur l'authorité du Serpent: mais cela n'empescha pas qu'ils ne fussent tous deux punis. Adam aussi, avec meilleur droit, se prétendoit justifier sur ce que la Femme que Dieu luy avoit

voit donnée pour aide luy avoit conſeillé de manger, & qu'il l'avoit fait: mais neantmoins la malédiction fut prononcée auſſi contre luy; parce qu'il avoit eſcouté la voix de celle qui ne luy eſtoit unie qu'en figure (comme les membres de l'Egliſe prétendent eſcouter l'Egliſe) pluſtoſt que la Raiſon que Dieu luy avoit donnée, & qu'il avoit unie eſſentiellement à ſa nature. Ainſi tout ce qu'on peut tirer de mieux de toutes ces opinions contraires à la noſtre, c'eſt qu'en fermant les yeux, dans le grand nombre de ces fauſſes portes, ſi l'on rencontre l'entrée de la véritable, c'eſt au hazard ſeulement qu'on doit ce bonheur. Mais auſſi ſi par évenement on la manque, Dieu ne demandera pas ſeulement un jour pourquoy n'a-t-on point entré par là? mais il demandera pourquoy par un aveuglement volontaire on a augmenté les incertitudes & rendu les perils du paſſage plus éminens qu'il n'eſtoient.

Ceux au contraire qui ſe commettent entierement à la conduite de leur

rai-

raison trouvent également leur seureté en donnant là gauche comme ils le pourroient faire à droit : ils ont autant d'asseurance de leur salut dans leurs Erreurs que les autres le peuvent avoir dans les voyes mesme de la vérité où ils ne tombent que par hazard. Et de cela il y a plusieurs raisons. La prémiere est ; qu'on ne périt que par la desobeïssance ; & qu'on peut bien errer sans estre desobeïssant. Car le commandement de Dieu n'est pas absolument de trouver la vérité, mais seulement de la chercher. Et c'est sur cette recherche qu'il nous promet que nous trouverons. Je ne dis pas que nous trouverons toutes les véritez particulieres que nous cherchons ; car l'experience mesme nous monstre que cela est impossible, & par conséquent ne peut estre le sens de ses paroles ; mais que du moins nous trouverons la recompense de nostre recherche, qui est la félicité. La seconde raison est, que ce seroit blasphémer, & accuser Dieu d'injustice, que de dire qu'il nous punit

pour des erreurs inévitables. Et certainement elles ſont inévitables, quand on y tombe aprés s'eſtre ſervi de tous les moyens, & aprés avoir fait tous les efforts poſſibles pour les éviter. Car de mesme que la liberté de nos volontez, & le pouvoir que nous avons d'agir d'une maniere ou d'une autre, nous fait ſubir avec juſtice la punition de nos meschantes actions, ainſi il n'y a que le pouvoir que nous avons de diſcerner & d'embraſſer la vérité qui peut nous expoſer avec juſtice à des punitions pour nos créances erronées. En troiſiesme lieu, il ne faut pas penſer que les erreurs de Créance ſoient damnables ; parce que cette opinion eſt trop répugnante à la charité, & qu'elle efface les noms de pluſieurs millions d'hommes du livre de vie, au lieu d'un ſeul qu'elle y retient. Car en effet, à comprendre tout le monde & tous les ſiécles, le nombre de ceux qui ont tenu des erreurs, mais des erreurs tresgrandes, & que nous

estimons trés-manifestes, quoy qu'elles ne leur parurent pas telles, est infinement plus grand que de ceux qui ont esté assez heureux pour connoistre la vérité. Quatriesmement, On ne devroit pas enseïgner que les erreurs de Créance nous perdent à moins qu'on nous pust donner le détail exact de celles qui le font : parce que l'on demeure d'accord que toutes ne le font pas, & que l'incertitude de cette distinction seroit capable de faire douter ou plustost desesperer du salut tous ceux qu'y reflechissent. Nous sçavons bien qu'il est impossible que nous soyons entierement exempts de toute erreur pendant cette vie. On veut que nous croyions qu'il y ait de ces erreurs qui sont damnables, sans pourtant nous donner à connoistre lesquelles ce sont. Dans cet estat, quel repos pouvons nous avoir dans nos consciences ? ou plustost de quelles inquiétudes épouvantables ne serons nous pas tourmentez ? La cinquiésme rai-

raiſon eſt, Que ſi les erreurs de nos entendemens ſont des pechez, il eſt impoſſible que nous puiſſions nous en repentir. Car le repentir préſuppoſe la connoiſſance du peché. Mais ny l'un ny l'autre n'a lieu dans les erreurs de l'entendement: parce que nous ne pouvons pas en meſme temps nous affliger d'une opinion comme erronée, tandis que nous ſommes encore perſuadez qu'elle eſt véritable. Cependant il eſt conſtant que Dieu nous ordonne de nous repentir de nos pechez, & que c'eſt ſous cette condition qu'il nous en promet la remiſſion. Or qu'elle apparence y a-t-il qu'il nous impoſe une condition qu'il nous eſt impoſſible de remplir? En ſixiesme lieu, Les grandes apparences de vérité qu'ont meſme les erreurs nous doivent encore perſuader que Dieu ne nous en punira pas avec rigueur. Si l'on peut eſtimer qu'une opinion eſt probable quand tous les hommes, ou la pluſpart, ou meſme les plus ſages, ou quel-

quelques uns encore de ces ſages l'ont receuë comme vraye, quelle Doctrine y a-t-il parmy toutes les religions differentes qui ne ſe puiſſe appeller probable? Et comment condemnerons nous un homme pour une opinion à laquelle il aura eſté porté par la vrai-ſemblance? En vérité je ne conçois pas que cela puiſſe s'accorder avec la bonté de Dieu d'avoir tellement caché, envelopé, & presque desguiſé la vérité, s'il avoit eu deſſein de punir l'erreur par une ſentence auſſi ſévére que celle de la perdition éternelle. Ce ſont là des raiſons, ſur lesquelles ſi nous faiſons une conſideration ſérieuſe, nous trouverons que nous devons nous confier entierement à la conduite de noſtre Raiſon dans les recherches de la religion; puis qu'il y a tant de ſeureté dans cette voyes, & ſi peu dans toutes les autres.

Mais il eſt bon de conſidérer encore, qu'Outre que cette voye eſt ſeure, elle eſt auſſi naturelle. Car de meſ-

meſme qu'à l'esgard des objets viſibles nous nous remettons entierement au rapport de la veuë, ſans en appeller aux autres ſens, ny aux révelations, ny aux yeux d'autruy, parce que la Nature nous l'a donnée & l'a accomodée expreſſément pour cet uſage & comme nous faiſons la mesme choſe dans toutes les autres operations des ſens, & dans toutes les autres facultez de l'ame; nous devons auſſi, à l'esgard des matieres intelligibles, ſousmettre abſolumént noſtre Creance aux reſultats de noſtre entendement; parce qu'elles en ſont auſſi bien l'objet propre & naturel que les choſes viſibles le ſont de la veuë. Et l'on auroit autant de raiſon de dire que l'on veut bien s'en fier à ſes yeux à l'esgard du vert & du bleu, mais non pas à l'esgard du rouge & du jaune, que de ſouſtenir que la Raiſon nous doit véritablement ſervir dans la contemplation de la Nature, dans l'eſtude des Arts, dans l'adminiſtration des Eſtats,

& dans la direction des actions morales, mais qu'elle ne doit pas estre suivie en matiere de Religion. Car ces matieres-la estant du nombre, & mesme les plus considerables, des veritez intellectuelles, elles sont directement & plus particulierement qu'aucune autre les vrays objets de l'entendement. Or comme on ne laisse pas de se rapporter à sa veue, parce que la Jaunisse quelquefois nous fait paroistre tous les objets jaunes, & que des Lunettes bleuës nous les représentent de cette couleur, que par le moyen de l'eau la Canne droite nous paroist courbe, & que la foiblesse de nostre veuë nous empesche de distinguer de loin les hommes d'avec les arbres; de mesme je dis que les erreurs où la Raison peut tomber quelquefois, par le moyen de quelques empeschemens estrangers, ne suffisent pas pour en faire rejetter généralement la conduite. Qne si l'on objecte, qu'encore que le veuë soit sujette à ces erreurs, elle ne laisse pas d'e-

d'estre naturellement plus exacte & plus certaine dans le jugement des couleurs, que l'entendement le plus fin, & libre mesme de tous ces empeschemens, ne le sçauroit jamais estre dans la connoissance des choses spirituelles; Je répons que, si de certaines choses sont les objets propres de quelqu'une de nos facultez, il faut nécessairement que nous en jugions par le rapport de cette faculté, sans examiner si elle a la derniere pénétration & perfection que Dieu luy auroit pû donner. Et nous ne devons pas moins nous confier à nostre entendement à l'esgard des véritez intellectuelles, par la raison qu'il est au dessous de celuy des Anges, que nous le faisons à nostre veuë, au sujet des objets visibles, quoyqu'elle n'atteigne pas à la perfection de celle des Aigles. Certainement ceux qui n'attribuent pas la connoissance des véritez divines à la Cour de la Raison, en ostent par la ce qui tombe le plus naturellement sous sa jurisdiction. Car

aprés que Dieu eut créé toutes les autres choſes, il eſtima que le Monde eſtoit encore imparfait, tandis qu'il n'y avoit rien qui peut contempler, adorer & remercier celuy qui en eſtoit le Créateur. Et c'eſt pour cela qu'il créa l'homme, & luy donna une Ame raiſonnable: c'eſt à dire, à fin qu'en refleſchiſſant ſur les choſes viſibles il en pûſt tirer des conſéquences pour eſlever ſon eſprit à la contemplation des inviſibles, & que ſon coeur en pûſt eſtre touché de l'amour & ſa bouche remplie des loüanges du Créateur de toutes ces choſes. Et c'eſt là en un mot ce qui fait toute l'eſſence de la Religion. Car les differentes manieres qu'il y en a, n'en ſont que des accidens. Il eſt donc évident que la Religion eſt la fin principale pour laquelle l'homme a eſté créé. Car de meſme que les chevaux qui ſont faits pour le fardeau ont une force naturelle pour le porter, les oiſeaux qui ſont faits pour le vol ont des aisles & une facul-

faculté naturelle pour voler, & qu'en effet où la fin d'une choſe eſt naturelle il faut néceſſairement que les moyens pour y arriver le ſoyent auſſi, nous en pouvons conclurre, que puiſque la Religion eſt la fin principale de la création de l'homme. & pour laquelle il eſt doüé d'une Ame raiſonnable, auſſi cette Ame doit avoir en elle une capacité naturelle pour la connoiſſance, le choix & l'exerciſe de la Religion.

En voilà donc aſſez pour faire voir que la Raiſon eſt le guide le plus naturel, auſſi bien que le plus ſeur, que chacun en particulier puiſſe ſuivre dans les voyes de la Religion. J'ajouſte encore que cette pratique eſt la plus convenable au bien & à l'intereſt de la ſocieté publique. Toutes les guerres des derniers ſiécles ont eſté commencées ou réellement pour cauſe de Religion, ou du moins ont eu ce prétexte. Que ſi ce prétexte eſtoit entierement oſté, il ſeroit difficile à ceux

qui en couvrent leur ambition de persuader, jamais les peuples de subir les calamitez & les miséres qui accompagnent la guerre. Et si la doctrine que nous enseignons estoit généralement receuë, non seulement le sujet mais aussi tout prétexte de se quereller pour matiere de religion en seroit osté. Car apres avoir admis ce principe fondamental de toute religion, que *chacun doit joüir paisiblement de la sienne*, quel prétexte y peut-il plus rester de s'inquieter les uns les autres là dessus? Et encore que des esprits turbulens puissent apres trouver ou susciter d'autres occasions pour molester leurs voisins, neantmoins le mal n'en seroit ny si frequent ny si grand qu'il est à présent. Il est vray que l'unité de Religion produiroit le mesme effet. Mais la raison aussi bien que l'expérience nous enseignent qu'il est impossible qu'elle arrive, & que nos espérances là dessus sont vaines. Un Estat peut obliger quelquefois ces sujets à se sousmet-

mettre à une uniformité externe dans les choses qui regardent le Culte de Dieu : mais cet Estat doit connoistre que, dans le moindre desordre où il peut tomber, tous les liens d'une telle obeïssance dissimulée en seront rompus, & que ces sortes de constraintes produisent mesme & nourrissent les desordres. Il me seroit facile de m'estendre beaucoup sur cet argument; mais ce que j'en ay desja dit, quand j'ay répondu aux objections formées contre cette opinion, peut suffire en partie; &, au reste, l'explication de la methode qu'il faudroit tenir en establissant cette liberté dans un Estat me meneroit au delà des bornes que je me suis à présent préscrites.

Venons donc à la derniere defense de cette cause, & qui seule suffit sans le secours d'aucune autre. C'est, que, nonobstant que les hommes se trompent, & ne connoissent pas bien souvent à fonds leurs propres pensées, il est neantmoins impossible que jamais

la créance de perſonne, en quelque matiere que ce ſoit, puiſſe eſtre gouvernée par autre choſe que par ſa propre Raiſon. Je dis qu'il eſt impoſſible que cela puiſſe eſtre autrement. Car de quelque coſte que nous tournions nous trouverons tousjours que la ſeule Raiſon eſt la derniere Ancre à laquelle noſtre Foy ſe tient. Si je vous demande, Pourquoy croyez-vous quelque myſtere que ce ſoit de la Foy? Vous me répondrez peut eſtre, Parce que l'Egliſe préſente vous l'ordonne. Et ſi je vous demande encore, Pourquoy ajouſtez-vous foy aux déciſſions de la préſente Egliſe? Vous me direz, a cauſe qu'elles ſont conformes à celles de l'Egliſe ancienne. Pourquoy croyez-vous à l'Egliſe ancienne? Parce que Dieu-meſme vous ordonne de le faire. Pourquoy croyez-vous que Dieu vous l'a ordonné? Parce que vous le trouvez ainſi dans les Eſcritures ſaintes. Pourquoy croyes-vous que les Eſcritures ſont la Parole de Dieu? Parce

ce qu'elles ont esté confirmées par des Miracles. Pourquoy estimez-vous que les Miracles confirment cela ? Parce qu'ils sont des œuvres si extraordinaires qu'ils ne sçauroient avoir esté faits sans l'operation de la puissance divine. Mais encore, pourquoy cela ? Parce qu'il est impossible que ce qui est contraire à la Nature, ou au dessus de ses forces, puisse estre effectué par des Agens naturels; mais les Miracles sont des effets contraires à la Nature, & au dessus de ses forces; c'est pourquoy il faut conclurre qu'ils proviennent d'une operation divine. De sorte que vous voyez que la Foy se reduit enfin à un Syllogisme, qui est l'ouvrage précis de l'entendement. Que si je retourne à vous demander, Pourquoy croyez-vous que véritablement il y ait eu des Miracles faits pour la confirmation de la Foy ? Vous m'alléguerez d'abord la grande quantité de tesmoignages que nous avons de cette vérité. Mais pourquoy croyez-vous à ces

ces teſmoignages ? Parce qu'il eſt impoſſible qu'un ſi grand nombre de perſonnes, en divers temps, en divers endroits, & agitez par des intereſts differens, peuſſent tous ou tomber dans un meſme abus, ou s'accorder ſi unanimement dans le deſſein d'abuſer les autres. Ainſi qu'apres tout, vous n'acquieſcez jamais à nulle authorité ſans en examiner pluſtoſt à fonds la validité. Et quand en fin vous y ajouſtez créance c'eſt tousjours en vertu d'un Syllogisme, l'indispenſable Loy de la Raiſon.

Il y a deux choſes à conſidérer dans toutes les Authoritez avant que de les croire, ou de leur obeïr. Prémierement la qualité des perſonnes qui enſeignent ou commandent : & apres cela le ſens de leurs Doctrines, & de leurs commandemens. A l'eſgard des perſonnes qui enſeignent, il faut ou qu'elles ſoyent abſolument infaillibles, ou du moins qu'il y ait une trés grande probabilité qu'elles ne peuvent pas ſe

se mesprendre. A l'esgard de celles qui commandent, il faut qu'elles ayent un pouvoir legitime derivé de Dieu, de la Nature, ou de la Coustume. De sorte que nous ne sommes pas tenus de croire ny d'obeïr à nulle authorité que ce soit, considérée simplement, sans examen de ses fondemens. Je dis à nulle, & j'y comprens mesme celle de Dieu. Car la force de son authorité depend aussi de ce raisonnement; que Dieu est trés-parfait de sa nature, & par conséquent qu'il est incapable de tromper personne, ny de se tromper luy-mesme. Or tout cet examen est purement l'ouvrage de la Raison, en appliquant le *Faict* particulier à la *Régle* universelle. Quiconque se trouve avoir de telles conditions doit estre creu ou obeïé; mais une telle personne se trouve avoir de telles conditions; donc cette personne doit être creuë ou obeïée. Mais encore nostre raison ne nous ordonne pas seulement une creance ou une obeïssance générale. elle préscrit aussi

auſſi des bornes à l'une & à l'autre, & nous fournit des Notions ſolides par leſquelles nous connoiſſons noſtre. *Ne plus ultra.* Il eſt vray que beaucoup de gens croyent & obeïſſent ſans obſerver eux-meſmes qu'ils ayent fait de ces reflexions: mais cela procede ſeulement de leur inadvertance. Tout de mesme que nous reünions ordinairement les membres de nos corps, ſans prendre garde à chaque acte particulier de la volonté qui dirige ces mouvemens. Il eſt donc évident aprés tout que dans la prémiere conſidération, qui regarde les perſonnes, c'eſt la Raiſon ſeule qui donne le poids à l'authorité. Et par conſéquent elle le fait encore plus dans la ſeconde conſidération, qui doit eſtre touchant le ſens & l'explication de la Doctrine & des Commandemens. En effet elle y eſt ſi viſiblement néceſſaire que ce ſeroit en vain que je m'amuſerois à le prouver ou à l'expliquer davantage.

En fin je remarqne que ceux qui

ſuivent l'authorité de l'Egliſe, expérent d'autant mieux y trouver de la ſeureté, qu'il leur ſemble que la créance meſme des Eſcritures ſaintes, qui ſont une régle inconteſtable de noſtre foy auſſi bien que de noſtre conduite, en depend. Et en effet je ne feray pas difficulté de m'approcher juſques là de leur opinion que d'avoüer que la Tradition que nous avons des miracles, qui ont eſté faits en confirmation des véritez que ces Eſcritures contiennent, eſt la preuve la plus convaincante qu'elles ſont véritablement *la Parole de Dieu.* Mais, cela eſtant, j'ajouſte neantmoins qu'à plus forte raiſon nous devous nous remettte de toutes ces choſes aux reflexions de noſtre entendement: parce que nous venons de faire voir que cette authorité qui eſtablit donc la créance des Eſcritures ne laiſſe pas elle meſme d'eſtre aſſujettie à la Raiſon; & que ſi nous ne recevons les Eſcritures que pour obeïr à l'Authorité, nous ne recevons non plus cet-

cette Authorité qu'en conséquence de la Raison qui nous le persuade. *Le Juif* se croit incapable de pouvoir errer, en ce qu'il suit *le vieux Testament*, qu'il dit estre la seule régle infaillible de la véritable Religion. *Le Chrestien* ne s'asseure pas moins de la vérité, en ce qu'il se laisse conduire par *les Evangelistes & les Apostres*, dont les escrits ont esté dictez par l'esprit infaillible de Dieu. *Le Turc* présume aussi la mesme chose de son *Alcoran*; & *le Payen* des *Oracles*, des livres des *Sybilles* & semblables. Que feray-je? Tous ces livres contiennent certaines choses également extraordinaires, & qui ne se prouvent pas assez par la simple relation qu'ils en font. On me dira de suivre l'authorité de l'Eglise, qui ne peut pas errer: & je le ferois volontiers: mais j'y rencontre encore la mesme difficulté sous une autre forme. Car de mesme que chacun se dit avoir les livres infaillibles, il les appuye aussi par l'authorité de son Eglise,

ſe, & de ſes Traditions, qui l'en aſſeurent. Et que le Chreſtien ne s'aviſe pas icy de ſouſtenir que ſa Tradition eſt la plus ancienne & la plus univerſelle : car le Juif le ſurpaſſe évidemment dans le prémier chef, & le Payen dans tous les deux. Dans cette diverſité de voyes il faut donc ou que je demeure en ſuſpens, ſans embraſſer aucune Religion, ou que j'en choiſiſſe; mais il eſt impoſſible que celuy qui croit en Dieu n'en embraſſe quelqu'une; ainſi je ſuis obligé d'en choiſir. Or le choix eſt un ouvrage ſi propre à la Raiſon, particulierement dans ce cas, qu'il eſt impoſſible d'en faire que par elle. Et de reduire une perſonne à la néceſſité de choiſir, en matiere de Religion, c'eſt la meſme choſe que de ſousmettre ces matieres au jugement de ſa Raiſon. S'il y a de differentes opinions touchant ces matieres, il ſe rend d'un coſté pluſtoſt que de l'autre parce que ſa Raiſon le luy ordonne ainſi. Et quand meſme il n'y au-

auroit point de difference, il ne laiſſe pas encore de ſuivre ſa Raiſon, parce que le conſentement univerſel eſt un argument trés-fort pour le perſuader. En un mot, On ne peut croire que par un acte de la volonté, & l'on ne peut vouloir que par ordre de l'entendement. De ſorte que tous ceux qui prétendent ſuivre, ſoit l'authorité de l'Egliſe, ſoit la révélation particuliere, ou ſoit aucune autre choſe imaginable, ils le font tousjours pour obeïr à la Raiſon qu'ils y trouvent, & ne manqueront pas de quitter ce party ſi toſt qu'il leur apparoiſtra du contraire.

FIN.

TRAITTÉ
des
PARLEMENS
ou
ESTATS GENERAUX.

Composé
Par PIERRE PICAULT.



à COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU,
1679.

AVIS
au
LECTEUR.

JE vous donne un court traitté des Parlemens. J'aurois pû par le rapport de quantité de belles Sentences & de faits Historiques en faire un Livre in folio, sans y inserer la 6ᵉ partie du sens qu'il enferme. Mais sachez qu'il ny-a que les demisavans qui aiment les exemples: Car joint que le plus souvent on ne peut savoir de certitude si l'exemple se rapporte bien au sujet auquel on l'applique, si vous ne comprenez point la chose, vous ne concevrez point l'exemple. Vous n'y verrez pas non plus de belles Sentences graves, comme dans tous les Livres de ceux qui ont écrit de la politique. Vous ne m'en devez point mepriser; puisqu'à proprement parler, ce ne sont que des propositions generalles, qui servent plûtost d'étables à tous chevaux, qu'à faire decouvrir une seule verité, ou à remedier au moindre mal: Aussi voit on que plus on se forme le jugement par la vraye connoissance des choses, plus l'on renonce à la coutume de mettre en avant des Sentences generalles. Mais vous y trouverez des regles & des reflexions propres à chaque sujet suivant les diverses circonstances qui l'accompagnent.

TRAIT-

TRAITTÉ des PARLEMENS ou ESTATS GENERAUX.

Dessein de l'Auteur.

I.

LEs Rois ont coutume de temoigner une si grande apprehension des Parlemens, qu'il semble qu'ils ne sauroient regner sans les détruire : Au contraire le peuple fait ordinairement paroistre tant de joye à la convocation des Estats Generaux, qu'on diroit que toutes leurs miseres vont cesser. Cependant malgré tous les beaux arrests des Parlemens le peuple ne laisse pas d'étre aussi malheureux, & les Rois aussi hardis à tromper le peuple

qu'auparavant. Il faut que les Parlemens, soit à cause d'euxmesmes, ou à cause des circonstances qui les accompagnent, ne soient pas un vray sujet d'apprehension aux Rois, ny un juste Motif de joye au peuple. On en a toûjours rejetté la cause sur la difficulté que les hommes ressentent à moderer leurs desirs charnels, ou sur les intrigues des Princes & des grands. Il-y-a en cela quelque chose de vray : Mais ny l'une ny l'autre de ces deux causes n'en est la fondamentalle. Afin de faire mieux comprendre quelle en est la vraye & essentielle raison, je crois qu'il n'est pas hors de propos de faire un traitté entier des Parlemens, puisqu'il ny a rien qui contribue tant à l'intelligence d'un tout que la connoissance du rapport qu'il-y-a de toutes ses parties les unes aux autres : Et de-plus c'est un sujet, dont l'intelligence nous importe merveilleusement. Pour cét effet nous diviserons ce

traitté en deux parties. La premiere montrera quel rapport & quel éloignement il y-à des parties du Parlement les unes aux autres & à l'autorité Royalle : la 2 fera voir comment le Parlement doit selon les differentes conjonctures Procurer le bien du peuple.

PREMIERE PARTIE.

C'est la vuë de l'interest public, & non point l'ecriture, qui est l'arbitre des lois civiles.

I I.

IL est constant parmy nous que de toutes les Lois Politiques qui ont esté en usage dans le Monde, Il ny-à que celles de Moyse, qui ayent esté immediatement données par Dieu. Quiconque voudroit de cette croyance former ce raisonnement. Comme chacun raisonne suivant la qualité de ses lumieres, & que Dieu est infiniment savant, il

eſt manifeſte que ce qu'il ordonne, eſt parfaitement bien fait : Puis donc qu'il a donné luy-meſme les lois de Moyſe, & que toutes les autres ont eſté inventées par des perſonnes faillibles, il eſt du moins plus à propos de s'attacher aux lois de Moyſe qu'à pas-une autre; celuy-là, dis-je, ne pourroit pas eſtre refuté, vû que ſon raiſonnement eſt bien établi ſur la ſouverainne connoiſſance de Dieu & ſur les étroites bornes de nos lumieres. Toutefois les Apoſtres, tous les premiers Chrétiens que nous tenons pour les vrays Ortodoxes, & meſme preſque tous les heretiques n'ont jamais invité un ſeul homme à ſe Gouverner par les lois civiles des Juifs, chaque Chrétien ſuivant alors les lois Romaines modifiées par les alterations qu'elles recevoient dans ſon Pays. Depuis ce temps la il ny a pas eü une nation qui ſe ſoit cruë obligée de changer ſes lois civiles en

celles des Juifs. Ainsi les Chrétiens croyent que l'on n'est pas obligé de suivre les ordonnances politiques de l'écriture, & que Dieu a laissé aux hommes toute liberté de juger par eux mesmes de la bonté ou de la malignité, de l'utilité ou de l'inutilité des lois. Or parquoy pouvons nous en juger sinon par la vuë de l'interest public, qui a toûjours esté consideré comme le principe du Gouvernement civil des hommes. Laissant donc l'écriture à part, nous nous attacherons à l'interest public comme au principe essentiel de tout ce que nous devons dire en ce traité: Et parceque nos passions donnent le mouvement à nos actions, nous expliquerons cét interest par rapport à nos passions interieures; autrement il ne nous regarderoit pas.

Origine des Monarchies & des Parlemens. Qu'eſt-ce que Parlement.

III.

PUiſque vers le commencement du Monde les hommes ne naiſſoient pas moins ignorans, ny moins avides de luxe & d'ambition qu'aujourdhuy; & que dailleurs il ny avoit pas encore de lois, qui du moins moderaſſent un peu leurs actions exterieures, il ny a point de doute que les plus gourmans, ſur tout s'ils étoient d'une humeur hardie; & ſe ſentoient les plus forts, ne s'emparaſſent du meilleur, ou ne batiſſent ceux qui ne vouloient pas ſatisfaire en ce qu'ils exigeoient d'eux. Les plus foibles & les plus modeſtes les auroient bien contenté en quelquechoſe: Mais ayant du moins quelque Pente aux impreſſions du corps, & ce ſervice ten-

tendant à la ſervitude, il n'eſt pas poſſible qu'ils n'en murmuraſſent & ne s'en plaigniſſent. Les plus forts ne voulant pas deſavoüer leurs actions, & eſtant dailleurs preſſez par les deſirs de leur corps, batoient les autres, & leur faiſoient tout le mal qui leur eſtoit poſſible. Quelles idées ſe pouvoient alors preſenter à l'eſprit des modeſtes & des plus foibles? Puiſque du moins beaucoup ne ſe pouvoient pas determiner à la ſervitude, il ne leur reſtoit qu'à joindre leurs forces enſemble pour reſiſter aux autres. Or comme la crainte d'eſtre eſclaves les uniſſoit tous, il eſt évident qu'ils vivoient dans une entiere égalité, puiſqu'il ny-avoit point encore eü de ſnbordination, & que cette ſeule vuë les ſeparoit des autres. Mais parcequ'il ny-avoit point de maiſtres & que leurs opinions eſtoient differentes, ils combattoient avec moins de prudence que d'ardeur. Ils laiſ-

ſoient échapper de belles occaſions, & corrompoient par leur peu d'intelligence les bons ſuccez qu'ils avoient peut eſtre dans les commencemens du combat. Aprés la perte de la Bataille je jurerois bien que chacun jettoit la faute ſur ſon compagnon. Il eſtoit impoſſible de faire diſcerner & comprendre à tous qui avoit tort. Quelques-uns examinant quelle pouvoit eſtre la cauſe de leurs frequentes defaites, obſerverent aiſement qu'elle venoit de leur peu d'intelligence. Ils ne pouvoient pas inſpirer à tous la meſme opinion; de ſorte qu'y eſtant desja induits par l'exemple des voleurs, il ne leur reſtoit qu'à croire qu'il falloit que quelcun gouvernaſt dans le combat, & euſt l'autorité de placer chacun à l'endroit ou il luy plairoit. Ils ne pouvoient pas à cauſe des mes-intelligences & qu'ils n'avoient pas encore éprouvé les effets de l'autorité monar-

chi-

chique, s'imaginer alors qu'on dût donner un pouvoir égal à plusieurs, je veux que des voleurs égallement forts, ou par quelque conformité d'humeur, commandassent d'abord égallement: Mais les divisions les forcerent bientost à ne donner la souveraine autorité qu'à un. Cela justifie ce que les anciennes histoires temoignent, que tous les premiers gouvernemens furent monarchiques. Ce superieur que nous appellerons doresnavant Roy, n'avoit autorité que dans le combat: Il estoit comme un autre dans toutes les autres rencontres. Ils mangeoient, buvoient, & dormoient ensemble, & estoient à peuprés égallement vestus. C'est sur cette occasion qu'est fondée l'opinion du siecle d'or. Il y avoit parmy eux trop d'ignorance & d'amour propre mal reglé pour faire que le Roy plust à tous, & que tous luy voulussent obeir: sibien que beaucoup

murmuroient contre le Roy, & disoient hautement que si l'on avoit agi suivant leurs conseils, on auroit remporté la victoire. Ces crieries ne manquant point d'apparence, & le Roy ayant aussi ses raisons, des plus judicieux remarquerent qu'il estoit difficile d'assurer qui avoit mieux raisonné, & que chacun avoit raison en son sens: Ce qui établit davantage la necessité qu'on croyoit avoir d'un Roy. Ces murmures continuant toûjours, & les mauvaises suites s'en faisant connoistre, on fut obligé de punir ces Criailleurs, & partant d'inventer des peines desquelles le Roy fut le juge. Des querelles & des entreprises de mauvaise augure arrivant tres souvent, la maniere dont ils concevoient leurs principes, les contraignoit de remettre le tout à la prudence & au jugement du Roy. Ainsi son autorité s'augmenta beaucoup, & le bon-

bonheur ou le malheur de plusieurs dependoit souvent de luy. D'où il s'ensuit que dans les assemblées & autres occasions on luy faisoit civilité : S'il témoignoit avoir froid, on luy cedoit la place du feu : S'il disoit qu'il avoit envie de reposer, un autre s'offroit à travailler pour luy &c. Or nous sommes de telle nature que plus nous contentons le corps, plus nous le voulons satisfaire, la difficulté de resister à ses impressions devenant plus grande. Ainsi le Roy à qui l'on permettoit beaucoup par respect, devenoit plus effeminé & plus esclave des desirs du corps: Ce qui fit encore merveilleusement considerer le Roy, fut que les hommes admettant desja un Dieu ou des Dieux, qu'ils croyoient estre les maistres de toutes les creatures, & à qui ils offroient des sacrifices pour gagner leur bienveillance, comparerent l'autorité terrestre à la celeste, & dirent que

celle là n'estoit pas moins necessaire que celle cy. Ce raisonnement paroissoit admirable de leur temps, d'autant qu'ils jugeoient l'egalité parfaite estre une source inépuisable de divisions, & partant de crimes. Sa puissance éstant desja parvenue à un haut degré, il se considera bien au dessus des autres; & du moins beaucoup d'entre les autres se voyant méprisez, en furent mecontens, & en eurent de la jalousie. Ce mépris & cette envie faisoient bien crier du monde contre luy. Le Roy estant ignorant & gouverné par de mauvaises passions, estoit le plus souvent hors d'état de prendre des voyes propres à contenter ses ennemis. Il taschoit seulement de s'en delivrer en procurant leur mort; ce qui étant decouvert par eux, ils conjuroient aussi sa ruine. Les Rois se virent obligez à se munir de gardes, croyant que c'estoit le seul moyen

moyen de se conserver l'autorité qu'ils ne vouloiens pas perdre, & mesme ne pouvoient pas vouloir perdre par cette raison qu'ils auroient esté exposez aux iusolences de leurs ennemis. Il se faisoit des pilleries & des massacres horribles. Plusieurs Rois ayant conçu une extréme defiance du peuple, ne le consideroient pas plus qu'un homme regarde son asne ou son cheval, y estant desja disposez par les flateurs, & par les divins titres dont l'on paroit l'autorité Royalle. Quiconque connoist quelles passions regnent selon les differentes conjonctures, ne revoquera point en doute ce que je viens de dire. Ces mutuelles animosités & supercheries produisirent enfin cette funeste question, si le peuple releve de la volonté arbitraire du Roy. Le peuple pretendoit que le Roy n'avoit reçu de si grands privileges que pour procurer le bien du peuple.

Le Roy & ses favoris appuyoient cette puissance absoluë sur la coutume & sur sa celeste origine. Le raisonnement du Roy n'estoit pas capable de persuader le peuple, à moinsqu'il n'eust voulu estre une beste de charge: Le principe du peuple, n'estoit gueres plus propre à inspirer d'auttres sentimens au Roy; tant parce qu'une personne accoutumée à prendre toutes ses aises, & à commander souverainnement. se figure la diminution de sonluxe & de son autorité, de mesmequ'un homme riche de dixmille livres de rente envisageroit la perte de neuf mille; que parce qu'aussi la dignité de procureur des affaires du peuple luy semble aussi rude que la profession de valet. Quiconque se mettra en la place & du Roy & du peuple, verra que c'est une chose bien rude au peuple d'estre traité en beste, & que la condition d'un Roy dont l'au-

l'autorité est malgré luy un peu diminuée, fait compassion. Bien des personnes tascherent de remedier à ces desordres. Les remonstrances qu'on leur faisoit de la colere des dieux ne detournoient point le mal. Entre les autres remedes qui furent inventez, parexemple l'établissement de certaines lois que le Roy seroit obligé d'observer, le changement de la Monarchie en republique &c. on employa celuy du Parlement. Le meilleur raisonnement sur lequel on peut établir cette loy est tel. La raison pour laquelle le Roy abuse de son autorité, est qu'il ny-à personne au dessus de luy pour le reprendre, ny pour l'obliger à se corriger. Si donc il y avoit une puissance établie par les lois qui eust droit de le corriger, son luxe & son ambition ne pouroient pas produire de si pernicieux effets par la crainte de cette puissance superieure. Mais il ne faut pas que cette puis-

te puiſſance ſoit abſoluë en tout, vû que ce ſeroit retomber dans le meſme inconvenient. Il faut donc qu'elle ſoit ſouverainne en un point, & ſujette en ún autre, afin que ces deux puiſſances ſe contrebalançant & dependant l'une de l'autre, le Roy n'oſe manquer à ſon devoir par l'apprehenſion du Parlement, ny le Parlement par la crainte du Roy. Outre qu'on n'avoit pas alors toute l'experience qu'on à aujourd'huy, on ne forme pas à preſent des raiſonnemens plus ſolides. Il paroiſt de là que le Parlement n'à pas ſeulement le pouvoir d'examiner les abus du Royaume, & de les repreſenter au Roy afinqu'il en ordonne ſelon ſon bon plaiſir; mais eſt encore une puiſſance oppoſée à celle du Roy, qui ſuivant les occaſions le peut forcer d'agir d'une telle maniere; autrement l'on n'auroit pas remedié aux Precedents des ordres. Cela ſe rend aſſez manifeſte par les lois fondamental-

talles des divers Royaumes : Car nul impost ne se pouvant lever, ny rien ne pouvant passer pour acte autentique & fondamental, s'il n'est confirmé par le Parlement, il est en son pouvoir de refuser son approbation pour obliger le Roy à luy accorder quelqu'autre chose.

Les Rois ne peuvent à present regner sans Parlement. L'institution d'un Parlement est avantageuse aux interests du Roy.

IV.

IL y a peu de Rois à qui l'oüie d'un tel Parlement ne fasse herisser les cheveux, & croire qu'ils doivent employer leurs effors pour Procurer sa ruine totale. Afin de montrer combien ils se trompent, je ne diray point que s'ils savoient un peu se conduire, ils boiroient, mangeroient, dormiroient, & bateroient les autres à leur aise, & feroient

roient du Parlement presque tout ce qui leur plairoit, dautant que cette conduite suppose une plus grande intelligence qu'on n'en à d'ordinaire : Je diray seulement qu'ils ne sauroient aujourd'huy regner, ny reduire le peuple sous les fers de leur servitude sans l'aide d'un Parlement. Au commencement du monde comme on n'avoit pas encore éprouvé les dangereux effets du luxe & de l'ambition d'une personne qui n'a point de superieur, les princes dominoient sans l'establissement d'une puissance opposée à la leur : Mais depuis que la mauvaise conduite des Princes à, pour ainsi dire, naturalisé dans l'esprit du peuple la crainte & le soupçon contr'eux, & que les Parlemens ont esté une fois établis, les Rois ne doivent plus esperer de regner sans Parlement. Je le montre ainsi. La creance qu'on à & l'on conserve depuis longtemps, que les Princes ne songent qu'à

qu'à se rendre les sujets entierement esclaves, fera que si le Roy vient à témoigner qu'il ne veut plus de Parlement, amoins qu'une conduite toute extraordinaire ne decouvre la Justice de son intention, le peuple ne manquera pas de se figurer le Roy comme s'il luy tenoit ce discours. Vous estes seulement mes éclaves, & je suis vôtre Maistre absolu: Tout ce que vous possedez, Argent, Meubles, Vaisselle, &c. m'appartient, & vous me le devez donner aussitost que je vous le demanderay: vôtre corps est à moy, & vous devez mesme suer pour mon service sans esperer de recompense: Les jugemens de vostre esprit relevent de ma volonté, ne devant tenir pour vray que ce que je veux. Suivant cette supposition il ny-à-point de peuple qui voulust obeir, & ne se revoltast. J'avouë qu'un Prince peut tellement disposer les choses, que le peuple ne puisse fairé resistan-

ce ſans eſtre vaincu : Mais afin que ſon autorité abſoluë dure, il faut auſſi que la force continuë ; car ſi elle vient à ceſſer, le peuple ayant toûjours obeï par pure crainte & comme un Cheval qu'on pique, ne manquera pas de ſe revolter, & de prendre les Armes contre ſon Prince. Or combien l'autorité abſoluë acquiſe & maintenuë par cette voye, coutera d'ennuis & d'inquietudes au Roy, il n'eſt pas neceſſaire de le repreſenter, la choſe eſtant trop viſible pour avoir beſoin d'explication. Ainſi les Rois ayant desja, comme j'ay dit, perdu par leur mauvaiſe conduite la reputatiou de juſtes, ſont obligez pour ſe conſerver l'autorité ſupreme, & agir ſuivant leur caprice, d'inſtituer une chambre de quelques perſonnes, qui ayent droit de leur remontrer leurs fautes, & de les punir s'ils ne s'amendent. On a beau dire que les Orientaux gouvernent abſolument,

com-

comme les relations en rendent témoignage. Je veux bien croire qu'il ne s'y assemble pas d'états generaux : Mais je soûtiens qu'il y-a dans les Royaumes d'Orient une puissance opposée à celle du Roy, sans la quelle il ne peut rien faire de considerable. Outre la raison que j'ay cy dessus alleguée, je me souviens d'avoir lû dans un livre fait par un Ambassadeur Hollandois ou par quelcun de sa suite, qui alloit à la cour du grand Tartare lequel étoit alors Empereur de la *Chine*, & aux Officiers duquel il ne put faire concevoir la nature du Gouvernement de Hollande, parce que le seul monarchique est connu en Orient, qu'il-y-à une societé de Philosophes, qui sont de grands Seigneurs & sans le consentement desquels rien ne se fait de considerable. Ces Philosophes tiennent lieu de nos états generaux, & sont peut estre plus rudes & plus difficiles à leur Roy

Roy que nos Parlemens. Tout celà demontre qu'un Roy ne peut à present regner, à moins que la loy de Parlement ne subsiste dans son royaume. Mais cette loy leur est maintenant avantageuse. En effet c'est le vray moyen de tenir presentement tout un peuple dans l'esclavage, parceque craignant les funestes suites de la guerre, & bien peu osant pretendre à une autorité considerable, il s'engage Volontiers d'obeir au Roy dans l'esperance que les états generaux l'empescheront de maltraitter ses sujets.

Le Hazard à extremement diminué l'autorité du Parlement de France.

V.

OR il n'est pas difficile aux Rois de diminuer tellement l'autorité du Parlement, que pour peu de bonne conduite qu'ils tiennent, ils ne puissent ensuitte

faire

faire venir ses resolutions à leur but. Cette diminution arrive quelquefois par hazard : Elle peut aussi arriver par des voyes premeditées. Pour justifier le premier, je rapporteray comment l'autorité du Parlement de *France* s'est extremement abbaissée. *Hugues Capet* s'estant emparé de l'autorité Royalle, afin de se la conserver contre *Charles* Duc de *Lorraine*, qui estoit le vray & legitime heritier de la couronne, fut obligé de consentir à l'alienation d'une tres grande quantité & de provinces & de seigneuries par la crainte que ceux qui se les estoient appropriées en titre de souverainneté, ne prissent parti avec *Charles*, ou ne fissent diversion de ses forces par l'opposition des leurs. Le temps ayant reüni à la couronne, outre les petites seigneuries, le *Languedoc*, la *Provence*, le *Dauphiné*, l'*Aquitaine*, la *Normandie*, la *Bour-*

gogne, & la *Champagne*, & les limites du Royaume s'estant ainsi grandement étendus, *Charles* v. surnommé *le Sage* voyant qu'il falloit bien du temps pour assembler le Parlement, & qu'il y a des occasions qui exigent que la convocation s'en fasse viste, comme il sembloit alors à cause des grands malheurs qui avoient depuis peu affligé la *France*, institua à *Paris* une Chambre sedentaire composée de 8. presidents & de 100 Conseillers, entre lesquels il y en avoit 57 Ecclesiastiques suivant la coutume de ce tempsla, laquelle auroit le mesme pouvoir que les états generaux. Sous pretexte de l'autorité de cette Chambre il fut facile aux Rois de ne plus assembler si souvent les états du Royaume. Les membres de cette assemblée estant toujours les mesmes, & ne changeant point, considererent leur charge comme un bien parti-

particulier, & ne ſongerent au peuple qu'autant que leur intereſt les y obligeoit. Comme de plus leur fortune dependoit en partie des faveurs de la Cour, il fut fort aiſé aux Rois de les intimider, & de les obliger d'entrer dans ſes deſſeins. Cette aſſemblée retint toute ſon autorité juſques à *Louis* XI. Parce que la Regente femme de *Charles* VI. le Roy d'*Angleterre*, le Duc de *Bourgogne*, & *Charles* VII. en avoient un beſoin preſſant. *Louis* XI. commença à les intimider, & non ſeulement retint malgré eux les impoſts, qui avoient eſté accordés à ſon pere durant ſa ſeule vie pour payer ſes dettes; Mais les augmenta encore. Il ne le fit pas dans l'intention d'abbaiſſer le Parlement; Mais ſeulement par ce que ſes affaires preſentes l'y obligeoient en quelque maniere. Les guerres d'*Italie* ſurvenant ſous *Charles* VIII. ſon fils, on fut contraint d'au-

d'augmenter les impoſts. Sous *François* I. le Parlement dechut beaucoup de ſon ancienne ſplendeur: Car au lieu qu'il ne ſe mesloit auparavant que des affaires d'état, il devint alors une aſſemblée de chicaneurs, & les charges s'en vendirent. Cela joint aux audacieuſes & temeraires entrepriſes des Cardinaux *de Lorraine* & *de Richelieu*, a fait que la loy du Parlement ſubſiſte encore, ſans qu'il oſe reſiſter aux reſolutions du Conſeil privé. Le Roy ne ſauroit rien faire ſans le conſentement du Parlement: Mais il l'obtient avec beaucoup de facilité. Il eſt aiſé de juger par la que la diminution de l'autorité du Parlement de *France* vient 1 de la grande étendue des limites du Royaume, laquelle jointe à de malheureuſes occaſions, fit croire qu'il devoit eſtre ſedentaire; 2 de ce que cette aſſemblée eſt devenue un corps de juſtice, & que les charges s'en ſont vendues. *Mo-*

Moyens par lesquels les Rois peuvent porter le Parlement à leur donner & plus d'autorité & plus de revenu.

V I.

JE m'imagine que bien des Rois respireroient volontiers aprés un si heureux changement dans leurs royaumes: Mais quoyque cela ne soit point par tout, & qu'il soit assez souvent difficile de le faire reüssir, ils se doivent consoler sur ce qu'il y a d'autres bons moyens d'acquerir & plus de revenu & plus d'autorité qu'ils n'en ont, dans les lieux, ou tous les membres du Parlement, ou du moins une partie s'élit par le peuple. S'ils donnent jour à des guerres civiles, de la reüssite desquelles ils soient asseurez, & s'engagent sagement en des guerres étrangeres, le Parlement sera souvent obligé d'augmenter leur revenu & leur autorité;

rité; & quoy qu'il ne leur accorde cette augmentation que pour un temps, il sera en suite fort difficile de la retirer de leurs pattes. L'autorité du Parlement leur fera peu de mal. Car estant composé de membres de differente opinion, & enclins au luxe & à l'ambition, il leur sera facile d'en gagner quelques-uns pour répandre l'esprit de division dans le Parlement, & contrebalancer ainsi les efforts de leurs ennemis. De plus s'ils introduisent grand quantité de civilités & de complaisances exterieures dans le Royaume, ils avanceront merveilleusement leurs desseins: Car outre qu'il n'y-a rien qui effemine plus un esprit, & le rende moins capable d'une courageuse entreprise, on ne juge presque que par la dans le monde, & l'on ne sauroit si bien representer les choses. On objectera peutestre la grande autorité des états de *Pologne*. J'avouë qu'ils sont

ſont redoutables au Roy en ce que chaque membre a beaucoup de creatures, & ne manque pas de bien. Mais ce que j'ay oui dire, qu'il ſuffit qu'un d'eux tire ſon epée pour rompre l'aſſemblée, ne peut eſtre vray. Je veux que cela ſoit quelquefois arrivé par des raiſons particulieres: Mais comme les lois & les opinions qui regnent en *Pologne*, laiſſent toutes choſes en une grande équivoque, & que par conſequent il n'y a rien qui n'ait ſes contrediſans, ſi cela avoit lieu, il ne ſe pourroit preſque jamais rien determiner: Il faut abſolument que la pluralité des voix l'emporte; en quoy le Roy peut beaucoup à cauſe des charges, des procez, & des mauvaiſes affaires qui ſurviennent à chacun. De la paroiſt que les parlemens ne ſont point par eux mémes un vray motif d'apprehenſion aux Rois, n'y un juſte ſujet de joye au peuple.

D'où vient que les Rois ont une si grande apprehension de la convocation des Parlemens, & qu'au contraire le peuple en a une si grande joye.

VII.

D'Ou vient donc, dira quelcun, que les Rois ont tant de crainte de la convocation des Parlemens, & que le peuple en temoigne tant de joye. Pour en decouvrir la cause, il faut penetrer dans les dispositions d'Esprit qui Gouvernent les Rois & le peuple. Les Rois estant elevez dans l'ignorance, la mollesse, & la Flaterie, & accoutumez à se voir applaudir en tout, & à faire attendre inutilement le Monde, comme si c'estoit une marque de grandeur & d'esprit, il n'est pas possible qu'ils ne mecontentent souvent le peuple, sur tout s'ils se conduisent par les avis de leurs officiers & de leurs maitresses, qui

qui s'imaginent que ce n'est point estre Roy que d'avoir un Parlement, & souhaittant attrapper de l'argent de toutes parts, voudroient bien n'estre sujets à aucun superieur. Le Parlement estant une fois mal satisfait; comme les Rois ne sauroient à cause de leur ignorance remedier à ces soupçons que par des voyes qui les augmentent encore, & ne connoissant pas la maniere de bien Gouverner un Parlement, il n'y a point de doute qu'ils n'apprehendent la convocation des Estats Generaux. Au contraire le peuple ne voyant que deux puissances civiles dans l'état; & se defiant du Roy, ne sauroit avoir confiance qu'au Parlement, lequel d'ailleurs est du moins en partie composé de ses membres. Il est vray qu'il s'y voit souvent trompé: Mais le desir qu'il a de sortir de ses malheurs, joint au defaut de connoistre la vraye origine du mal, luy en fait esperer quelque chose de bon.

Quelle

Quelle étendue de puissance doit avoir un Parlement.

VIII.

ON me demandera quelle étendue de puissance doit avoir le Parlement, puisque cette question venant à s'agiter, donne jour à des guerres civiles. Avant que de satisfaire à cette demande, j'avertiray qu'on peut distinguer plus de cent mille sortes de Parlemens, les uns plus puissans que les autres. Parmy les Lacedemoniens le Parlement estoit composé de cinq personnes choisies tous les ans par le peuple, qui outre l'autorité de casser tout ce que les deux Rois faisoient, avoient autant droit de citer, d'interroger, & de faire mourir le Roy qu'en a aujourdhuy un juge à l'égard d'un particulier. En France le Parlement n'est à present qu'une loy dont le nom est specieux, & l'autorité presque toute étein-

éteinte. Combien ſe peut-on imaginer de differens intervalles entre ces deux Parlemens, joint qu'on en peut concevoir de plus puiſſants que celuy des Lacedemoniens. J'avertiray encore que les opinions, les lois, & les coutumes peuvent eſtre ſi differentes que les unes donnent de l'intelligence & de la vertu, & les autres entretiennent l'ignorance & le vice. Ces deux points poſés, pour bien reſoudre la queſtion propoſée, je dis que ſi les lois ſont telles qu'elles entretiennent l'ignorance & le vice, comme ſont toutes celles d'aujourdhuy & de preſque toutes les nations qui ayent jamais été au monde, il faut que le Parlement ait peu d'autorité certaine. Car ſi les Parlementaires en avoient beaucoup, comme l'ignorance donne quantité de faces à chaque choſe; & fait que preſque tout le monde n'envisage un fait que par un égard, & que chacun ſonge à ſon intereſt par-

ticulier, s'ils venoient à mal interpreter les actions du Roy, comme il arriveroit infailliblement, ils le voudroient punir, & le Roy tascheroit de se deffendre, d'où naitroient d'horribles guerres civiles. Il faut ainsi que le Parlement ait peu d'autorité certaine. Mais afin de tenir le Roy & ses favoris en haleine, il est bon qu'ils ayent beaucoup de puissance indistincte, & que le peuple croye qu'ils peuvent punir & faire mourir le Roy. De la paroist la raison de ce que l'on s'estonne si souvent, que les Parlemens ignorent quelle est l'etendue de leur autorité. Et certes ils ne la peuvent pas connoistre suivant cette hypothese: Car s'ils la vouloient determiner, ou ils la reduiroient à un point qu'ils ne serviroient de rien au peuple, & ne feroient point de peur au Roy; ou'ils l'étendroient jusques à punir le prince: Ce qui ne peut & ne doit pas estre suivant

l'etat present des choses, comme je viens de le prouver. La mesme raison demontre que la qualité de souverain n'est pas moins obscure en la personne d'un Roy. J'avoue que des Parlemens ont condamné des Rois à mort: Mais ce n'a esté que lorsque les choses ont esté poussées si loin, qu'il falloit de deux choses l'une, ou que le Roy, ou que les plus puissans membres du Parlement perissent. Or comme chacun s'aime plus luy méme qu'un autre, & que le Parlement avoit alors le Roy en son pouvoir, il jugea qu'il valoit mieux faire mourir le Roy sous pretexte de l'interest public. Les Rois ne doivent jamais remuer la question de l'etendue de la puissance du Parlement, & il seroit bon qu'ils ne l'irritassent point; ce qui leur est souvent tres difficile & mesme impossible à cause des opinions & des lois qui fleurissent. Au contraire si les lois estoient telles que

sur-

sur tout le Roy, les Magistrats, & les riches eussent de l'intelligence, se plussent à la sobrieté, à la sincerité, au travail, à la justice, à la modestie, & meprisassent la delicatesse, les honneurs, & la mort, il seroit bon que le Parlement eust beaucoup d'autorité distincte parce que d'une part le Roy n'en prendroit point d'ombrage, & que d'une autre cela luy osteroit bien des occasions de devenier ambitieux. Il n'y auroit pas lieu d'apprehender que le Parlement se declarast aisement contre la vie du Roy: Cela est bien plus à craindre de la part des ignorans & des vicieux, tels que les hommes sont aujourd'huy, que des personnes éclairées & qui sont capables de se mettre en la place d'autruy. Je rapporteray sur ce sujet la conduite des Lacedemoniens. Bien que les Ephores eussent toute autorité sur les deux Rois, nous lisons qu'ils n'en ont condamné

né à mort qu'un seul, qui estoit si coupable qu'il ne se peut pas plus: Encore le firent-ils avec tant de circonspection, qu'on n'en sauroit pas imaginer une plus grande. *Pausanias* l'un des deux Rois *De Sparte* commandoit la Flotte des Grecs suivant la coûtume de ce temps la. Les Perses l'ayant gagné, & ayant tiré de luy une promesse d'assujettir toute la Grece sous l'obeïssance de leur Roy, il s'habilla en Perse, suivit leurs coutumes, tyrannisa les Soldats & les Officiers, & debaucha autant de Grecs qu'il pût de l'amour de leur Patrie pour les engager au service du Roy de *Perse*. Cela estant remarqué par les Soldats, ils en murmurerent, & en ecrivirent à *Sparte*. Quoy que les plaintes en vinssent de toutes parts aux Lacedemoniens, ces preuves, qu'on jugeroit à present tres Fortes & evidentes, leur parurent trop foibles pour citer leur Roy. *Pausanias* ne

ne mettant point de fin à son luxe & à son ambition, & les Grecs voyant que les Lacedemoniens n'y remedioient point, les depouillerent du commandement de la mer, & le transfererent aux Atheniens. Cette perte considerable pour laquelle les Lacedemoniens entreprirent ensuite la guerre du *Peloponnese*, leur fit bien citer *Pausanias*; mais niant le fait, il fut jugé innocent. *Pausanias* estant retourné en *Asie*, continua dans ses perfides desseins, & à entretenir intelligence avec les Perses. On en écrivoit à Sparte de tous costez: Mais les Lacedemoniens ne croyoient pas ces preuves assez fortes pour condamner leur Roy. Enfin *Pausanias* estant revenu à *Sparte*, un Messager presenta aux Ephores une lettre que *Pausanias* écrivoit en *Perse*, & ou il y avoit de bonnes preuves de sa trahison. Les Ephores ne se contenterent pas de cela:

Ils voulurent l'ouir se condamner luy-mesme par sa propre bouche. Le messager les pria de se cacher derriere un rideau ou dans un cabinet, pendant qu'il parleroit à *Pausanias*. Ayant luy mesme avoué le fait devant le Messager, les Ephores ne firent plus de scrupule de le juger digne de mort. Quelle difference de cette conduite à celle d'aujourd'huy?

Si les Ecclesiastiques doivent avoir seance & droit de suffrages dans le Parlement?

IX.

CEci demonstre qu'il faut moins juger des conditions, requises à un Parlement par elles mesmes que par les opinions, les Lois & les coûtumes qui fleurissent, de mesme que de l'union ou de la des-union des Parlementaires: Car Generallement parlant ils seront

ront plus ou moins unis à proportion de la clarté & de la bonté, ou de l'obſcurité & de la malignité des Lois & des opinions. Il en eſt a peu prés de meſme de la naiſſance & de l'état requis en ſes membres : Ce qui eſt vray en de certains égards, & faux ou douteux en d'autres. Je m'abſtiens d'en parler pour des raiſons particulieres. Je traitteray ſeulement cette queſtion, ſi les Eccleſiaſtiques doivent avoir ſeance & voix deliberative dans le Parlement. Faiſant reflexion ſur le luxe & l'ambition des Eccleſiaſtiques, & ſachant d'ailleurs, que le rang & les Privileges qu'ils ont, leur inſpirent l'amour des choſes terreſtres, & les y entretiennent, il me ſemble qu'aprés leur avoir ſuffiſamment donné de quoy vivre ſans peine, on ne les devroit point élever au deſſus du commun peuple, & qu'il faudroit établir des ſupplices tout particuliers pour punir leurs fautes.

Mais

Mais quand j'obſerve que ſelon ce qui eſt en uſage, les opinions de Theologie ne ſauroient convaincre tout le monde, que les unes ne ſe peuvent maintenir contre les autres que par la force ouverte ou par de petites fineſſes, & que les Eccleſiaſtiques aprés avoir eſté reduits au rang de la populace, ne manqueroient pas de s'élever bientoſt, je crois qu'il eſt plus à propos de leur laiſſer la jouiſſance Paiſible de ce qu'ils poſſedent. Comme auſſi ils ſont les maitres abſolus de la religion, & que beaucoup de choſes qui regardent l'intereſt public, ſont meſlées de Spirituel & de temporel, je juge que puiſque les Rois ſe Gouvernent trop mal pour les tenir longtemps dans les termes de leur devoir, il vaut mieux qu'ils ayent voix deciſive dans le Parlement, afin qu'on y puiſſe au moins prendre des reſolutions, qui ne ſoient point contredites ailleurs.

SECONDE PARTIE.

Diſtribution de la ſeconde Partie.

X.

APrés avoir fait voir quel rapport il y a de l'autorité des Parlemens à l'autorité Royalle, il reſte à montrer comment ils peuvent procurer le bien du peuple, à quoy ils ſont obligez; autrement il vaudroit mieux qu'il ny eust point de Parlement: C'a eſté auſſi l'intention de celuy qui a inſtitué cette loy. Ils s'y doivent gouverner ſelon la nature des lois, des opinions & des coutumes qui ſont en uſage, ou que l'on veut qui fleuriſſent. Or generallement parlant, ces lois ſont telles qu'elles n'ont rien de bon que ſuperficiellement, ou elles inſpirent veritablement plus ou moins d'intelligence & de vertu. Je commenceray par le premier égard.

Systéme des proprietés des Lois d'aujourd'huy.

XI.

IL est certain que nous naissons ignorans & enclins au luxe & à l'ambition, & qu'il ny a pas dans le monde de quoy satisfaire les desirs charnels d'une partie notable des hommes, & bien moins de tous. Les opinions ne sauroient persuader tout le monde. Les lois & les coutumes maintiennent une furieuse inegalité d'états & de conditions, & rendent malheureux ceux qui n'ont pas dequoy fournir au luxe & à l'ambition. Il est vray qu'il y-a des lois qui conseillent & ordonnent de se sevrer du luxe & de l'ambition: Mais comme elles laissent en vigueur celles qui etablissent cette furieuse inegalité, & les coutumes qui font que les riches & les puissans sont étimez, & les autres meprisez, le desir presqu'in surmontable que nous avons de

de n'étre point méprisé, fait que l'envie regne, & qu'on tasche à se supplanter les uns les autres, c'est a-dire, que presque tous jouent à bon Chat bon Rat. Aussi remarquons nous 4 insignes defauts. Le 1 est qu'il n'y a point d'opinions que l'on puisse persuader à tout le monde, étant toutes sujettes à des difficultés, qui ne se peuvent clairement resoudre: si bien que pour empescher qu'on les combatte ouvertement, on est obligé de se servir de menaces contre qui conque les attaquera, & de luy oster toutes les occasions qui luy en peuvent faire de couvrir des difficultes, c'est a dire de les luy faire croire aveuglément. Le 2. est qu'il n'y a point de justice pour presqure toutes les fautes; qu'il ny en peut pas méme avoir, puis qu'il faudroit punir presque tout le monde, & principallement ceux qui ont l'autorité, d'où s'en suivroit la destruction du genre humain; enfin que le peu de justi-

justice qu'il-y-a, ne regarde que le maintien du luxe & de l'ambition des grands, ou les derniers effets du mal qui crient le plus vengeance. Le 3. est qu'on est obligé d'inspirer aux enfans des grands une espece de mépris pour les inferieurs, & aux pauvres une lasche soumission & complaisance pour les grands : Autrement les grands se verroient souvent ruinés & méprisés, & les Pauvres ne trouveroient pas dequoy vivre. Dieu sait combien de mal produit cette coûtume gouvernée par les passions qui sont inseparables de nous. Le 4. est que comme malgré la vue de la religion, les beaux arrests des Parlemens & des juges, & les enseignemens de la Philosophie, les vices ne laissent pas de regner, sans que la pluspart puissent estre punis, & la vraye cause de ceux qui sont punis, puisse estre decouverte, on ne leur sauroit presqu'opposer que la parolle : Et comme le vice regne sur

fur tout, il faut faire une infinité de belles ſentences, qui le plus ſouvent ne ſont autres que des propoſitions contraires à celles du vice; de ſorte que l'ignorance qui regne, faiſant ignorer aux hommes la vraye origine du mal, & la leur faiſant imputer à d'autres cauſes, ils prennent ces ſentences pour la ſource du bien, & ſont ainſi dans l'impoſſibilité de rien corriger. On dit d'ordinaire; ſi tous obſervoient religieuſement les ordonnances portées par la parolle de dieu & par les lois il ny-auroit point de diviſion, & chacun vivroit en paix. Ce qu'ils diſent, eſt vray ſuivant leur ſuppoſition., parce qu'il ny a point de vice contre lequel les lois ne donnent quelque ſentence: Mais il eſt queſtion, ſi l'énſeignement de ces lois divines & humaines eſt capable par luymeſme d'éteindre les deſirs charnels dans le cœur des hommes. Je ſuis perſuadé que non, & l'experience ne le temoigne que

trop.

trop. Ainsi tout ce qui semble bon, n'est que superficiel, & n'est point capable de deraciner l'erreur ny le vice: de sorte que si l'on veut retenir ces opinions, ces lois, & ces coutumes, ou d'autres semblables, le Parlement ne doit songer qu'à prevenir les divisions exterieures, à faire manger le peuple en Paix & un peu à son aise, & à corriger les plus grossiers effets du mal.

Suivant ce systeme une Principauté hereditaire est preferable à toute autre forme de Gouvernement.

XII.

IL y en a qui s'imaginent que les Republiques ou les Principautés electives tournent à l'avantage du peuple. Je ne les condamne pas tout à fait à cause des mauvaises suites d'une Principauté hereditaire. Mais à moins que les Lois & les coutumes ne surpassent en utilité celles des Lacedemoniens & des anciens Perses,

ses, qui sont les meilleures qui ayent jamais esté au monde, je trouve que les difficultés de toutes les formes du Gouvernement estant comparées ensemble, la Principauté hereditaire est preferable aux autres. Pour la Republique, l'ignorance donnant à chaque chose grande quantité de faces opposées & contraires, & faisant que chacun ne la considere presque que par une seule ; le different mélange de passions & la diversité d'états faisant de plus que beaucoup l'envisagent par des égards opposez, la division est toujours extremement à craindre; la division estant formée, il faut que quelcun s'empare de la Souverainneté ; & ne s'en emparant que par la force à cause de la resistance qu'on luy fait, la tyrannie s'établit. Cela se confirme par l'Histoire des Republiques de *Rome* & de *Florence*, & demontre qu'une Republique assez bien policée ne doit donner à qui que ce soit occa-

ſion de ſe trop élever, & doit plutoſt transferer de bon gré l'autorité ſupreme ſur quelcun. Quant aux Principautés electives, il eſt evident que les meilleures qualités qu'on puiſſe aujourdhuy ſouhaitter dans une perſonne qu'on veut faire Roy, ſont, de ſe contenter de peu, & de ne faire pas grand cas de ſa peau: Car ſe contentant de peu, il ne tirera pas beaucoup ſur le peuple; & ne ſe ſouciant pas de ſa peau, il aura aſſez de generoſité pour deffendre ſes ſujets contre les attaques des ennemis. Il eſt aiſé de dire, nous choiſirons un tel Roy; mais il eſt difficile de le connoiſtre: Car outre l'hypocriſie, les paſſions ſe changent tres ſouvent par le changement d'état. D'ailleurs les plus modeſtes ſe ſoucient moins des charges que les autres, & par conſequent font moins de demarches pour y parvenir: Ainſi ſe faiſant moins de creatures que les ambitieux, & promettant

moins à cause de leur sincerité, l'ignorance de ce qui se passe dans le Cœur des uns & des autres, fera plutost elire un vicieux qu'un vertueux.

Le Parlement doit empescher le Roy d'étendre les limites du Royaume.

XIII.

LA Monarchie hereditaire estant donc meilleure que l'elective & la Republique, le Roy se peut considerer en deux differens états, ou comme majeur, ou comme mineur. Le Parlement doit agir differemment dans l'un & l'autre de ces deux états. Nous commencerons par la majorité.

1. Les grandes conquestes tendant d'une part à rendre les Rois extremement puissants & absolus, par ce que pour les maintenir dans la suite contre les rebelles & les efforts des puissances étrangeres, il faut assez souvent à cause des grandes dépen-

depenses & de la vigoureuse resistance qu'on y doit faire, augmenter les revenus & l'autorité du Roy du moins pour un temps, & partant peutestre pour toujours à cause de la foible autorité du Parlement; & d'une autre à appauvrir & à inquieter un jour le peuple par la necessité de fournir aux frais d'une facheuse guerre qu'il n'est pas possible qu'elle n'arrive en des provinces fort eloignées de la Cour à cause de la mauvaise conduite de la pluspart des princes, & de tant de funestes occasions qui se presentent d'elles mesmes. Ainsi bien que le Roy ait droit de denoncer la guerre & de faire la paix, s'il veut étendre les limites du Royaume, le Parlement luy peut civilement representer les mauvaises suites de cette entreprise, mesme en cas qu'elle reüssisse. Que si le Roy respire des conquestes afin de se rendre celebre à la posterité, il luy

peut remontrer qu'il n'y a rien de si glorieux à un Roy que de pourvoir au bien de son peuple, & qu'il faut plus de generosité pour preferer le bien d'autruy au sien propre que de mettre en suite plusieurs armées, & de s'assujettir beaucoup de provinces; qu'il le prie de plus de se mettre en la place du peuple, & de considerer qu'il n'y a personne dans tout le Royaume qui soit, n'y si riche, n'y si puissant, n'y si respecté que luy. Que si le Roy malconseillé, ou par ses propres idées, ou par celles de ses favoris, persiste dans son premier dessein, on luy peut absolument refuser de l'argent par la raison qu'estant plus riche, plus puissant, plus respecté, & ayant plus de quoy se divertir que pas un autre, il n'est pas juste qu'il tourne à son seul interest les petites commodités du peuple. Il ne seroit pas mauvais d'en faire une loy fondamentalle à l'occasion d'une

ne gratification, afin de detourner les petites finesses, dont les princes conviennent ensemble pour abuser le peuple. Pourvu que le Roy prist la protection des foibles, & l'on fist faire 4. ou 5. fois l'an l'exercice au peuple, l'on eviteroit en bonne partie les incommodités qui semblent venir d'un voisinage ennemi, & de la lascheté qu'inspire une longue Paix.

Il est bon que le Parlement visite de temps en temps les places frontieres.

XIV.

2. IL peut prendre occasion des gratifications que le peuple fait de temps en temps au Roy pour le supplier de luy permettre de visiter les places Frontieres, afin de voir si elles sont fournies des choses necessaires, & si les Gouverneurs y font leur devoir. Ainsi l'on feroit

plus en état de resister à l'ennemi, on eviteroit bien des guerres civiles, & les Officiers ne pourroient pas tant abuser de leur autorité. Il se peut servir de la mesme occasion pour luy faire signer qu'il prendra le parti des Princes les plus foibles : Que si leur faute leur attire la guerre, il prendra bien le parti de l'offencé quoy que le plus fort, à condition qu'il se contentera d'une simple satisfaction, sans s'emparer d'aucune de ses terres ; ou que s'il estoit necessaire que le Prince qui auroit offencé, dechust de ses droits, il luy faudroit donner un successeur du mesme Païs sans l'obliger à aucune reconnoissance. Par là le Roy acquerreroit bien de la gloire, & seroit souvent pris pour arbitre.

Moyen de retenir un peu les premiers Officiers dans leur devoir.

XV.

3. COmme une bonne partie de la mauvaiſe conduite des Rois vient des mauvais conſeils des favoris, pour les detourner de cette mauvaiſe pratique, ſatisfaiſant neantmoins l'amour que le Prince a pour eux, & les contentant eux meſmes, du moins en partie, il ſeroit à propos que le Parlement priaſt tous les ans le Roy de donner une recompenſe honneſte aux premiers officiers, qui auroient dignement exercé leur charge.

Moyen de diminuer a jamais le nombre des Procez.

XVI.

4. POur diminuer le nombre des Procez, il peut ſupplier le Roy à l'occaſion d'une grati-

fication, d'ordonner que toutes les mesmes lois & coutumes ayent lieu par tout le Royaume en commençant à un tel jour, que cependant l'on decidera tous les precedens Procez par les anciennes lois & coûtumes; d'ordonner de plus qu'aprés la mort d'une personne, on divise selon la coûtume l'heritage en autant de parties qu'il y a d'heritiers, & qu'elles soient ensuite distribuées à chacun par sort; d'ordonner encore ce que le Parlement d'Angleterre voulut faire il y a quelques années, savoir que personne ne pourroit hypotequer une terre ou une rente pour avoir de l'argent, sans le faire écrire dans un livre Public de la Province, afin qu'on ne pust pas emprunter deux fois de l'argent sur un mesme bien.

Je n'ajouste rien de plus, par ce que je parle en General.

Les Rois songeant un peu à la prosperité de leur peuple, en vivent plus heureux.

XVII.

COmme on ne raisonne que par une experience grossiere & mal entendue, on croira que si les Parlemens mettent si avant leur nez dans les affaires d'état, les Rois decherront beaucoup de leur autorité, & ne seront pas mesme en sureté de leur vie. Mais en quoy gist l'autorité d'un Roy ? Les Rois m'avoueront qu'elle reside à estre bien riche, à faire bonne chere, à se bien divertir, à estre bien respecté, à donner les charges, à commander, à avoir grand train. Or perdent ils quelque chose de tout cela, si le Parlement en qualité d'Officier prend la liberté, dont j'ay cy-dessus

parlé? point du tout. L'experience a toûjours fait voir qu'un Roy n'a rien à craindre de la part de son peuple, a moins qu'il ne soit desja bien irrité, quand il ne pousse pas les choses à l'extremité, & luy donne un peu de contentement. Le peuple adore alors dans le Roy beaucoup de choses qu'on reprend dans les autres, par ce qu'on croit que l'autorité qu'il a, luy peut faire faire plus de mal. Mais combien les Rois ont ils à craindre de la part de leurs Officiers? *Diocletien* qui n'a pas esté un des moins sages Empereurs de *Rome*, s'est plaint que les Officiers s'abouchent 4 ou 5. ensemble afin de trouver des moyens pour tromper le Prince en Vue de leur interest particulier. Et certes presque tout le mal vient ordinairement d'eux.. Je veux bien qu'ils n'auroient pas tant de revenu; Mais n'estant point tant trompé par leurs Officiers, & n'estant pas obligé de

gagner

gagner plusieurs personnes pour se maintenir contre le peuple, ny de soutenir tant de guerres, il leur en resteroit beaucoup plus. L'histoire rapporte que *Philippe le bon* 3. Duc de *Bourgogne* de la race des Valois fut Magnifique en tout, & eut bien des maitresses, qui luy firent 36 bastards, qu'il éleva à de grands honneurs, quoy qu'il ne tirast presque rien sur le peuple. Le president *de Thou* écrit que bien que *François* I. Ait esté toute sa vie engagé en des guerres extremement facheuses; qu'il ait esté pris prisonnier; qu'il ait fait bastir, commencer, ou achever toutes les maisons Royalles de France; qu'il ait fait venir d'Orient presque toutes les Pierreries de la Couronne, beaucoup de livres, & de plantes; qu'il fust magnifique & liberal; que ses successeurs n'ayent pas eü sur les bras ny tant ny de si facheuses guerres; qu'ils ayent fait peu de largesses;
 qu'ils

qu'ils n'ayent presque rien fait bastir ou venir des pays étrangers ; qu'ils ayent augmenté les anciens imposts, & en ayent inventé de nouveaux, ils sont morts gueux & endettez, au lieu que *Francois* 1. est mort sans dettes, & a laissé 400000 écus dans ses coffres, somme assez notable pour le temps, & la 4 partie des imposts qu'on luy devoit. D'où vient cette difference, si non des differentes humeurs des Officiers ?

Il luy faut agir d'une autre maniere envers un Roy Mineur qu'envers un Majeur.

XVIII.

De la conduite que le Parlement doit tenir envers un Roy Majeur ; je passe à celle qu'il doit tenir envers un Mineur. L'une & l'autre est bien differente : Car le Roy n'ayant point esté elevé dans la connoissance de se

mettre

mettre en la place des autres, n'est gueres capable de comprendre que le devoir d'un Roy est de beaucoup songer au bien du peuple : Mais un enfant n'ayant encore aucune forte Passion ni opinion, peut plus aisement acquerir cette connoissance.

La maniere d'instruire les Rois Mineurs qu'on croit aujourd'huy la meilleure, n'est pas bonne.

XIX.

ON s'imagine aujourdhuy que d'oster à un Roy Mineur toute connoissance de ce qu'on croit mal, & de luy prosner continuellement la vertu, est le Meilleur moyen pour le rendre digne de soutenir la dignité Royalle. Combien cette methode est trompeuse, j'en produiray cyaprés la raison. Je me contenteray maintenant d'alleguer un exemple pour faire voir qu'elle n'est pas certaine. *Jeanne d'Albret* Reine

Reine de la baſſe *Navarre*, qui par rapport aux coutumes de ſon temps merite d'eſtre eſtimée vertueuſe & genereuſe, eut bonne envie de bien faire inſtruire ſon fils, lequel depuis a eſté Roy de *France* ſous le nom de *Henri* 4 Elle luy donna un Precepteur, qui luy chanta bien 100000 belles Sentences, du moins en y comprenant les repetitions : par exemple, qu'il vaut mieux mourir que de mal regner, &c. Il paſſa de plus toute ſa jeuneſſe dans les guerres civiles : On luy faiſoit remarquer les defauts ſuivant la portée du temps ; ſes Officiers agiſſoient avec luy aſſez familierement ; les Miniſtres ne l'épargnoient pas quelquefois en chaire. Selon la methode d'aujourd'huy c'eſtoit la le vray moyen de devenir un digne roy : Neantmoins hors une bonté naturelle qu'il avoit, & la neceſſité de combattre où il s'eſt trouvé, il a eſté auſſi timide, & auſſi peu capable de

remplir dignement la fonction de Roy que beaucoup d'autres qu'on blasme. Beaucoup d'endroits de sa vie ne le demontrent que trop. Je ne parle point de ce qu'il changea de Religion. C'estoit un pas necessaire pour posseder tous les biens des Rois ses predecesseurs.

Autre methode d'instruire un Roy Mineur.

XX.

LA methode que je vas produire, est beaucoup meilleure que celle la. Il est à propos d'apprendre à un jeune Roy à se mettre en la place des autres, de la maniere que je le declareray au § 26. de le faire un peu suer & de l'accoustumer à la fatigue. De plus il luy faut montrer comment il doit agir en vers son peuple & ses Officiers. Voicy les regles qui me semblent bonnes suivant le Systeme des Lois & des coustumes que nous supposons.

Le Roy

Le Roy doit tirer peu sur ses sujets, & ne point pardonner de crimes.

XXI.

LA 1. Regle est que le Roy en tirant peu sur son peuple & ne Pardonnant point de crimes, se fera aimer du peuple, & coupera racine aux seditions & aux revoltes. La 1. Partie est evidente d'elle méme. La 2. n'est pas moins Veritable. 1. Lors qu'un Roy est aymé de peuple, les revoltes ne se forment que par un grand nombre de Personnes Criminelles: Ce qui ne peut arriver dans un état, où l'on ne fait aucune Grace aux Criminels. 2. La crainte des supplices detournera plusieurs de ces entreprises seditieuses. 3. S'il s'eleve par Hazard quelque sedition, elle se dissipera bientost, ne pouvant s'etendre parmy le peuple à cause de l'amour qu'il a pour un Prince

ce qui le Laiſſe vivre en repos, & ſonge à ſon intereſt. Mais l'un de ces deux Principes a de mauvaiſes conſequences, s'il n'eſt accompagné de l'autre: Parce que ſi un Roy tire peu ſur ſon peuple, & tolere les crimes, outre qu'il s'expoſe à ſe voir denué d'argent, il inſpire à ſes ennemis la hardieſſe de luy faire la guerre, & attire ſur ſoy la haine de pluſieurs de ſes ſujets, vu qu'il n'empeſche pas qu'on les vole & qu'on les tue, quoy qu'il le puiſſe. S'il ravit injuſtement le bien de ſes ſujets, & punit Rigoureuſement les crimes; s'étant mis par le 1. dans les mauvaiſes Graces du peuple, on ne manquera pas de luy imputer le 2. à cruauté, & qui paſſeroit dans une autre occaſion pour un caractere de juſtice.

Il luy faut faire ſentir cela par ſes propres Paſſions.

Moyen.

Moyen dont un Roy se peut servir pour n'estre pas beaucoup trompé de ses Officiers.

XXII.

LA 2. regle est, qu'un Roy estant obligé de faire grandes depenses, & d'avoir toûjours de l'argent dans ses coffres pour remedier aux necessités imprevues de l'état, il est evident qu'en tirant peu sur ses peuples, il en manquera souvent, si ses Officiers le trompent beaucoup.

Il est impossible qu'un Roy reçoive tout son revenu jusques au dernier denier: ce que je montre par cet exemple. Si une femme de menage qui sait à peuprés ce que valent les denrées du marché, ne peut pas si bien faire que sa servante ne le trompe quelquefois: Comment se peutil faire qu'un Roy qui ne sait pas le juste prix de chaque chose,

&

& qui d'ailleurs est obligé de s'occuper d'autres pensées, fasse rendre compte à ses Officiers jusques au dernier denier: Cela est entierement impossible, aussi ne seroit il pas honneste qu'un Roy qui est le plus riche du Royaume, fist paroistre tant d'avarice dans un compte, dont il ne sauroit savoir la juste verité. Il suffit qu'il empesche qu'on le trompe beaucoup: Ce qui arrivera, si on ne l'abuse que de 5. ou 6. pour 100.

Il parviendra à ce but en observant deux choses: l'une est d'avouer simplement à ses Officiers qu'on le peut tromper; l'autre de leur predire en vray Prophete qu'ils seront punis, s'il vient à decouvrir qu'ils l'ont trompé. Je justifie ainsi ces deux points. Quand on dit d'un Roy, que ses Officiers le trompent, on a coutume de repondre qu'il est necessaire qu'un Roy soit assez fin & spirituel pour ne se laisser jamais

mais abuser. Ce souhait est louable: Mais un tel conseil n'éclaircit pas plus l'esprit du Roy, que si on ne luy disoit rien, parce que presque tout le Gouvernement d'aujourdhuy consiste en des faits. Or les hommes agissant si diversement à cause de la diversité des passions, qui s'emparent successivement de leur esprit, il est manifeste que tous les faits ont pu arriver, & ne pas arriver à l'égard d'une telle personne, d'un tel lieu, & d'un tel temps. Je suppose que l'on rapporte un fait au Roy. Si le Roy juge bien, & considere la chose en elle mesme, il s'appercevra de l'indifference du fait, & quelque finesse qu'il ait, il n'en pourra jamais decouvrir la verité par ce seul rapport: au contraire plus il aura de jugement, plus il sera persuadé de l'indifference du fait, & qu'on le luy peut rapporter diversement: de sorte que ceux qui determinent

dans ces rencontres, mesme sans aucune passion, se trompent assez souvent. Il sert peu de dire que la verité se decouvre par les circonstances, parce qu'encore que cela soit vray en General, cela est extremement difficile dans la pratique, puisque ceux qui le rapportent, peuvent mentir ou se tromper, que les parties ne disent que ce qui favorise leur cause, & que tous les hommes peuvent faire une même chose par bien de differens principes.

Pour prevenir ce mal, je ne trouve point de meilleur moyen que d'observer les deux points cy-dessus mentionez: Par l'un le Roy acquerera la reputation d'homme sincere & vertueux; par l'autre il detournera ses Officiers de le tromper au moins beaucoup. C'est en vain qu'on remontre, que s'il avoue qu'il peut estre trompé, cet aveu inspirera la hardiesse de l'abuser:

ser: Car joint qu'il acquerera par ce moyen la reputation d'homme sincere & vertueux, il avouera seulement ce qu'il ne peut cacher, & faisant connoistre à ses Officiers qu'ils seront punis, s'il vient à connoistre qu'ils le trompent, ils s'en donneront de garde, parce qu'outre que bien des choses se decouvrent par hazard; il est pres qu'impossible de tromper souvent, sans que cela soit connu à un Roy, qui prend soin des affaires de son état, & donne audience à toutes sortes de personnes. Mais s'il leur dit, qu'il est difficile de l'abuser, & qu'il connoitra bien s'ils le trompent, ils auront plus sujet de le tromper, aussitost qu'ils auront connu que cela est faux.

Moyen

Moyen de ne point condamner innocemment des Officiers.

XXIII.

LA 3. regle regarde une grande difficulté, qui est, que si le Roy preste si aisement l'oreille à toutes les depositions qu'on voudra faire contre un Officier, on ne manquera point de luy dire bien des faussetés. Pour prevenir ce mal, il n'y aura qu'à dire à ceux qui voudront deposer quelque chose: Ou ne dites rien, ou faites voir si clairement le crime qu'on n'en puisse pas douter, soit par ses propres ecritures, soit par des actions certaines qu'on ne peut pas autrement expliquer, soit en le faisant prendre sur le fait, soit en le luy faisant avouer de bon gré. Ainsi les Officiers n'auroient pas occasion de tromper beaucoup, ny sujet de se plaindre de la rigueur

du Roy, puiſqu'ils ne ſeroient jamais innocemment condamnés.

Cette conduite fera encore un grand bien au Roy. Selon les coutumes d'aujourdhuy un Roy qui ne devine pas ce qu'un Officier fera, manque d'eſprit: d'ou vient que les Rois tiennent ſouvent à des honneur que le Parlement accuſe un de leurs Officiers. Mais s'il avoue qu'eſtant homme, il ne lit pas dans le cœur d'autruy, il ne ſera point deshonoré par une telle accuſation, & s'il trouve l'officier coupable, il s'en delivrera plus aiſement.

Il faut faire ſentir tout cela à un Roy mineur interieurement & par ſes propres paſſions. Comme je parle en General, je n'ajouſte rien de plus.

Un Roy inſtruit de la ſorte eſtant plus capable d'entrer dans l'eſprit d'un autre & d'en connoiſtre le merite, ou de comprendre les conſeils

ſeils qu'on luy donnera, ſera auſſi plus capable de faire quelque choſe de bon.

Nous ſommes nes pour la vertu, qu'eſt ce que vertu.

XXIV.

IL reſte maintenant à montrer comment le Parlement ſe doit conduire, poſé qu'il veuille établir la vertu dans le Royaume. Dieu produit les hommes pour mettre leur principal ſoin dans l'exercice de la vertu, & ne faire qu'un acceſſoire du corps. Auſſi le ſauveur nous recommande til de chercher premierement & ſur toutes choſes le regne & la juſtice de Dieu. Or la vertu reſide eſſentiellement à aimer ſon prochain comme ſoy meſme, c'eſt a dire, à luy ſouhaiter veritablement autant de bien & le meſme que l'on deſire pour ſoy. Du rant que l'on aimera l'oiſiveté,

l'honneur, & la delicatesse, il sera impossible d'aimer son prochain comme soy mesme, à cause de la grande inegalité qui se trouve parmy les uns & les autres. Il faut donc pour établir cet amour, oster les occasions de l'ambition & du luxe.

Les preceptes d'eux mesmes sont de peu d'efficace.

XXV.

ON a coutume de former ce raisonnement, & de le croire merveilleusement bon. Les Rois sont revestus d'autorité pour detourner les pernicieux effets de l'ambition & du luxe du peuple: Mais afin qu'ils n'abusent point de leur puissance, il y a des personnes établies par l'ordre de Dieu pour leur remontrer ce qu'ils doivent faire ou éviter. Aprés cela ils peuvent ne point manquer à leur de-

voir.

voir. Ce raiſonnement ſuppoſe qu'on croit les perſonnes auſſitoſt qu'elles parlent. L'experience nous apprend le contraire, & qu'on n'ajouſte foy aux paroles d'autruy que ſuivant les diſpoſitions d'eſprit qu'on a. Comme donc le corps fait autant d'impreſſion ſur l'eſprit que la vue de la vertu, il faut auparavant luy donner de l'horreur pour les impreſſions corporelles, en luy faiſant voir par un ſentiment interieur qu'elles luy ſont nuiſibles. En effet il eſt impoſſible de ſavoir qu'une choſe eſt bonne, ſi l'on ne connoiſt que celles qui luy ſont oppoſées ſont mauvaiſes. Il me ſemble que l'experience de tant de ſiecles devroit du moins faire revoquer en doute l'efficace de la parolle quelqu'apparente qu'elle puiſſe eſtre.

Maniere d'inſtruire les enfans.

XXVI.

OR les Rois & les Officiers ayant toute l'autorité, il eſt conſtant que s'ils ſont vicieux, il eſt preſqu'impoſſible d'obliger les mechans de prendre les voyes propres à ſe deffaire de leurs mauvaiſes habitudes : C'eſt pourquoy il eſt de la derniere importance que les Rois & les Officiers aiment veritablement la vertu. Eſtant difficile que des perſonnes agées changent tout a fait d'inclination, il les faut former au bien des l'enfance. Selon la nature des Parlemens d'aujourd'huy je crois qu'il n'y a gueres de meilleure methode pour inſtruire les fils des Rois & des riches que celle dont uſoient les anciens Perſes, laquelle on peut voir dans *Xenophon*, qui la decrit au commencement du 1. livre de l'edu-

l'education de *Cyrus*. Mais par ce que la vraye ſcience & la vraye vertu ſuppoſe qu'on ſache ſe mettre en la place d'un autre, & en jugeant de luy, épouſer les diſpoſitions de ſon eſprit, j'ajouté qu'il eſt tres à propos de leur demander de temps en temps, quelles paſſions s'élevent en eux à telle & telle occaſion; ce qu'ils feroient s'ils avoient l'autorité; ce qu'ils feroient à l'egard d'une perſonne autoriſée, s'ils avoient la liberté d'agir contr'elle, & s'ils croiroient mal faire en ſe deffendant; ce qu'ils voudroient qu'on leur fiſt s'il leur arrivoit du mal. Tous les magiſtrats & les Eccleſiaſtiques ſeroient choiſis du nombre de ces perſonnes la: Au moins ſeroient ils plus capables de comprendre & de ſuivre la verité, ſi elle s'offroit à eux. Quant à la faculté de ſe mettre en la place d'un autre pour bien juger de ſes opi-

nions de Theologie, de conduite morale & civile, cela depend de plusieurs lumieres qu'il n'est pas necessaire de produire icy.

Pour un plus grand & plus sur établissement de la vertu, il faudroit que tous les Fils de pauvres fussent aussi instruits; pour un autre encore plus grand, que les Filles des riches fussent enseignées; pour un autre plus grand, que les Filles mesmes des pauvres fussent instruites, quoyqu' avec quelque difference dans chaque état. Chaque Systeme a ses Lois & ses coutumes particulieres, & un degré de science qui luy est proportionné. Outtre tout cela il y a encore les degrés Souverainnement bons, dont toute la liaison fait la perfection du savoir & de la vertu. Depuis la production de l'homme on n'a jamais rien connû deplus qu'une partie du premier : Et cette connoissance n'en a point produite de plus grande,

de, par ce qu'on n'enseignoit pas aux enfans à se mettre en la place d'autruy. Mon Esprit connoist bien les proprietés de tous ces differens Systemes, s'estant arresté quelque temps sur chacun. Mais comme j'ay seulement dessein de montrer, quel bien les Parlemens d'aujourdhuy peuvent Procurer au peuple, & que l'institution de ces degrez, excepté le premier, suppose des Parlemens bien differens, je ne suis point obligé de decouvrir toutes ces proprietés.

Quand le Parlement doit il commencer de travailler à cette Oeuvre.

XXVII.

IL y a des gens qui ont tant d'empressement pour l'établissement de la vertu, qu'ils voudroient sous pretexte que Dieu est infiniment aimable, & que Jesus Christ ordonne de prier le Pere, que son

nom soit Santifié, que son regne s'établisse, & que sa volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel, que le Parlement pour faire plutost regner le bien, detronast le Roy qui ne voudroit pas consentir à cet établissement, & transferast le sceptre à une autre personne qui en fust digne. Je ne des approuve pas leur intention, puis qu'elle est appuyée, tant sur cette croyance, qu'il faut procurer la gloire de Dieu, & qu'elle se Procure par le regne de la vertu; que sur cette verité, le mauvais exemple des Rois entraisne aprés soy grande quantité de monde. Mais je les condamne en ce qu'ils ne voyent pas les suites. Car outre que le Roy est Armé du specieux nom de l'autorité Royalle, qu'il a ses favoris & ses creatures, & que le peuple n'est pas capable de comprendre la bonté de cette institution, avantque d'en avoir vû des effets, il n'est pas croyable que tous
les

les membres du Parlement, ou du moins la plus grand part d'entre eux, entrent dans cette resolution contre la volonté du Roy & le consentement des grands. D'ailleurs, comme je l'ay cy-dessus montré, il est difficile de choisir un bon Roy; & il ne seroit pas bien difficile de faire voir, que la rebellion n'est gueres propre à faire un établissement vertueux. Au reste le Roy ayant esté instruit d'une maniere qui le rend incapable d'une telle entreprise, amoins qu'il n'ait une bonté d'Esprit toute extraordinaire, on ne doit pas entierement rejetter sur luy toutes les fautes qu'il fait : Mettons nous en sa place. Tout cela me fait juger qu'il vaut mieux attendre jusques à ce qu'il y ait un Roy mineur, ou qu'un Roy fasse instruire de la sorte Son Fils & ceux des riches. Il ne sert de rien de dire qu'il n'y a point de moment où l'on ne soit obligé de Procurer la gloire de

Dieu : Car joint que si Dieu a toleré durant 6000. ans incomparablement plus de mal que de bien, il le peut encore faire durant un siecle ou deux, je ne donne ce conseil que pour eviter un plus grand mal. Je supplie ceux qui font cette instance, de reflechir un peu sur leur conduite. Pour moy, j'agis assez pieusement : Mais je ne le conseille à qui que ce soit. Je crois qu'il y a dans cette maniere d'agir plus de vertu & de generosité que dans l'autre : J'en donneray mes raisons quand l'on voudra. Si j'estois Roy ou premier Ministre d'état, je verrois ce que j'aurois à faire.

Les Filles ne doivent point estre heritieres de la Couronne.

XXVIII.

SI l'on a en vüe cet établissement, il ne faut point que les Filles soient heritieres de la Couron-

ne,

ne, ou il faut pousser la chose plus Loin, & aller à des degrez plus parfaits, comme il paroist evidemment par ce qui a esté cy-devant dit. Mais pour annuller cette Loy dans les Païs où elle est en usage, on ne doit point user de violence, ny contraindre des Filles à faire de leur pis: Il est à propos d'attendre qu'il ny ait point de Fille qui ait part à l'heritage de la Couronne; ou qu'une Reine arreste solemnellement que ses seuls fils & ceux de ses parentes qui y ont droit, pourront heriter. Cela est appuyé sur les mesmes raisons que le precedent §.

Institution d'une societé de Philosophes, qui cherchent la verité jusques à cet établissement.

XXIX.

JUsques à ce que cette institution se fasse, afin d'y donner jour, & à d'autres meilleures, il est tres

à propos d'établir une ſocieté de Philoſophes, qui faſſent profeſſion de chercher des moyens capables de perſuader veritablement à tout un peuple l'averſion d'eſtre plus honoré, mieux Traitté, & moins ſujet au travail que les autres; des opinions qui y ſervent ſans y jamais nuire; & des voyes propres à perſuader ces opinions à tout le monde. Ces Philoſophes ne feroient point pernicieux à l'état, n'oppoſant point culte à culte, & ne changeant point la forme du Gouvernement: Au contraire ils detourneroient bien des rebellions, en faiſant voir par la liaiſon de chaque choſe, qu'il eſt extremement difficile, & meſme preſqu' impoſſible d'établir quelque choſe de bon par la rebellion.

Con-

Conclusion.

XXX.

VOil à ce que je me suis proposé de dire en ce Traitté. Le but en'est aussi bon que quelqu'autre qui ait jamais esté, & tend même à quelque chose de meilleur. Pour le faire reüssir, je ne me sers d'aucune voye violente, mais seulement des plus douces qui se puissent imaginer. Je voudrois bien qu'on comparast ma conduite à celle de tous les autres : quelle difference n'y trouveroit on point? Ainsi j'Espere que les Princes & les Ecclesiastiques ne me voudront point de mal pour avoir donné ce livre au Public.

FIN.

AN-

ANNOTATIONS
Sur des endroits de ce
TRAITTÉ.



Ntre ces annotations les unes éclairciront des lieux de ce traitté ; les autres expliquant des faits Historiques, dont quelques-uns sont d'importance, & dont l'on n'a jamais connu la cause, donneront jour à en expliquer plusieurs autres de consequence ; d'autres enfin exposant quelques questions de Philosophie, disposeront l'esprit à bien envisager les autres, de mesme que celles de Theologie, de moralle & de Politique.

Sur le 3. §.

Les Hommes ne naissoient pas moins ignorans] Il n'est pas necessai-

ſaire d'étendre cela juſques au premier Homme, qui d'ailleurs a tres peu de temps conſervé ſon innocence; dequoy les Theologiens demeurent d'accord. Mais tous les ortodoxes des 3. Premiers ſiecles ont cru qu' *Adam* à eſté produit dans l'ignorance, & qu'il n'a commencé à acquerir la connoiſſance du bien & du mal qu'aprés avoir ſuccombé aux perſuaſions d'*Eve* que le Serpent avoit deſia trompée. Cette opinion ne detruit point le peché originel, puiſque d'une infinité d'arbres, dont les fruits eſtoient exellens, l'uſage d'un ſeul luy ayant eſté defendu, ſa Gourmandiſe a eſté exceſſive, & partant ſon peché a pu eſtre puni dans toute ſa poſterité.

Puisqu'il ny avoit point encore eü de ſubordination] On s'imagine que Dieu a dez le commencement du mon-

monde etabli la ſubordination, & ordonné d'obeir aux ſuperieurs. Comme on ne doit pas toujours obeir aux ſuperieurs a cauſe de leur fallibilité, & que l'ignorance nous fait ſouvent heſiter ſur la conduite que nous devons tenir dans l'application particuliere des choſes, ſi dieu avoit inſtitué la ſubordination, il auroit aſſurément marqué en particulier les circonſtances auxquelles nous leur devons obeir, & celles ou il faut leur refuſer obeiſſance: Sans cela il n'auroit pas plus ſervi aux hommes que s'il n'euſt rien dit. Je ſuppoſe que Dieu ait ſeulement ordonné en general d'obeir aux Superieurs, s'il arrive une de ces Occaſions où les Perſonnes les plus judicieuſes & les plus ſinceres ne ſavent ce qu'ils doivent faire, ceux qui voudront & ceux qui refuſeront d'obeir ne ſe pouront point refûter les uns les autres. Car il eſt impoſſible de convaincre les des obeiſſans,

ſans, a moins que de leur perſuader qu'ils ſont des beſtes de charge, & qu'il faut croire aveuglement tout ce que veulent les Princes: on ne peut pas non plus refuter les obeiſſans, parce qu'ils ſe fondent ſur ce que Dieu n'eſt pas de ces Perſonnes qui s'expriment mal, & ne connoiſſent point les conſequences des choſes, & que peut eſtre cette peine eſt une de celles que Dieu exige d'eux pour les ſauver. On a beau dire que cette opinion eſt utile aux Rois: L'experience declare qu'il ny en a pas eu moins de rebellion, & que partant ils font mal d'y mettre leur confiance. Mais ſi l'on dit que Dieu a laiſſé aux hommes la liberté de juger du bien & du mal par leurs conſequences, l'on en jugera du-moins un peu plus certainnement; Car en tenant pour mal tout ce qui a de mauvaiſes conſequences, on pourra parvenir à ce qui n'en a que de bonnes. Auſſi voit on que Dieu n'or-

n'ordonna rien autre à *Adam* & à *Eve*, ſinon qu'ils engendraſſent, & priſſent autorité ſur les beſtes. Mais les Hommes ayant trouvé par experience une choſe bonne, ils l'ont tenue pour Divine, parce que tout ce qui eſt bon vient de Dieu; & Dieu auſſi en a fait depuis des ordonnances particulieres à ceux à qui il luy a plû de donner des Lois.

Y eſtant desja induits par l'exemple des voleurs] Ces voleurs ont longtemps aprés eſté appellez geans, & crus avoir des corps hauts de 200 coudées, 200 mains, & le reſte à proportion. Or comment celle fable s'eſt elle etablie, c'eſt ce que je vas demontrer. Auſſitoſt que les hommes eurent commencé de parler enſemble, ils admirent un Dieu, & puis des dieux qu'ils jugerent aprés eſtre les auteurs de tout bien & ennemis de tout

mal.

mal. Les plus foibles, les plus timides, & les plus modestes estant maltraitez par les voleurs, ne purent s'empescher de croire le vol mauvais, & partant defendu des dieux. Ils reprocherent donc aux voleurs qu'ils desobeissoient aux dieux ; & se dirent les Fils des dieux, parce que ne volant point, ils croyoient leur obeïr. Des poëtes écrivirent depuis qu'ils affligeoint les dieux par leur desobeïssance, leur resistoient, & leur faisoient la guerre: Ce qui a son egard de verité. Mais il arriva ensuite que les Hommes Prirent ces propositions à la lettre, comme si les voleurs avoient effectivement fait la guerre aux dieux, & leur avoient fait peur. Il ne s'agissoit donc plus que de trouver un moyen, par lequel ils avoient pu attaquer les dieux. Ce moyen n'estoit autre que de leur faire metre montagne sur montagne, de leurs donner des corps hauts

de 200 coudées & des centaines de bras & de mains pour lancer continuellement des troncs d'arbres entiers contre le Ciel, de faire d'abord apprehender aux dieux l'attaque de ces geans; enfin comme la raison le vouloit, & la conjoncture du temps le requeroit, d'accorder la victoire aux dieux, & de leur faire exterminer ces vauriens. Voila l'origine de la fable des geans. Ces sortes de lumieres me paroissent importantes, parce qu'elles disposent l'esprit à entendre comment les Premiers Hommes ont agi: Ce que pas-un seul livre ne fait.

C'est sur cette occasion qu'est fondée l'opinion du siecle d'or] le luxe & l'ambition des Rois s'estant desja bien augmentés, le peuple s'en trouvant mal, compara sa fortune avec celle des hommes qui vivoient sous les anciens Rois; & comme

on

on éleve ſans jugement ce que l'on aime, & que le bien qu'on ſouhaitte, paroiſt ordinairement ſans defauts, il dit que cette derniere étoit tout a fait heureuſe. D'autres qui vinrent aprés, dirent qu'elle eſtoit ſans defauts & exempte de tout mal; ce qui ſe peut en un ſens accorder avec ces parolles, tout à fait heureuſe. Les hommes s'eſtant donc formé cette opinion, que les premiers hommes vivoient exempts de tout mal; il ne leur reſtoit qu'à les affranchir de tout ce qu'ils croyoient penible & malheureux, ſavoir du travail, de la ſujettion, des maladies, & des incommodités de l'air. Or pour établir tout cela, il falloit un printemps perpetuel, une égalité parfaite, une merveilleuſe conſtitution de corps, & une faculté dans la terre à produire ſans eſtre cultivée. Il n-y a rien en cela, dont l'on ne voye tous les jours des exemples ſemblables.

Sur le V. §.

A l'occaſion de *Hugues Capet* je prends celle d'expliquer l'origine des 12 Pairs de France, puiſqu'ils ont eſté créez ſous luy ou ſous Son Fils. *Charlemagne* poſſedoit toute la *France* du moins juſques au *Rouſſillon* ou a la *Catalogne*, preſque toute *l'Italie*, une partie notable *d'Allemagne*, & la *Flandres*. Sous ſes Succeſſeurs faineants l'*Allemagne* & *l'Italie* ſecouerent le joug, beaucoup de Gouverneurs s'aproprierent eux meſmes en titre de Souverainneté les Gouvernemens de *France* qu'ils poſſedoient, ce que firent auſſi de petits Seigneurs à l'égard de leurs Seigneuries. *Hugues Capet* eſtant monté ſur le troſne, & ſe ſentant de la vigueur & de la generoſité, eut bonne envie de faire rendre gorge à tous ces re-

belles

belles. Pour l'*Allemagne & l'Italie*, il n'y devoit point songer : Il ne le put pas mesme faire en *France* à cause de *Charles* de *Lorraine*, qui taschoit avec une grande armée d'entrer dans son bien. Que pouvoit il alors faire, sinon de sauver les apparences, & de garder sur ces Nouveaux Souverains quelque sorte d'autorité. Il y en avoit desja qui depuis les derniers Roys de la 2 race tenoient leurs terres en foy & hommage du Roy; ce qui fut facile d'executer à l'égard des autres. Mais afin de faire recevoir cela plus aisement par les plus puissans, il falloit leur accorder des honneurs particuliers. Ce fut de faire la fonction des premiers Officiers au sacre des Rois. Cette creation s'est pû faire aussi sous *Robert* Son Fils, pourvû qu'il n'ait pas, comme il y a apparence, vû de jour à détruire ces rebelles, car les Roys ne possedoient pas alors la 4 partie de la *France*.

Cette propoſition a pû agréer à ces Nouveaux Souverains, ſoit que leurs Officiers fuſſent gagnés, ſoit qu'ils ſe deffiaſſent les uns des autres, ſoit qu'ils aimaſſent mieux eſtre ſouverains ſous quelques douces conditions que de hazarder leurs ſouverainnetés. Quant aux Eccleſiaſtiques, c'étoit alors la coûtume que le Clergé euſt part à tous les honneurs & au Gouvernement. C'eſt pourquoy ſix pairies laiques ayant eſté inſtituées, il en fallut auſſi créer 6 Eccleſiaſtiques : ce qui ſe fit vers ce temps la, comme on le reconnoiſt par l'hiſtoire.

Sur le VIII. §.

Et faire mourir le Roy] Il y a eü une infinité de rebellions dans le monde, quoyque l'on ait toûjours comparé l'autorité Royalle avec la divine. Quand un peuple eſt une fois

fois irrité & acharné contre Son Roy, il croit infailliblement que le Parlement le peut faire mourir à cause des tumultes qui sont à craindre durant la vie d'un Roy prisonnier. Ce n'est point moy qui suis l'auteur de ces rebellions ny de cette creance; je n'y ay mesme contribué en rien : de sorte que les Rois n'en doivent point rejetter la cause sur moy, qui couche seulement sur le Papier ce qui se fait; mais sur d'autres choses, & les corriger, les ayant reconnues.

Que la qualité de Souverain n'est pas moins obscure en la personne d'un Roy] Il y a des gens si flateurs ou de si petite intelligence qu'ils m'accuseront de vouloir depoüiller les Roys de leur autorité. Mon intention est de faire voir que les Lois & les coûtumes sont si mauvaises, qu'on ne sauroit connoistre l'éten-

due de l'autorité des Rois ; d'où s'ensuivent de mal heureuses guerres civiles.

Sur le IX. §.

Les opinions de Theologie ne sauroient convaincre tout le monde] Les theologiens m'accorderont qu'il ny a jamais eü d'opinion Theologique, dont tout le monde ait été persuadé. Ils disent que c'est par malice ou par endurcissement. Mais comment le prouveront ils, si non en posant pour certain ce qui est en question ? cette malice & cet endurcissement sont bien difficiles à discerner. Je les prie de considerer, s'ils tirent bien leurs consequences, & sur tout si leurs Principes sont clairs. Pour moy, je m'engage sous peine d'estre bien puni, de faire clairement voir, s'ils veulent, la verité de ce que j'ay avancé.

Com-

Comme aussi ils sont les Maistres absolus de la religion] Il y a des Anglois qui se vantent d'avoir un Roy qui est l'arbitre de leur religion : Mais j'ay répondu à quelques uns d'eux que les Ministres pretendent en estre les Maistres absolus, & que le Roy n'est que l'executeur de leurs arrests. Ils m'objecterent qu'il prend la qualité de Chef de l'Eglise Anglicane. Je le leur avouay : Mais j'ajoutay que bien qu' *Henry* 8 eust pris cette qualité en se separant de la communion du Pape, les Ecclesiastiques avoient toûjours Gouverné de mesme qu'auparavant; qu'ainsi le nom en estoit demeuré au Roy, & l'autorité aux Ecclesiastiques. Quant à ce que les Episcopaux le disent absolu sur les Ceremonies, ce n'est que le differend qu'ils ont avec les nonconformistes qui les fait parler de la sorte : par ce que qui-

conque se croit le juge des dogmes, se croiroit dans l'occasion le juge des ceremonies. Voyez combien de maux a produit en *Angleterre* ce titre equivoque qu'*Henry* 8. s'est approprié sans savoir en quel sens il le prenoit. Si ceux qui Gouvernent, vouloient travailler à oster les equivoques, il feroient beaucoup de bien.

Il semblera à quelques uns que je meprise & abbaisse trop les Ecclesiastiques en ce §. Mais puisqu'ils avouent avec *Bernard* de *Clairvaux* que la mere qui est la pieté, a dans l'église engendré la fille, savoir les richesses, & que la fille a etouffé la mere; & qu'ils accordent deplus que les pechez & les miseres du peuple sont souvent des suites des pechez des Ecclesiastiques, il est evident que ce que j'ay dit de leur depression, ne tourne point

point au des avantage de leur état, qui est d'estre un exemple de pieté. Mais combien y a til d'occasions, où les Ecclesiastiques & les Rois voudroient que le peuple adherast à mes sentimens, & qu'au lieu de les affubler de tant de divins titres il se contentast des temperamens que je donne.

Sur le XI. §.

Il faut faire une infinité de belles sentences] Le souverain degré de la science estant de connoistre l'étendue de chaque chose, & cette étendue estant ignorée à proportion de l'imperfection des degrez, il paroist evidemment qu'il y a extremenent d'ignorance & de vice dans les pays, où l'on voit tant de preceptes cuncus en termes generaux, & l'on ne sauroit faire trois pas dans l'explication d'une sen-

tence Generale ſans y trouver des difficultés inſolubles.

Sur le XII. §.

L'ignorance donnant à chaque choſe grande quantité de faces oppoſées & contraires] toute ſentence Generalle priſe dans le ſouverain degré a ſes conſequences naturelles: Si on la joint à des degrez moins parfaits, elle en a d'autres, & de differentes ſelon la diverſité des degrés. Ce n'eſt que dans le ſouverain degré qu'elle n'eſt point équivoque. Par exemple, l'amour du prochain pris dans le ſouverain degré eſt une averſion d'eſtre plus honoré, mieux traitté, & moins ſujet au travail que les autres: Si on applique ce precepte aux coutumes d'aujourd'huy, c'eſt bien autre choſe: Parmy les Lacedemoniens s'eſtoit quelque choſe de plus

par-

par fait; & parmy des peuples dont les lois seroient meilleures, ce seroit encore quelque chose de bien plus excellent. Or comme presque personne ne connoist les diverses proprietés de ces differens sistemes, que l'on suit aujourd'huy les impressions du corps; & qu'il ny a pas assez dans le monde de quoy satisfaire les desirs charnels d'une partie notable des hommes, il n'est pas possible qu'une mesme chose ne soit envisagée differemment par plusieurs, par les uns d'une maniere, & par les autres d'une autre.

Sur le XVII. §.

A moins qu'il ne soit desja bien irrité] cela arrive tres souvent de ce qui est dit au §. 7. *que les Rois ne sauroient a cause de leur ignorance remedier aux soupçons, que par des voyes qui les augmentent encore.* Les Rois

veulent paroiſtre ſi infaillibles qu'ils corrigent leurs fautes d'une maniere propre à faire croire qu'ils ne le ſont point commiſes : D'ou il arrive que cette conduite jointe à l'autorité & aux forces qu'ils croyent avoir, leur fait ſouvent prendre pour diſſiper les ſoupçons du peuple, des voyes qui les augmentent encore. Et la plus part d'entre eux ne ſauroient à cauſe de leur ignorance & de celle du peuple employer d'autres remedes, parce que le peuple prendroit une ſi grande liberté de reprendre le Roy, & de luy faire des propoſitions, que le pauvre Roy ne ſauroit de quel coſte ſe tourner. Mais ſi un Roy ou un premier miniſtre d'état eſtoit vrayment ſavant & vertueux, il pourroit agir familierement avec toute ſorte de monde, & donner au peuple toute liberté de luy faire des propoſitions, ſans que cela luy attiraſt le moindre mepris, ſi non

peut estre durant un ou deux mois: Au contraire il en seroit extremement estimé, & il feroit du peuple tout ce qu'il voudroit.

Sur le XXII. §.

Presque tout le Gouvernement d'aujourd'huy consiste en des faits] si les choses estoient reglées selon les proprietés des souverains degrez, il ny auroit jamais une seule dispute sur des faits: Et plus un Gouvernement est imparfait, plus y a til de differends sur des faits; & je m'assure que de 100 faits, a moins que leur solution ne depende d'une formalité ou d'un terme, apeine y en a til six qu'on puisse resoudre certainement. Je demontreray le tout quand on voudra.

Sur le XXVI. §.

Quand *Xenophon* auroit inventé de luy mesme l'histoire de *Cyrus* pour donner à la posterité un modele d'un prince parfait, cela ne me regarderoit du tout point, comme il paroist manifestement. Mais je puis donner des raisons suffisantes pour faire croire que ces Lois ont esté en usage parmy les Perses.

On loue les choses suivant le degré d'intelligence que l'on a, & un habile homme meprise souvent ce dont un moins savant fait bien du cas. Or l'auteur des lois des Perses a esté bien plus habile & a beaucoup mieux penetré dans le genie de l'homme que *Socrate* : Celuy-la ayant reconnu l'inefficace de la parolle, a trouvé des lois un peu capables de porter nostre esprit à la vertu ; au lieu que la plus grande intelligen-

ligence de celuy-cy a esté de vivre honnestement selon les lois des Atheniens. Si donc *Xenophon* eust esté capable d'inventer les lois des Perses, il n'auroit jamais esté adorateur de *Socrate*, comme il l'a effectivement esté, ce qui paroist manifestement par ses livres des choses memorables.

Deplus *Xenophon* ecrit qu'une partie de ces Lois estoit encore en vigueur parmy les Perses de son temps, mais detournée à d'autres usages: C'est ce qui arrive toujours dans les Royaumes où la corruption s'insinue.

D'ailleurs *Cyrus* ayant esté elevé de la maniere que le rapporte *Xenophon*, il ny a pas lieu de s'estonner qu'il ait esté estimé le plus illustre des princes, qu'il ait gagné tant de victoires, & que bien des nations l'ayent souhaitté pour leur Roy.

Deplus les circonstances de la

mort de *Cyrus* selon l'hypothese des autres ne semblent point probables, d'autant que si *Cyrus* avoit esté vaincu par les Scythes, & tué en *Scythie*, son successeur non seulement l'auroit fait ensevelir magnifiquement ; mais aussi il n'auroit pas mis dans son sepulcre deux epées à la façon des Scythes. Mais elles paroissent probables suivant l'hypothese de *Xenophon*: Car il s'est pu faire que les Perses l'ayent enterré simplement & avec deux epées de Scythes, parce qu'il les avoit vaincus, & que les Perses qui vivoient de peu, avoient coutume d'ensevelir simplement les morts.

Enfin suivant le rapport de *Xenophon* il est fort aisé d'expliquer pourquoy les Medes se plaignirent sous *Darius* & *Xerxes* qu'on les dépouilloit de leurs privileges. *Xenophon* ecrit que *Cyrus* épousa *Mandane* fille & unique heritiere de *Ciaxare* Roy de *Medie*. C'est la cou-

coutume qu'un Royaume entrant en la puissance d'un étranger par le moyen d'un mariage, retienne tous ses droits & privileges. Les successeurs de *Cyrus* furent extremement vicieux. Les favoris pour s'elever & maintenir leur grandeur taschent ordinairement d'abbaisser ceux qui leur peuvent faire ombrage. Comme donc les Medes jouissoient de grands Privileges, ils firent leurs efforts pour les en depouiller : de quoy les Medes se plaignirent, & *Xerxes* pour leur fermer la bouche, fit placer les principaux d'entr'eux aux endroits les plus perilleux du combat.

Il ny a rien en tout cela qui ne soit bien probable, & qui ne puisse parfaitement s'accorder avec tout ce que tout le monde avoue de *Cyrus*, qu'il a esté simplement enterré & avec deux epées de Scyte, qu'il a esté le plus illustre des Rois, que bien des peuples l'ont desiré

pour

pour leur prince, & que les Medes se sont plaints de la diminution de leurs Privileges sous *Darius* & *Xerxes*. Mais si nous lisons les Histoires d'*Herodote*, de *Ctesias*, & d'autres, nous y voyons tant de fables, & si peu de rapport & d'apparence, qu'il faut manquer de jugement pour les croire.

On me demandera pourquoy personne n'a suivi Xenophon. Je R. qu'outre que nous n'avons pas tous les livres des Historiens, il s'est pu faire que les seuls Lacedemoniens suivant des coutumes & des Lois approchantes de celles de Perses, ayent esté aussi les seuls qui les ayent inserées dans leurs archives, lesquels *Xenophon* s'estant mis de leur parti; a pu lire & transcrire. J'ajoute qu'avant Cyrus les Grecs n'ont presque point eu de connoissance de la *Perse*, & que des Perses representant ensuite leurs anciennes Lois à des Grecs, il n'y ait eû

que

que des Lacedemoniens qui les ayent crus, étant les seuls qui avoient des Lois à peu prés semblables.

On me demandera encore ce qui a pu donner naissance aux fables rapportées par *Herodote*, *Ctesias*, & autres. Les successeurs de *Cyrus* vivant luxurieusement, il ny a point de doute que les Perses vivant vertueusement & de peu, ne se plaignissent de la conduite de la cour, & ne dissent que leurs bonnes Lois alloient se perdre & se corrompre entierement. Comme on les craignoit a cause de leur generosité & du grand pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit du peuple, on ne les voulut point irriter, & l'on se contenta de montrer que *Cyrus* n'avoit point esté fils du Roy de *Perse*, & que partant l'on n'estoit pas obligé de suivre leurs Lois. Or pour le montrer, on inventa tant de fables, ou l'on en renouvella tant d'anciennes que non seulement

ment elles font pitié, mais encore les unes ne peuvent pas subsister avec les autres. C'est ce que l'on peut remarquer par celles qu'*Herodote* & *Ctesias* rapportent. On noircit de plus la memoire de *Cyrus* en bien des manieres.

Les Ecclesiastiques seront tirez de ce nombre] Je crois que l'intention des Ecclesiastiques est de vivre toujours si bien qu'ils ne donnent jamais le moindre mauvais exemple au peuple, & d'avoir l'esprit disposé à decouvrir la verite & à la recevoir aussitost qu'elle se presente. Mais d'estre elevé dans une université à lire & à disputer seulement, épouser une doctrine, & concevoir de la haine pour celles qui luy sont opposées, avantque de rien comprendre, n'est pas une voye propre à acquerir ces bonnes qualités.

Quant

Quant à la faculté de se mettre en la place d'autruy pour bien juger des opinions de Theologie , &c.] J'en donneray un modele sur ces trois questions de Philosophie. Si le monde a esté produit dans le temps, ou de toute eternité : Si le Monde est corruptible, ou non : S'il ny'a qu'un seul monde, ou plusieurs. Je say ce que la foy enseigne sur ces 3. questions ; aussi n'y contredis je point : je les considere seulement en elles mesmes & detachées de la revelation ; ce qu'ont fait avant moy bien des Philosophes Ortodoxes, soit d'entre les Catholiques Romains, ou d'entre les Protestans.

Si le Monde a esté produit dans le temps, où de toute eternité ?

LEs Hommes attribuant aux dieux la cause de toutes choses, & par consequent de la production

duction de ce monde, ne connoissant rien au dessus de 4 ou 5 siecles, & n'ayant pas encore eprouvé les mauvaises suites des Histoires Fabuleuses, plusieurs sans doute entreprenoient de representer en d'étail comment l'homme & les autres choses ont esté produites. Comme de plus ils avoient par faute d'experience des idées grossieres de la divinité, de la morale & de la Physique, ils faisoient assurement des descriptions ridicules. L'experience ayant desja fait decouvrir quelques égards d'erreur, quelques-uns des-approuverent ces descriptions, & soutinrent qu'elles estoient fausses. On leur demanda s'ils en pouvoient faire de meilleures. Eux appercevant du defaut dans ces histoires, & ne voyant point de jour à trouver la veritable maniere de la production de ce monde, ne pouvoient pas s'empescher de répondre, qu'il vaudroit mieux
sup-

ſuppoſer que le monde a toujours eſté que d'alleguer de ſi ridicules manieres de ſa production. Cette objection des autres, qu'ils fiſſent de meilleures deſcriptions, n'eſtoit pas capable de les convaincre de la bonté des deſcriptions communes; mais ſeulement qu'il eſt difficile d'en faire de bonnes. Ceux de l'opinion commune ne comprenant pas la force de cette reſponſe, qu'il vaudroit mieux ſe tenir dans le ſilence que de parler mal s'imaginerent que les contrediſans n'attribuoient aucune production au Monde, qu'ainſi l'opinion des dieux qui eſt ſi utile à maintenir la ſocieté & la vertu, tomboit à neant. Quelques-uns de ceux à qui la ſotiſe des Hiſtoires communes deplaiſoit, repliquerent que les dieux etant eternels, le Monde peut avoir eſté de toute eternité, & qu'il y a meſme de l'apparence que cela eſt vray, puis qu'ils auroient eſté oiſifs. La frequen-

te

te reflexion qu'ils faifoient fur ce raifonnement, leur faifant apperce-voir un temps infini depuis le commencement du Monde dans le temps jufques à l'eternité, demandoient par raillerie à leurs adverfaires ce que les dieux ont fait durant un fi long efpace de temps, & pourquoy ils ont refolu fi tard à produire le Monde. Cette inftance quoy qu'embarraffante, ne perfuadoit pas les vulgaires, parce qu'elle fuppofe qu'une caufe peut n'eftre pas avant fon effet; lequel Principe n'ayant aucun exemple dans la nature, & requerant de la fubtilité pour eftre compris, n'eftoit pas propre à leur faire abandonner leur prejugé. C'eft ainfi que ces deux opinions contraires, le Monde a efté produit dans le temps, le Monde a efté produit de toute eternité, fe font engendrées, & fe confervent encore dans l'efprit des Hommes. La premiere eft la plus ancienne, & à pris fon origine de

cette

cette croyance des Premiers Hommes, que les dieux sont la cause de toutes choses; de la nouveauté des arts; & de ce que les Histoires ne faisoient mention de Personne avant *Saturne*. La 2. doit son estre à la decouverte des Circonstances Fabuleuses dont l'on Accompagnoit la Premiere, à l'observation des difficultés qu'elle enferme, & à ce que les Dieux sont eternels, & ont pu agir dez le moment qu'ils ont existé: Car si nous remarquons des defauts dans une Opinion commune, & s'il se Presente à Nostre esprit un autre moyen d'expliquer la question, duquel l'ignorance nous cache le defaut, il nous est impossible de ne pas rejetter l'opinion commune, & de ne pas embrasser ce nouveau tour, puis qu'il est Naturel de s'attacher toujours à ce qui paroist plus certain. Comme de plus les raisons d'un prejugé ne cessent de faire impression sur l'esprit qu'à la vue d'au-

d'autres raisons contraires, qui semblent plus fortes, nous retenons nostre prejugé. durantque nous appercevons de notables difficultés dans celuy de nostre adversaire. Les Premiers Hommes donc s'estant par des raisons qui paroissoient bonnes de leur temps, formé ce prejugé, que la production du Monde est Temporelle, quelques uns de ceux qui sont Venus depuis, y ayant trouvé des defauts, ont epousé le contraire, dans lequel ils ont remarqué de la probabilité. Les autres se sentant attaqués, l'amour propre les portant à maintenir leur opinion, & appercevant des defauts dans celle de leurs adversaires, sont demeurez fermes dans leur prejugé. Ainsi l'une & l'autre de ces deux opinions estant appuyée sur des probabilités, & ne manquant point de difficultés, pas-une n'est par elle mesme capable de se faire Generallement embrasser.

Les

Les difficultés insolubles qu'enferme l'une & l'autre de ces deux opinions, les embroüillent encore d'avantage, & ont depuis donné differentes faces à chacune. Quand on objectoit aux Protecteurs de l'éternité du monde, que les arts ne commençoient qu'à se former, & que les Histoires ne faisoient mention de personne qui eust vecu avant 5. ou 6. siecles; ce qui seroit autrement, si le monde estoit eternel, les uns se souvenant des incendies & des inondations passées, & demesurement exaggerées par la renommée & par les Poëtes, crurent cette objection de nulle importance, se pouvant faire que ces incendies & ces inondations ayent emporté presque tous les hommes, & consumé presque tous les ouvrages, de sorte que ceux qui resterent, furent obligez d'agir comme si le monde ne faisoit que de naistre. Cette hypothese, disoient ils, est meil-

leure que la voſtre, puiſque ſans nous engager dans vos fables, elle échappe à vos objections par des evenemens que vous admettez. Les autres, ſoit qu'ils des-approuvaſſent cette réponſe, ou en euſſent une autre plus preſente à l'Eſprit, ſachant que l'on diſoit par la vüe des crimes & des malheurs qui regnoient, que le monde devoit bientoſt finir, & ſuppoſant ce Principe, qu' apparemment l'on s'eſtoit desja formé ſur quelques occaſions, rien ne tombe dans le neant, repartirent que le monde a ſes periodes, aprés leſquelles il ſe diſſout; que ſa diſſolution eſt le commencement d'un autre; que la ruine du premier eſtant la production du ſecond, pluſieurs mondes ſe ſont ſucceſſivement formés l'un apres l'autre; que partant il ne falloit pas s'étonner de ce que l'on ne commençoit qu'à inventer les arts, & de ce que les Hiſtoires ne parloient de perſonne a-
vant

vant 5. ou 6. siecles. Cette hypothese, disoient ils, est cent fois plus probable que la vostre, puisque sans nous precipiter dans l'abisme de vos descriptions ridicules, elle s'ajuste d'une part à cette opinion que vous avez, que le monde doit finir; & que d'une autre elle est établie sur ce Principe reçu, rien ne tombe dans le neant. Entre les Protecteurs de ces deux explications, ceux-cy reprenoient ceux la de ce que sans aucun fondement ils étendoient extremement Loin les effets de ces incendies & de ces inondations; & qu'ils supposoient que ceux qui restoient, ne pouvoient pas dire à leurs enfans ce qu'ils avoient vû & oüi auparavant: Et ceux la reprochoient à ceux-cy, qu'ils supposoient sans preuve que le monde doit finir.

Ceux qui admettoient la production temporelle du monde, demeurerent dans leur prejugé non-

obstant ces deux réponses ; soit que par le moyen de leur prejugé ils decouvrissent des defauts dans la premiere, par exemple, que les hommes qui se sauvoient des incendies & des inondations, auroient apparemment declaré à leurs enfans ce qu'ils avoient vû & oüi dire à leurs ancestres ; ou qu'encore qu'ils ne pussent pas bien refuter la seconde a cause des suppositions de leur temps, ils crussent que l'anneantissement de leurs traditions divines, ce qui est certain, & l'inutilité de l'opinion des dieux qu'ils jugeoient tres necessaire, s'ensuit de l'hypothese de l'eternité du monde, ce qui n'est pas sans apparence, parce que ne concevant pas bien ce Principe, une cause peut n'estre pas avant Son effet, ils inferoient que le monde seroit independant des dieux. Mais comme leur doctrine est sujette à bien des difficultés, on leur reprochoit qu'ils faisoient les

dieux oisifs & malheureux durant une eternité de siecles, n'ayant rien de quoy s'occuper, & ne recevant honneur de personne. Cela les obligea de supposer que la nature divine n'a besoin de quoyque ce soit pour passer le temps & pour vivre heureuse, estant assez occupée à joüir de la felicité indicible qu'elle trouve en elle mesme. Lorsqu'on est une fois prevenu d'un sentiment, & qu'il se presente une conjecture pour resoudre quelqu' objection, l'on ne peut s'empescher de s'en servir; parce que le doute est preferable à l'erreur, que la conjecture est pour le plus jugée douteuse, & que la negation du sentiment dont l'on est prevenu, paroist absolument fausse. Cette réponse ne touchant point l'Etat de la question, n'est pas capable de faire changer de sentiment aux autres.

On leur demandoit encore de quoy Dieu a produit ce monde. Les

uns gagnés par ce Principe, rien ne se forme de rien selon que l'experience semble le demontrer, repliquerent qu'avant la production de ce monde il y avoit une matiere sans forme, dont Dieu s'est servi pour en faire tout ce qui se remarque dans l'univers. D'autres qui n'estant pas prevenus de cette réponse, prevoyoient bien que c'étoit nier que les dieux sont les auteurs de toutes choses, & qu'on pouvoit de plus s'informer de l'origine de cette matiere, eluderent l'objection en un mot, disant que les dieux ont fait ce monde de rien. Mais cette réponse supposant pour vray ce qui n'est pas bien concevable, n'est point demonstrative.

Quelques-uns faisant reflexion sur la grandeur de ces difficultés, & admettant d'ailleurs la production temporelle du monde, remontrerent qu'il suffit de croire que le monde a esté formé dans le temps, sans

ſans s'engager en des queſtions epineuſes, dont la reſolution eſt inutile, & ne produit que des diſputes. Mais c'eſt lever les difficultés trop Cavalierement. Il ny a preſque rien qu'on ne puſt ainſi deffendre à l'occaſion d'une raiſonnette.

Entre ceux qui ont tenu la production temporelle du monde, & qui y remarquant tant d'imperfections & d'impoſſibilité à les corriger, n'en ont point imputé l'origine aux dieux, dont les ouvrages doivent eſtre parfaits, les uns ayant oüi parler du hazard, dirent que c'eſt par cas fortuit que le monde a eſté formé. Mais les autres ne pouvant s'imaginer comment une ſi vaſte machine, dont pluſieurs parties ont d'ailleurs des mouvemens bien reglez, ſe puiſſe produire par cas fortuit, il ne leur reſta qu'à dire que c'eſt par fatalité, ou je ne ſay quoy qui en a ainſi diſpoſé, ſans que les

uns & les autres sussent bien ce qu'ils entendoient par cas fortuit, ou par fatalité. Cette derniere réponse, outre plusieurs autres defauts, estant fondée sur une chose inconnue, qui est la fatalité, n'est pas convaincante.

On me demandera peut-estre laquelle de toutes ces opinions est la meilleure, je répons qu'il est impossible de le dire. Car les deux Principalles, dont les autres ne sont que des dependances, joint que comme il a cy-dessus paru, elles sont sujettes à bien des difficultés, & n'échappent aux objections que par de simples hypotheses, ne sont fondées sur aucune demonstration. Les Protecteurs de la production du monde dans le temps veulent que le sentiment contraire détruise la divine providence, entant qu'il fait le monde independant des dieux : Mais les dieux estant eternels, & ayant pû agir de tout temps,

ont pu produire le monde de toute eternité. Les autres pretendent que les dieux auroient esté eternellement oisifs : Mais joint qu'on ne sait pas de certitude tout ce que Dieu peut & ne peut pas faire de luy mesme, ils supposent ce Principe, une cause n'est pas avant Son effet, qui bien qu'il puisse estre vray, ne se comprend pas aisement, & ne s'accordoit pas sur ce sujet avec les traditions divines : De mesme que leurs adversaires s'enveloppent dans les difficultés insolubles de la maniere dont le monde a esté produit. Toutes ces opinions ne sont à proprement parler, que des corrections de defauts par d'autres defauts.

Dispositions d'Esprit

Qui font agir les Protecteurs de l'une & de l'autre opinion.

CEux qui ont donné jour à l'opinion de l'eternité du monde, avoient seulement dessein d'anneantir toutes ces ridicules descriptions qu'on faisoit de la production du monde. Mais comme on les harceloit par de continuelles objections, estant tout remplis de l'horreur de ces Histoires & de la passion de les détruire, la dispute leur fit reconnoistre dans les Dieux une puissance d'agir de toute eternité; ce qui ne pouvant estre nié, ils crurent avoir une demonstration de l'eternité du monde, & se persuaderent que l'opinion contraire ne sauroit estre soutenue sans nier cette puissance, ny sans donner jour à tant d'impertinents contes. Ce que quel-

quelques-uns disoient, qu'il faut admettre la production du monde dans le temps, sans se mettre en peine de la maniere de sa production, ne les pouvoit pas satisfaire: Car lors qu'une personne croit avoir une demonstration de son sentiment, on ne peut arracher cette opinion de Son Esprit, qu'en luy faisant voir clairement la fausseté de sa demonstration, & en levant nettement toutes les difficultés qu'enferme l'opinion contraire.

Les autres estant prevenus de l'opinion commune par les Oeuvres des Poëtes & par la tradition, qui passoient pour des preuves divines, & leur prejugé leur faisant appercevoir du defaut dans la demonstration de leurs adversaires, ne pouvoient point ne pas demeurer dans leur premiere croyance. Il ne servoit de rien de leur demander comment ce monde a esté fait. Car s'ils ne vouloient pas le dire, ils pou-

voient se fonder sur ce que plusieurs exemples Generallement reçus de leur temps demontrent que l'admission de l'existence d'une chose n'emporte pas necessairement l'obligation de declarer sa maniere d'estre; puis alleguer leurs traditions comme des temoignages irrefragables, & faire remarquer des defauts dans l'opinion contraire; ou s'il leur plaisoit de retenir leurs Histoires, ils pouvoient répondre que la puissance des dieux estant plus étendue que nos lumieres, ils peuvent faire bien des choses que nous sommes incapables de concevoir, & dans lesquelles cette incapacité nous fait appercevoir du defaut, quoy qu'il ny en ait point.

Les uns & les autres estant ainsi prevenus de leur opinion, eludoient les obections par des réponses qui luy estoient conformes; soit que ces réponses en naquissent d'elles mesmes, soit qu'elles fussent

sent fondées sur quelque maxime ou sur quelqu'usage de leur temps. Le mal qu'il y a dans la conduite des uns & des autres, est que chacun n'envisage la chose que par un égard, & ne se met point en la place de son adversaire: Ce qui aussi est extremement difficile, & mesme impossible, amoins qu'on ne connoisse bien les caracteres de la verité, & qu'on ne se soit accoustumé à excuser les autres, & à considerer les objets en bien des manieres.

Si le Monde est corruptible, ou non?

L'Opinion des Dieux jointe à la necessité qui paroissoit de corriger le vice, forma cette croyance, que le monde n'a esté produit qu'afin que l'homme les y serve. Or comme le vice & l'impieté regnoient, & que l'ignorance jointe à quelque bonne inten-

tion, se represente les vices presens plus enormes que ceux des siecles passez, il estoit impossible que quelques-uns ne s'imaginassent & ne dissent que les Dieux trop irritės détruiroient bientost le monde, les hommes le faisant servir à un usage bien different de celuy auquel ils le destinent. Céte prophetie que la superstition faisoit recevoir par les autres, s'étant une fois emparée des esprits, il n'y a point de doute qu'on ne fist beaucoup d'histoires de la destruction du monde, chacun suivant ses idées. Mais ces descriptions estant du moins en bonne partie ridicules & impertinentes, quelques uns les rejetterent, dont les uns qui admettoient desia l'eternité du monde, formerent par occasion ce Principe, ce qui n'a point de commencement, n'a point de fin; & les autres qui tenoient la production temporelle du monde, se fonderent sur l'une

de

de ces deux maximes qui de leur temps estoient en usage; les dieux ne font rien qui ne soit bien fait, il appartient à une personne sage de conserver en son entier ce qu'il a bien fait: Ainsi les premiers disoient que le monde est incorruptible par soy mesme; & les seconds, qu'il est incorruptible par le soin continuel que les dieux prennent de sa conservation. Puis les uns & les autres demanderent à leurs adversaires, comment arrivera le fracas d'une si grande machine. Ce qu'on leur objectoit de la diminution de chaque chose, ne les etonnoit pas beaucoup, répondant qu'ils ne remarquoient point d'alteration dans les corps celestes; que la corruption d'un composé semble toujours estre la Generation d'un autre; que des endroits de la mer se sechent à mesme temps que des lieux secs s'engloutissent sous les eaux; que la terre perdant autant d'eau par

l'attraction des vapeurs, qu'elle en reçoit par la descente des pluyes & des torrens : il paroist qu'elle ne sauroit estre ensevelie sous les eaux; & que les pertuis qu'elles y forment, peuvent estre aisement bouchés par la grande quantité d'ordures qui s'engendre tous les jours & par les nouvelles semences que la terre produit. C'estoit en vain de leur dire que les dieux ont donné aux hommes la liberté de bien ou mal agir: Car il semble que nous n'agissons que par nos passions interieures, & que nos passions se Gouvernent suivant la qualité des Lois, dont l annullation ou l'etablissement ne depend point des particuliers; qu'ainsi l'opinion du franc arbitre n'est pas bien certaine.

Ces raisons & ces réponses ne persuadoient pas entierement ceux qui soutenoient que le monde doit prendre fin, ne satisfaisant pas à leur fondement, qui est, que le

monde

monde n'eſt plus d'aucun uſage, les dieux ne l'ayant formé que pour y eſtre ſervis par les hommes, & les hommes bien loin de les y ſervir, les offençant tous les jours par leurs impietés. Que ſi l'on leur objectoit, que les Dieux ont connu la nature de l'homme avant que de le produire, ils n'avoient qu'à epouſer la doctrine du Franc arbitre, ſous pretexte que perſonne ne pourroit eſtre repris de ce qu'il fait, le faiſant par neceſſité. Cette raiſon jointe à celle qui peut établir l'opinion du decret, a fait inventer la doctrine de la preſcience eternelle ſur les choſes indifferentes, laquelle on a diſtingué de la fatalité: Mais cette preſcience ne peut eſtre fondée que ſur la neceſſité de la choſe, qui alors n'eſt plus indifferente; ou ſur le decret qui n'eſt autre que la fatalité.

Quand on leur demandoit pourquoy les dieux n'avoient pas deſia de-

detruit le monde, leurs anceſtres ayant eſté des mechans, ils repliquoient ce qu'ils éprouvoient quelquefois, qu'il eſt d'une perſonne de bon naturel de ſouhaitter ardemment la converſion de ceux qui l'offencent, & d'en differer la punition juſques à ce que ſa patience ſoit pouſſée à bout. Si deplus on s'informoit d'eux ſur la maniere de cette deſtruction, il jettoient auſſitoſt les yeux ſur diverſes alterations, qui arrivent tous les jours, ou de temps en temps, comme que le monde eſtant percé de tous coſtez, la chute des parties ſuperieures renverſera les plus baſſes; que les murs du monde des-ja extremement ébranlez par de fortes & de continuelles impulſions, venant enfin à crouler, & les corps prochains pouſſez par d'autres, ſe diſſipant au dela, le reſte de la machine du monde n'ayant plus de ſoutien, ſe briſera, de ſoy meſme; que toute l'hu-

l'humidité estant consumée, le feu reduira bien-tost tout en cendres, & autres choses semblables. Ceux qui häissoient la dispute, ou remarquoient des defauts dans toutes ces réponses, disoient qu'il n'est pas necessaire de s'informer de la maniere de sa destruction, & qu'il suffit de croire qu'il perira.

On leur demandoit quand cela devoit arriver; à quoy ils satisfaisoient, les uns en determinant à peu prés le temps sous pretexte de la teneur de quelques Propheties; les autres en disant, que c'est un secret dont la connoissance est reservée aux dieux. On leur demandoit encore ce que le monde deviendra; s'il sera tout-a-fait anneanti; si les parties en demeureront éparses ça & la sans liaison; ou bien si de cette destruction il se formera un autre monde. Si quelques-uns repartirent que le monde sera anneanti, ou que les parties bri-

briſées en demeureront ſans jointure de meſme que les debris d'une maiſon, ils s'appuyoient ſur la profonde indignation que les dieux avoient conçue contre l'homme. Il y a des difficultés dans l'une & l'autre de ces deux réponſes ; la 1. ſuppoſant qu'un eſtre peut eſtre reduit a neant ; La 2. que les dieux n'ont pas bien connu la nature de l'homme avant que de le produire: Car s'ils l'ont connue, ils ont prevu du moins en General ce qui eſt arrivé, & partant n'ont pas du s'irriter juſques au point de detruire le monde ſans reſſource a cauſe du peché de l'homme. Chacune de ces deux repliques ſe maintient contre l'autre par les difficultés de ſon adverſe, & ſe deffend auſſi contre ceux, dont nous rapporterons tout à l'heure le ſentiment: La 1. parce que ſi l'on veut remonter à une premiere cauſe, il ſemble que les dieux ont fait le monde

de rien; & s'ils l'ont fait de rien, ils peuvent aussi l'anneantir: La 2. en tant que les dieux voyant que le monde ne sert qu'à leur mepris, le peuvent defaire & laisser toujours en ruine. Les autres repartirent, que du debris de ce monde il en naitroit un autre. Quand on leur demandoit qui rejoindra toutes ces pieces, ils repliquoient que ce seront les dieux. Quand deplus on s'informoit d'eux, si le 2. monde sera plus beau que le premier, comme le terme de beau est icy equivoque, se pouvant prendre, ou pour magnifique; ou pour disposé à rendre l'homme vertueux, ils devoient dire que les parties du monde seront mieux faites pour inspirer la vertu, puisque les dieux auroient inutilement detruit le monde acause du peché de l'homme: Et ils pouvoient sur la magnificence tenir l'affirmative ou la negative; celle la se pouvant justifier par le prejugé qu'ils

qu'ils avoient, que les demeures des dieux sont richement ornées, & que la magnificence est une preuve & une participation de la divinité ; celle-cy se pouvant etablir sur ce que les dieux ne produisant l'homme que pour les servir, & la magnificente n'y contribuant point, il n'est pas necessaire qu'ils fassent le monde plus magnifique. Voila comment une opinion en engendre une grande quantité d'autres par la necessité & par les differentes manieres de resoudre les difficultés qu'elle enferme.

Les deux Principalles opinions sont appuyées sur des Principes qui ne peuvent estre niés. Car qui peut assurer que des Personnes infiniment sages savantes & puissantes se sont resolues à mal produire le monde, ou n'ont pas prevu ce qui devoit arriver du moins en general; que par consequent ayant prevu le peché de l'homme, ils ne doivent

pas

pas s'en irriter si fort? Qui peut aussi nier que le monde ne sert à l'honneur des Dieux que par le ministere de l'homme, qui seul est capable de les loüer & de les remercier; qu'ainsi l'homme les offençant continuellement, le monde ne sert plus de rien, & doit estre détruit, puisque les Dieux agissent toûjours pour leur gloire, & ne font & ne conservent rien en vain? Deplus pas-un de ces Principes ne détruit la force de son opposé: Ils se maintiennent tous deux à la vüe l'un de l'autre, & établissent & conservent ainsi deux opinions contradictoires, sans que l'une puisse renverser l'autre. D'où vient que de part & d'autre on ne leve les objections que par de simples hypotheses, ou par des probabilités. Les alterations & les compensations qui s'observent dans le monde, se peuvent égallement tourner en faveur de son incorruptibilité ou de sa corrupti-

ruptibilité, ſuivantque les unes ou les autres ſont exaggerées, perſonne ne pouvant ſavoir de certitude, ſi la compenſation eſt égalle, ou non. Toutes ces ſortes de deſtructions qu'on a inventées ne ſont que de ſimples ſuppoſitions. Quant au franc arbitre, ſi l'on conſidere ce qui fait reſoudre noſtre Eſprit, on n'en fait pas grand cas : Si au contraire l'on reflechit ſur les conſequences, que l'admiſſion d'un Principe qui pouſſe infailliblement noſtre Eſprit à quelque choſe, produit ſuivant les Lois qui ont toûjours eſté en uſage dans le monde, il paroiſt neceſſaire de l'admettre.

Il faut remarquer que ceux qui ont imputé l'origine du monde au hazard ou à la fatalité, & ont admis ſa corruption, ont eſté obligez de dire qu'il ſera reproduit par la même cauſe : Qu'il ſera reproduit, il eſt evident par ce Principe, la corruption d'un corps eſt la generation d'un

d'un autre ; à quoy j'ajoute pour l'opinion du cas fortuit, qu'il est impossible de demontrer, pourquoy les pieces du debris ne se reüniront pas aussi bien qu'elles se sont jointes au commencement, quoyqu'elles fussent separées : Qu'il sera reproduit par la mesme cause, il paroist de ce qu'il n'y en a point d'autres à imaginer.

De la pluralité ou de l'unité du monde,

Ou

S'il y a quelque chose au dessus des étoilles, ou non?

COmme nostre esprit ne peut se representer de terme au dela duquel il ny a rien, & ne sauroit se figurer d'extremité si eloignée, qu'il ne puisse en imaginer une encore plus loin, quelcun regar-

dant les etoilles, & ne voyant rien au dela, proposa cette question, s'il y a quelque chose au dessus des étoilles. Les uns jugeant seulement par la vue, sans examiner la chose plus avant, répondirent qu'il ny a rien audessus des etoilles. Cette opinion n'est pas evidente, puisqu'elle ne delivre pas l'esprit de la peine qu'il a à ne se pas imaginer quelque chose plus haut. Les autres mus confusement par cette raison, soutinrent qu'il y a quelque chose au dessus des etoilles, soit pour la demeure des dieux, soit parce qu'autrement ce seroit trop borner leur puissance qu'on supposoit desja infinie, du moins en parolles; ce qui suffisoit. Ces raisons n'estoient pas Capables de convaincre les Premiers, tant parce que les dieux peuvent demeurer vers les etoilles, que parcequ'il ne faut pas juger de l'etendue d'un lieu par les idées vagues de nostre esprit.

Ceux

Ceux qui admettoient quelque chose au dessus des etoiles, furent interrogez sur ce que c'est. Les uns voyant que les villes sont environnées d'une Campagne tres etendue, & d'ailleurs ignorant ce qu'il y a au dessus des etoilles, dirent que ce sont de grands espaces vuides. Les autres ayant oui dire, ou croyant qu'avant la production de ce Monde il y avoit une matiere sans forme, dont les dieux se sont servis pour le produire, soutinrent qu'il y a une matiere sans forme. D'autres repartirent qu'il y a des Mondes. Ces 3. réponses ne manquent point de difficultés ; la 1. supposant ce qui est impossible à concevoir ; la 2. établissant une chimere, telle qu'est la matiere sans forme ; la 3. supposant ce qui est incertain : Et chacune se maintient contre les autres pas leurs propres defauts.

On demanda aux protecteurs de la 3. combien il y a de Mondes, & s'ils

s'ils sont differens du nostre. On pouvoit dire que tout ne fait qu'un Monde, & que ce que nous voyons, n'en est qu'une partie; Mais comme cette opinion n'est point demonstrative par elle mesme, & qu'on estoit accoustumé à prendre pour un Monde entier l'enclos des estoilles, presque tous dirent qu'il y a plusieurs Mondes: & parcequ'ils n'en pouvoient pas declarer le nombre, ny le concevoir si grand qu'ils ne pussent encore se le figurer plus grand, ils admirent une infinie multitude de Mondes. Quant à la ressemblance ou à la difference, comme ils soutenoient une infinité de Mondes; & qu'ils ne connoissoient point d'autres Principes des Corps que ceux qui se remarquent icy bas; enfin qu'ils voyoient que du different melange de ces Principes il en peut naistre divers effets differens, mesme de ceux de nostre Monde, & que ces Principes estant

peu en nombre, leur differente maniere de se mesler ne sauroit estre infinie, que pouvoient ils repondre, si non que les uns sont semblables au nostre, & les autres en sont differens. On s'informa encore d'eux, si ces Mondes sont separés. Ce qu'il y a deplus Naturel sur ce sujet, est de tenir l'affirmative, puisqu'autrement ce ne seroient pas divers Mondes. Mais comme on leur demandoit dequoy sont faits les murs de separation, si on les peut voir, si l'on peut passer d'un Monde en un autre, d'autres pour eviter ces railleries, repliquerent tout-ce qui reste à dire, savoir que tous ces Mondes sont entrelassez l'un dans l'autre de mesmeque les anneaux d'une chaisne, ne songeant point que ce n'est que supposer en l'air.

Quelques uns soit qu'ils fussent d'un Naturel eloigné de la dispute, ou qu'ils comprissent un peu ces difficultés, dirent qu'il ya assez en ce



Monde dequoy occuper son esprit, sans se mettre en peine de ce qui se fait audela ; que c'est une folle & ignorante temerité de vouloir decouvrir ce qui se passe en des lieux inconnus, & en connoistre les dimensions, pendant qu'on ignore cequi se fait devant soy ; que partant c'est une reverie de determiner s'il y a quelquechose au dela de ce monde, ou non. Les fauteurs de cette opinion estant d'un costé obligez d'admettre la capacité de nostre esprit à imaginer quelque chose audessus des estoilles, & d'un autre imputant à Dieu une puissance infinie, sont du moins contraints d'avouer qu'il peut y avoir quelque chose au dela ; la quelle opinion revient à celle des espaces vuides ou imaginaires.

La 1. opinion, savoir qu'il ny a rien au dessus des etoilles, n'a pas pu estre longtemps en usage a cause de la faculté de nostre esprit à imaginer

giner indefiniment loin, & de la puissance infinie qu'on attribuoit aux dieux.

La source des defauts qu'il y a en toutes ces opinions, est que la 1. juge par les seuls sens, & que que toutes les autres se fondent sur les idées vagues de nostre esprit, & sur la puissance infinie de dieu, dont-il se faut tres rarement servir.

Sur le XXVII. §.

Pointque si Dieu a toleré durant 6000. ans incomparablement plus de mal que de bien, il le peut encore tolerer durant un ou deux siecles] Je say bien que quelques-uns me reprocheront de faire Dieu insensible aux pechez des hommes, d'inspirer ce sentiment au monde,&partant de faire approuver le vice. Ce n'est point à moy que l'on doit faire ce reproche, puisqu'il n'y a ja-

mais eü de perſonne au monde qui ait donné autant de jour à l'extirpation des vices que j'en donne, comme je le feray clairement voir quand on voudra. Il faudroit plutoſt le faire à ces gens, qui ne ſavent autre choſe que des propoſitions generalles, qu'il faut eſtre juſte, ſage, ne point voler, ne point tuer, ne point convoiter, aimer Dieu plus que ſoymeſme, aimer ſon prochain comme ſoy meſme, obeir aux princes, honorer ſes parens, ſans en ſavoir l'etendue, ny pouvoir ne ſe pas contredire en les voulant expliquer : Car joint qu'elles ne ſervent point à l'établiſſement de la vertu, elles font croire qu'on a tres bien remedié au mal, & partant empeſchent d'écouter ceux qui pourroient fournir de meilleurs moyens pour deraciner le vice. Quant à la propoſition, la conſequence que je tire, n'eſt point mal deduite de cette experience, que Dieu

a du-

a durant 6000. ans toleré incomparablement plus de mal que de bien; a quoy l'on n'a jamais repondu que par de vaines ou de fabuleuses suppositions. Dailleurs ne vaudroit il pas souvent mieux s'attacher à ce principe que d'allumer le flambeau de la guerre civile, sans qu'il en arrive du bien.

Sur le XXVIII. §.

Si les choses estoient gouvernées selon les degrez parfaits, les femmes auroient autant d'autorité que les hommes. Mais s'agissant icy d'instruire d'une maniere toute particuliere les fils des Rois & des Riches, il est manifeste que les filles n'ayant point de part à cette instruction, ne doivent pas heriter la Couronne. C'est la seule raison qui me fait ainsi parler, & non point la vué de leur foiblesse: Je ne trouve point leur nature plus

infirme que celle de l'homme. Je proteste que la personne que j'ay connue la plus capable de se mettre en la place d'autruy & de gouverner genereusement & modestement, est une fille agée de 52 ou 53 ans, Si elle vit encore : Aussi cette Demoiselle la a un melange de passions au rebours des autres. On dit d'ordinaire que l'esprit des femmes est plus foible que celuy des hommes : En effet cela paroist aujourd'huy vray, non pas a cause de leur naturel, mais a cause de la maniere dont l'on agit envers elles : Car les passions se formant en partie selon les coustumes, une femme elevée dans la faineantise & la delicatesse, toujours honorée, louée, & flatée, doit estre luxurieuse & ambitieuse.

Sur le XXIX. §.

L'experience nous enseigne constamment que nous agissons suivant

vant les diſpoſitions interieures de noſtre eſprit: Afin donc de bien agir, il faut eſtre bien perſuadé. Comme de plus la diviſion eſt une ſource inépuiſable de crimes & de vices, & qu'elle ſe forme des differentes opinions des hommes, il faudroit que tous euſſent les meſmes opinions, & en fuſſent veritablement perſuadez. Cela paroitra impoſſible à tout le monde: Mais je ſupplie de conſiderer, que ſi la choſe eſt comme on la penſe, l'erreur & le vice regneront infailliblement. Ce qui eſtant poſé, peut-on croire que ce monde eſt l'ouvrage d'une perſonne ſouverainnement ſage puiſſante & bonne, ou pourra t-on refuter ceux qui ont cru que ce monde a eſté produit par de mauvaiſes intelligences, & les Manichéens qui ont admis deux ſouverainnes Cauſes, l'une bonne, l'autre mauvaiſe. Cette conſideration nous fera juger ce deſſein

poſſible, & qu'il ne paroît impoſſible qu'a cauſe de noſtre ignorance. Or pour le faire reüſſir, je ne conſeille pas en ignorant l'averſion d'étre plus honoré, mieux traitté, & moins ſujet au travail que les autres, &c. Je n'arme pas non plus le peuple contre les princes : Mais je prends les voyes les plus douces & les plus aſſurées, en conſeillant une ſocieté de philoſophes telle que je l'ay repreſentée.

Ces Perſonnes rejettant tout ce qui enferme la moindre difficulté, & tout ce qui peut nuire à la production & à la conſervation des effets, dont j'ay cydeſſus parlé, decouvriront une infinité de degrés, & ce qui eſt propre à chaque ſysteme: A proportion de ces decouvertes ils apprendront à ſe connoiſtre eux meſmes, & partant les autres. Ce que l'on croit communement, qu'il eſt plus aiſé de connoiſtre autruy que ſoy meſme, n'eſt pas vray : Car il eſt impoſſible de juger de rien que par-

parce qu'on ſait ; & l'on ne peut ſavoir rien, amoins que d'en avoir le ſentiment. Le contraire paſſe pourtant pour veritable, parcequ'on s'imagine connoiſtre un autre quand on le reprend. Cette connoiſſance de ſoy meſme eſtant un peu avancée par la communication qu'ils feront de leurs decouvertes, les Rois & les Officiers ſeront plus capables de tenir à Gloire l'avancement de l'intereſt du peuple par l'amour qu'ils acquereront de la ſobrieté, de la juſtice, de la modeſtie, de la generoſité, &c. Les Eccleſiaſtiques modereront leurs diſputes par la connoiſſance qu'ils auront de l'impoſſibilité qu'il y a à bien perſuader leurs opinions; enfin le peuple verra qu'il eſt luy meſme coupable de ce qu'il reprend dans les Rois, en taſchant de tromper ceux qu'il peut, de tenir ſa gravité envers ſes inferieurs, de ne point deſcendre plus bas, de faire valoir ſa profeſſion, & de ne rien

per-

perdre de ses droits bien ou mal fondez. Aprés cela il y aura lieu d'esperer quelque chose de bon. Mais comme on ne sait aujourdhuy que des sentences generalles, sans connoistre l'étendue des choses, si le hazard donne de l'autorité à des Personnes bien intentionnées, il se fait d'abord de belles propositions, & l'on prend de saintes resolutions, qui deviennent bientost à neant. Ces bonnes intentions detrosnent quelque-fois les Rois, soit pour donner à un autre la souverainneté, ou pour changer la monarchie en republique: Mais le peuple, par lequel nom j'entends toute sorte d'etats, demeurant aussi ignorant & vicieux, les bonnes esperances qu'on conçoit du nouveau Roi, ou de la nouvelle forme de gouvernement, se trouvent bientost vaines, & l'on connoist que le mesme mal subsiste sous d'autres apparences: Car le mal ne vient

pas proprement de là, quoyqu'il y contribue en quelque maniere; mais des diſpoſitions interieures du peuple, leſquelles eſtant le principe de ſes actions, produiſent infailliblement leurs effets. Afin de mettre les choſes en tel état que le peuple ait de bonnes diſpoſitions interieures, je n'ay point donné pour conſeil d'elever une perſonne qui en ſoit capable: Parce que durant que les lois d'aujourd'huy ou d'autres ſemblables ſubſiſteront, quiconque aura cette capacité, ne paroiſtra pas tel aux yeux de preſque tout le monde, & par conſequent ſera hors d'état d'eſtre elevé. Une telle promotion me ſemble un miracle; & pour en perſuader les hommes, je feray voir quand on voudra, par une induction de toutes les ſciences, & de ce qu'on croit vertu, que ſi Dieu converſoit avec nous, & qu'il ne ſe ſerviſt que de ſa ſcience & de ſa vertu infinie, ſans em-

employer sa puissance, il paroistroit à presque tous, tantost orgueilleux, tantost sot, tantost ignorant, tantost petit esprit; en un mot, fou & vicieux. Ce paradoxe me fera accuser de deux choses. La 1. est de parler de Dieu avec mepris. Mais quand les Catholiques Romains reprochent aux Calvinistes de faire Dieu mechant, cruel, injuste, moqueur, pire qu'un Tigre, &c. ils n'ont pas dessein d'attribuer toutes ces belles qualités à Dieu; ils pretendent seulement montrer par la la fausseté de l'opinion de la predestination absolue, parcequ'ils croyent que ces execrables propositions en sont des suites necessaires. Lorsque les Reformez objectent aux sociniens qu'ils reduisent Dieu & l'Auteur souverain de la nature au rang des Creatures, ils n'assurent pas que Dieu est une Creature; mais ils veulent dire que *Jesus Christ* est Souverain Dieu. Quand les Sociniens

niens reprefentent aux Reformez, qu'ils rendent à une Creature un culte qui n'eft du qu'au Souverain eftre de toutes chofes, ils fuppofent feulement que *Jefus* n'eft point un tel Dieu; & non pas, que ce culte foit du à une creature. Lorsque les Proteftans remontrent aux Catholiques Romains qui difent que l'écriture eft obfcure, de faire Dieu ignorant, ou injufte, ou moqueur, leur deffein n'eft pas d'affurer que Dieu eft tel; mais que l'une de ces mauvaifes qualités luy conviendroit, fi l'écriture partant de fon efprit, eftoit obfcure, J'en dis de-mefme. Je ne crois Dieu, ny fou, ny vicieux: Je pretends feulement qu'il paroiftroit tel aux yeux des hommes, s'il converfoit avec eux, pourvu qu'ils fuffent gouvernez par les lois d'aujourd'huy. Il ne fert de rien de dire que Dieu eftant infiniment favant, a de fuffifans moyens pour fe faire connoiftre. Ce n'eft

n'est qu'une vaine ſpeculation. Par quoy le poura ton connoiſtre pour tel? Eſt ce par des apparences exterieures? Elles ſont toutes trompeuſes. Eſt ce par ſon ſavoir ou par ſa vertu? Il eſt vray que s'il parle & agit comme vous croyez qu'il faut parler & agir, vous le croirez ſavant & vertueux; mais non pas Dieu, puiſque vous ne remarquerez en luy que ce dont vous croyez les hommes capables, ou du moins qu'ils devroient avoir ou mettre en pratique: Et s'il parle & agit d'une autre maniere, vous le prendrez pour un ignorant, ou pour un vicieux. La 2. eſt de ſuppoſer les hommes ſi mechans, qu'à ſa vue, non ſeulement ils ne ſe jeteroient pas à ſes piés pour l'adorer & recevoir ſes ordres; mais encore qu'ils le renieroient & le chaſſeroient. Je pretends qu'il eſt impoſſible de ſavoir de certitude qu'une telle perſonne eſt Dieu: ce que

j'espere de faire voir un jour nous estre avantageux. Je n'attribue pas aux hommes la 100. partie de la malice qu'on leur impute d'ordinaire; mais je les tiens ignorans en cramoisi, & incapables de juger d'une personne parfaite en franchise & en prudence, en modestie & en generosité, en des-interressement, en mepris du corps, &c. qualités necessaires à celuy qui veut établir les degrez parfaits, ou d'autres approchans, & partant mettre les choses en tel estat que tout le peuple ait de bonnes dispositions interieures. Ce conseil ne paroissant donc pas aujourd'huy bien propre, j'en ay donné un autre, qui est de commencer par des coutumes à peu prés semblables à celles des anciens Perses, & par un établissement de philosophes tel que j'ay cy dessus dit.

Sur

Sur le XXX. §.

Je me sers des voyes les plus douces qu'on se puisse imaginer] L'Histoire nous apprend par quelles voyes l'on à jusques icy corrigé la Religion & l'état, savoir en separant d'amitié les maris & les femmes, les parens & les enfans, &c. D'ou sont de tout temps venues d'horribles guerres civiles & étrangeres, que les Reformateurs sont enfin obligez d'avouer pour legitimes, sans que ces guerres, aprés avoir produit beaucoup de mal, ayent fait presqu'aucun bien, mais ayent plutost empiré les choses assez souvent. Ce que je trouve de pire, est qu'on ne peut pas agir autrement selon les principes qui sont en usage. Quoyque j'en pusse donner plus de mille exemples, je me contenteray d'en alleguer un seul. L'écriture nous ordon-

ordonne de ne point resister au mal qu'on veut faire à nostre corps, & bien loin de refuser nostre manteau à quiconque le demande, de luy presenter encore nostre tunique, &c. Quiconque aura du zele pour son salut, & fera reflexion sur la brieveté de cette vie malheureuse & l'éternité de l'autre qui est pleine de satisfaction; sur la sagesse infinie de Dieu qui sait parfaitement bien s'exprimer, les consequences des choses, & les objections qu'on y peut faire; sur ce que l'écriture promet le salut à ceux la seuls qui se font violence, & les necessités du corps aux personnes amoureuses de la Justice de Dieu; enfin sur ce que les premiers Chrétiens ont eü le dessus, quoy qu'ils n'ayent jamais resisté aux Tyrans qui les persecutoient par mille rigoureuses manieres, celuy-la, disje, tiendra toute sorte de guerres pour injustes, puisque Dieu n'a point fait de distincti-
on

on sur ce sujet, & qu'il a bien prevu qu'on en feroit, & partant croira les autres heretiques & ennemis du saint Evangile. Les autres au contraire considerant que si cela étoit, les méchans regneroient infailliblement, ne sauroient gouster l'Argument des premiers. Ceuxcy ne satisfont point au raisonnement de Ceux la, n'y Ceux la ne renversent point l'argument de Ceuxcy: D'ou vient qu'il n'est pas possible que quelques-uns ne se separent de la communion commune & ne le fassent avec violence, sans-qu'ils puissent attirer les autres à leur parti, n'y estre ramenez par eux. Pour moy, je propose une autre conduitte: Elle est telle, qu'elle separe d'abord doucement & infailliblement les hommes de ce qui cache la verité aux yeux de nostre esprit, & empesche nostre volonté de la suivre, afin que tous, ou du moins les principaux, s'y attachent en-
suite

suite de leur bon gré & sans contrainte.

FIN.

Avertissement.

Il y a en la page 74 un à linea qui commence par ces parolles, cette conduite &c. Il devroit estre à la fin de la page 72. quand on a commencé à s'appercevoir de la faute, li n'estoit plus temps d'y remedier, presque tous les exemplaires de la 3 feüille estant desja tirez.


BIBLIOTECA NAZIONALE V.E.
ROMA